

4.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317233-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 mai 2023

Publié le 30 mai 2023

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion à Lille le 15 MAI 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT.

OBJET : Subventions au titre de 2023 à la Mission Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens 2021/2023 et à l'Association des Communes Minières de France

Vu le rapport DTT/2023/146

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartite 2021-2023 ci-jointe en annexe 1, une subvention ordinaire annuelle de 110 000 € à l'association Mission Bassin minier Nord-Pas-de-Calais, au titre de l'année 2023 ;
 - d'attribuer une subvention de 6 500 € à l'Association des COmmunes Minières de France (ACOM) au titre de l'année 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 46.

Mickaël HIRAUX est membre du conseil d'administration et du collège des membres fondateurs à l'Assemblée générale de l'Association Mission Bassin Minier (MBM) du Nord Pas-de-Calais. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY (membre du conseil d'administration et du collège des membres fondateurs à l'Assemblée générale de l'Association Mission Bassin Minier (MBM) du Nord Pas-de-Calais) et Madame LETARD (membre du collège des membres fondateurs à l'Assemblée générale de l'Association MBM du Nord Pas-de-Calais) avait donné pouvoir respectivement à Madame CLERC et Madame TONNERRE-DESMET. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame SANDRA, porteuse du pouvoir de Monsieur DIEUSART.

Monsieur CADART, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023

N° 21004292

Entre l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord
et la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu l'avenant portant actualisation du contrat de plan État-Région, signé le 2 juin 2020,

Vu l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais signé le 7 mars 2017,

Vu la délibération n°2021.00482 adoptée en Commission Permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France du 30 mars 2021 relative à la présente convention pluriannuelle d'objectifs,

Vu la délibération n°2021-168 adoptée en Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais du 10 mai 2021 relative à la présente convention pluriannuelle d'objectifs,

Vu la délibération n° SEPPT/2020/392 adoptée en Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord du 15 février 2021 relative à la présente convention pluriannuelle d'objectifs

Vu la délibération n° 2020.002239 du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2021.00481 de la Séance Plénière du 4 février 2021 adoptant le protocole d'accord Etat-Région 2021-2027 de la région Hauts-de-France,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021 - 2023

Entre

La Région Hauts-de-France, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional, ci-après dénommé « La Région »,

L'État, représenté par Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, ci-après dénommé « L'État »,

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, ci-après dénommé « Le Département du Pas-de-Calais »,

Le Département du Nord, représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental, ci-après dénommé « Le Département du Nord »,

Et

L'association Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, représentée par Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Présidente du Conseil d'Administration, ci-après dénommée « La Mission »,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 15 décembre 1998 a décidé de créer la Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais, concrétisant la volonté de la Région, de l'État et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais de doter les territoires de l'ancien Bassin minier de moyens accrus pour leur aménagement et leur développement socio-économique.

Depuis l'année 2000, année d'installation de la Mission, l'association a porté une dynamique d'aménagement durable et de développement dépassant progressivement et largement sa mission première d'appui à la mise en œuvre du programme de l'Après-Mine, contenu dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2000 – 2006.

La CPO 2021-2023 de la Mission bassin Minier fixe les orientations et les chantiers jugés prioritaires par l'Etat, le Conseil Régional des Hauts-de-France et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette convention s'inscrit en prolongement des chantiers portés depuis 20 ans par la Mission, dans la valorisation et la capitalisation de ses savoir-faire, de son ancrage territorial, de sa capacité de mobilisation des acteurs du territoire, de valorisation du patrimoine et de son rôle déterminant en matière de gestion du label Bassin Minier patrimoine mondial de l'Unesco. Cette inscription et les enjeux qui en découlent constituent la trame centrale des missions dévolues à la MBM. Elles définissent en effet le rôle primordial de la MBM dans une des avancées les plus symboliques et porteuses de développement et de changement d'image de la période ouverte de l'Après-Mine. Par ailleurs, les trois prochaines années seront marquées par des événements majeurs : 70^e anniversaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), 20 ans de la Mission Bassin Minier (report en 2021 du fait de la situation sanitaire), 10 ans du Louvre-Lens et du label UNESCO.

Les signataires de cette convention réaffirment le caractère stratégique de cette inscription Unesco tant en termes d'attractivité du territoire, de changement d'image à l'extérieur mais aussi auprès de ses habitants, de sa capacité de résilience et comme atout de développement et de retournement économique, social et culture. Par ailleurs, cet objectif prioritaire s'inscrit dans un environnement en constante évolution. Le territoire du Bassin minier est doté de plusieurs structures d'ingénierie territoriale (agences d'urbanisme, Euralens, Mission Louvre Lens Tourisme, ...) complémentaires à l'émergence des pôles métropolitains et aux actions des collectivités dont l'articulation des interventions est une question primordiale afin de garantir une réelle synergie au service des acteurs du territoire et, avant tout, de ses habitants.

Enfin, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé en 2017 par les quatre signataires de la présente convention et par les 8 intercommunalités du territoire amplifie les ambitions en termes d'accélération des mutations urbaines du Bassin Minier et de confort et d'habitabilité des anciens logements miniers. Il privilégie la prise en compte intégrée des enjeux de développement économique, de mobilité, d'emploi, de transition énergétique et d'amélioration des conditions de vie d'une population dont les indicateurs sociaux, de santé ou d'accès à l'emploi marquent encore un décalage persistant avec la moyenne des territoires nationaux.

L'expertise de la Mission Bassin Minier au service des intercommunalités et plus généralement des signataires de l'ERBM contribue utilement à la bonne mise en œuvre de cet engagement.

La convention 2021-2023 s'organise donc en partie sur la priorité de gestion de l'inscription du bien UNESCO, trame générale autour de laquelle se déclinent des interventions en ce qui concerne la préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages, la rénovation des cités et des logements, l'aménagement du territoire, sa mise en valeur et l'animation des sites remarquables, l'appropriation et la diffusion de ces manifestations auprès du grand public. Par ailleurs, de la Mission déploie ses interventions d'appui technique aux intercommunalités et aux communes (projets urbains et de rénovation des logements soutenus par l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier grâce à son expertise des territoires, contraintes liées à l'inscription au Patrimoine mondial).

A ce titre, l'intervention de la Mission devra s'adapter en fonction des capacités locales de conception des projets. Elle pourra accompagner mais aussi susciter l'émergence d'initiatives dans le cas d'absence de porteurs identifiés.

La présente convention décline les objectifs 2021-2023 définis par la Mission Bassin Minier, autour de 3 grandes priorités stratégiques :

- Assurer la gestion de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion,
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
- Participer au confortement et à l'ouverture du Bassin Minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de :

- Définir les objectifs stratégiques et opérationnels sur lesquels la Mission Bassin Minier est missionnée sur la période 2021-2023 et à assurer la mise en œuvre des missions qui sont les siennes ;
- Préciser les engagements financiers respectifs de l'Etat, de la Région, du Département du Pas-de-Calais et du Département du Nord pour mettre en œuvre ce programme pluriannuel d'activités ;
- Préciser les éléments de production attendus de l'association permettant le suivi de la mise en œuvre de ce programme pluriannuel sur l'ensemble de la période.

Article 2 : Objectifs stratégiques et opérationnels

La Mission inscrira ses interventions dans le cadre de trois grands objectifs stratégiques :

Objectif Stratégique 1 : Assurer la gestion de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion.

La gestion de l'inscription du Bien « Bassin Minier Nord-Pas de Calais » a été confiée en 2012 à la Mission Bassin Minier qui doit veiller, en coordination avec les services de l'Etat, à la bonne application du plan de gestion du Bien Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Dans ce cadre elle a pour mission :

- de contribuer à la promotion du Bassin minier Nord-Pas de Calais, à l'échelle nationale et internationale ;
- d'assurer, à l'échelle du périmètre, une cohérence générale d'actions par une mise en réseau des acteurs et de l'ingénierie ;
- d'impulser des actions innovantes susceptibles de contribuer à la protection et à la valorisation du Paysage culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais ;
- de concevoir et mettre en œuvre avec les partenaires des programmes d'actions selon les orientations définies dans le plan de gestion ;
- de mettre en place un programme d'actions de valorisation et d'appropriation des valeurs de l'inscription auprès de la population et des acteurs du Bassin minier » extrait du Plan de gestion.

L'ensemble de ses missions sont déclinées dans cet objectif qui s'organisera en lien avec les services de l'Etat et les gestionnaires locaux publics ou privés.

Objectif opérationnel N°1: Assurer une veille patrimoniale sur les éléments du Bien (patrimoine bâti et sites naturels), leur prise en compte dans les stratégies de planification, et porter une vigilance particulière sur les édifices miniers à enjeux dont les sites en péril.

Les 353 éléments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont soumis à des pressions pouvant les altérer et à terme remettre en cause la Valeur Universelle Exceptionnelle du BMPM. Il est essentiel de pouvoir anticiper ces atteintes en mettant en place un dispositif de veille patrimoniale. Par ailleurs, des outils de protection spécifiques tels que les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) pourraient voir le jour dans le Bassin Minier.

La MBM en relation avec les services de l'Etat, des Départements et du Conseil Régional concevra et animera ce dispositif de veille patrimoniale.

A ce jour, à peine 47% des 353 éléments inclus dans le périmètre du Bien bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques (bâtiments classés, inscrits ou en abord) ou au titre des sites. Ainsi, les outils de planification - PLU PLUi Scot Charte de Parc Naturel Régional- sont des outils à mobiliser pour assurer une meilleure protection des éléments non protégés au titre du code du patrimoine ou de l'environnement.

- Au besoin la MBM assistera les services de l'Etat dans la mise en place de sites patrimoniaux remarquables (SPR) si de tels projets devaient émerger.
- La Mission Bassin Minier continuera d'accompagner les collectivités et leurs groupements pour garantir la bonne prise en compte du Bien dans les SCOT et PLU(i), Plans de paysage.

- La Mission Bassin Minier organisera et animera des rencontres dédiées spécifiquement aux édifices miniers à enjeux dont les sites en péril, accompagnera les maîtres d'ouvrage ou le cas échéant en lien avec les propriétaires mènera les études architecturales et/ou urbaine (hors étude de maîtrise d'œuvre) préalables aux décisions à prendre par les financeurs. La MBM mobilisera et mettra à disposition ses études, données, cartographies sur le sujet Patrimoine Mondial. Elle apportera son expertise dans les différentes phases d'élaboration, en relation étroite avec les UDAP.
- En lien avec l'objectif stratégique n°2 relatif à l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (cf. infra) et en collaboration étroite avec la DRAC et les UDAP du Nord et du Pas-de-Calais, la Mission Bassin minier accompagnera les acteurs engagés dans la rénovation des cités minières en conciliant les enjeux de mutation avec les ambitions de l'inscription UNESCO. Elle veillera aux conditions de rénovation des logements miniers et de réhabilitation des cités minières en accord avec les ambitions du plan de gestion tout en étant facilitateur (objectif commun à celui lié de l'ERBM).

La Mission Bassin Minier participera à la valorisation des sites de la Trame verte et bleue (terrils et cavaliers, étangs d'affaissement) à travers la mise en valeur du site classé de la Chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France, l'accompagnement au déploiement de la « Chaîne des Parcs » sur le PMA et l'appui au Département du Nord dans la réflexion visant la mise en réseau des grands ensembles paysagers du Nord.

Objectif opérationnel N°2 : Accompagnement du dispositif de gouvernance et de suivi opérationnel de la gestion du Bien inscrit

La Mission Bassin minier accompagnera l'organisation et l'animation des instances composant la gouvernance de gestion du bien inscrit : la Conférence des territoires, les Comités locaux, le comité technique de suivi mensuel et les Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial.

La Mission Bassin minier construira une boîte à outils pour aider les acteurs et poursuivre leur sensibilisation en :

- ✓ élaborant des publications à destination des promoteurs et porteurs d'initiative d'aménagement et d'entretien du patrimoine (livrets thématiques et cycles de présentation auprès des acteurs locaux)
- ✓ s'assurant de la participation des services de l'Etat et des collectivités par l'élargissement de l'expertise aux ressources disponibles (services des collectivités, agences d'urbanisme).

La Mission Bassin minier construira des collaborations et facilitera les échanges entre les écoles d'architecture et de paysages, les universités, et les acteurs du territoire (collectivités, bailleurs, ingénieries) autour de projets innovants. La Mission facilitera et contribuera à renforcer les collaborations avec les Universités, les écoles d'architecture, les opérateurs du logement, les structures associant les habitants, par la mise en place et l'animation de groupes de travail d'échanges des pratiques, etc. Ainsi, la MBM participera à l'animation de la chaire partenariale " Acclimater les territoires post-miniers" avec l'ENSAPL. Ce travail s'insérera dans une dynamique de mise en réseau et de renforcement des liens avec la recherche.

Objectif opérationnel N°3: Développer la dynamique d'appropriation et de valorisation du Bassin Minier « Patrimoine mondial »

- Animer le réseau d'acteurs (communes, intercommunalités, acteurs associatifs, culturels, touristiques, éducatifs et de l'enseignement et socio-éducatifs) pour expérimenter et développer la médiation autour de l'inscription au Patrimoine mondial à destination des habitants, des visiteurs et des jeunes publics. La MBM produit des ressources et des outils, conçoit et appuie des projets de médiation et favorise la diffusion des pratiques.
- Déployer une stratégie de communication autour de l'inscription au Patrimoine mondial au service de l'attractivité du territoire en collaboration avec les acteurs publics et privés (outils de communication, événements, réseaux d'ambassadeurs, échanges de pratiques, ...).
- Contribuer au rayonnement national et international du Bassin minier par une participation active aux réseaux nationaux et internationaux du patrimoine industriel et du Patrimoine mondial.
- S'appuyer sur les acteurs culturels du Bassin minier et leurs réseaux, notamment les équipements culturels et les cinq grands sites miniers, pour faire de la culture un levier de l'appropriation de l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial à travers la création, la programmation, l'action artistique et culturelle notamment à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial en 2022. Elle contribuera à la réflexion sur des rendez-vous ultérieurs.

Objectif opérationnel N° 4 : Contribuer à la Destination Touristique Autour du Louvre Lens, en appui des acteurs du tourisme, par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature.

- Accompagner la Mission ALL-Autour du Louvre-Lens dans la diffusion et l'appropriation du schéma stratégique de la Destination auprès des territoires.
- Promouvoir le Patrimoine mondial comme levier de l'attractivité touristique, notamment en lien avec les 5 grands sites miniers.
- Nourrir et animer le volet « itinérance » avec l'appui de l'agence Pas-de-Calais Tourisme: définition des itinéraires (cyclables et pédestres), accompagnement des phases d'aménagement, participation à la phase de conception des produits et des outils numériques, articulation des acteurs.
- Animer le volet Sport de Nature : déploiement des "stations Sports de nature", accompagnement à la programmation des sites dédiés (Espace trail, bike park...), animation des communautés d'acteurs, organisation d'événements identitaires (Trail des Pyramides noires...)

Objectif stratégique 2 : Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Cet objectif est en partie commun avec l'objectif stratégique 1. Si la Mission n'a pas vocation à participer aux organes de décision de l'ERBM, elle doit être associée, de façon souple et non systématique, aux instances de réflexion visant principalement à la planification des actions à mener et au suivi de leur mise en œuvre. Elle doit jouer un rôle d'aide à la prise de décision et d'appui aux collectivités locales dans la définition de leurs priorités en apportant son expertise et sa connaissance fine du territoire.

Objectif opérationnel N°1 : Faciliter par son expertise et sa capacité d'animation les opérations de rénovation des cités minières

La mission apportera son expertise sur la préservation de l'inscription au Patrimoine mondial et l'approche intégrée de la rénovation des cités minières.

Cet accompagnement se traduira à deux niveaux :

- **au niveau des démarches et projets locaux** : par une participation aux instances de pilotage des projets urbains et de transformation des logements, en privilégiant l'appui à la réalisation des études. Cette participation sera priorisée et modulée en fonction du niveau d'enjeux des cités (Cités dans le périmètre « UNESCO », cités à fort enjeux pour les partenaires et (ou) nécessitant une réelle approche intégrée et de forts investissements sur les espaces publics et les équipements)
- **au niveau global** : l'animation de réflexions transversales et prospectives sur des sujets qui pourront émerger des échanges avec les EPCI-communes et les bailleurs et qui ne trouvent pas facilement de réponse dans une approche projet par projet (par exemple : des solutions atypiques de transformation de logements pour répondre à des besoins spécifiques, une réflexion sur la mise en valeur, l'usage et l'entretien des Jardins et abords des logements ...)

Objectif opérationnel N°2 : Contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour la rénovation des cités minières

La nature de ces missions sera précisée ultérieurement dans le cadre des instances de gouvernance de l'ERBM.

Objectif opérationnel N°3 : Participer au travail d'observation des évolutions du territoire en s'intégrant au « groupe-projet » dédié au Bassin Minier au sein du portail Internet Géo2France.

Ce groupe-projet est un espace collaboratif qui permet à des acteurs de partager des données (cartographiques ou non), des documents et un calendrier communs, dans le cadre d'une gestion sécurisée des droits d'accès.

Dans l'optique d'une nécessaire mise en synergie de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers mobilisés autour du Bassin minier, la Mission Bassin Minier assurera la co-animation du groupe-projet Géo2France dédié en partie à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Les objectifs seront :

- D'assurer une concertation entre les parties prenantes institutionnelles de l'ERBM (l'État, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les 8 intercommunalités concernées) sur les sujets de la donnée et de la connaissance ;
- Mettre en place une mise-à-jour et un suivi au long cours de ces connaissances et des données qui les sous-tendent ;

- Contribuer au partage, à l'exploitation et à la valorisation de ces données et connaissances auprès des populations et des acteurs concernés.

Pour réaliser ces objectifs la Mission Bassin Minier pourra mobiliser ses propres outils techniques, ceux déjà disponibles au sein de la plateforme régionale Géo2France, ainsi que ceux développés par d'autres partenaires. Elle s'assurera de l'intégration de données sur la composition et l'évolution des populations résidant dans les cités et sur le recensement des friches existantes et susceptibles d'évoluer vers d'autres usages.

Cette mise en commun des données viendra contribuer aux démarches plus générales d'évaluation de l'ERBM, dont les signataires de l'ERBM définissent le cadre et les résultats.

Objectif stratégique 3 : Participer à la dynamique et à l'ouverture du Bassin Minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

La Mission Bassin Minier est la seule structure du territoire à couvrir deux départements et à fédérer sept intercommunalités. Ses contours et le contenu de ses missions doivent lui permettre d'animer une réflexion sur les relations avec les territoires voisins rencontrant soit les mêmes problématiques, soit des dynamiques de développement impactant l'aménagement et les mobilités du Bassin Minier.

La Mission Bassin Minier n'a pas vocation à se substituer aux compétences des collectivités et aux accords pouvant être établis entre elles, mais elle doit susciter les réflexions sur le désenclavement du territoire et sur son ouverture à l'extérieur en anticipant les enjeux liés aux évolutions inter-territoriales. Elle s'assurera de la cohérence de ses actions avec les initiatives prises par les pôles métropolitains.

Objectif opérationnel N°1 : Participer à la réflexion autour de la relation Métropole lilloise-Bassin Minier qui constitue un espace à enjeux du SRADDET (flux de mobilité, développement économique, urbanisation...) via des groupes de travail thématiques.

L'étude sur le bilan de l'Aire Métropolitaine Lilloise pourra servir de base à un retour d'expérience en vue de l'élaboration éventuelle de contrats d'objectifs partagés entre territoires.

Objectif opérationnel N°2: Contribuer à faire rayonner ce territoire au-delà de nos frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française (mêlant environnement, culture, social, économie et tourisme).

Dès sa création en 2000, la Mission Bassin Minier a investi de nombreux projets et réseaux européens liés à la reconversion industrielle et à la requalification des friches industrielles.

En 2021, un temps fort, le 70^e anniversaire de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier - Traité de Paris du 18 avril 1951) permettra de mettre en valeur cette profondeur historique qui a permis au Bassin de passer « du noir au vert » : l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du patrimoine mondial en 2012 est venue amplifier la trajectoire globale du territoire vers sa transition environnementale, culturelle, économique et sociale, ce qui contribue fortement au rayonnement européen et international du territoire.

- Poursuivre sa participation aux groupes de travail thématiques de la Plateforme européenne des régions charbonnières en transition organisés à la Commission européenne [18 régions charbonnières participent au programme Moravia-Silesia, Usti, Karlovy Vary (Czechia) ; Brandenburg, Saxony, Saxony Anhalt, North Rhine-Westphalia (Germany) Silesia, Lower Silesia, Greater Poland (Poland) ; Western Macedonia (Greece) ; Jiu Valley (Romania) ;Trencin (Slovakia) ; Zasavska, Savinjska (Slovenia) ;Asturias, Aragón, Castilla-y-León (Spain)]
- Contribuer au projet européen « Triangle de Weimar » déjà engagé (projet de coopération trilatérale entre la Région Hauts-de-France, la Rhénanie-Nord Westphalie, et la Silésie) : accueil de séminaires/échanges d'experts, webinaires pour valoriser l'expertise et l'expérience régionale et fédérer les initiatives à la fois régionale et européenne, suites du projet d'itinéraire cyclable européen commun, « Véloroute européenne de la culture industrielle » projet qui pourrait rassembler la Silésie, la Rhénanie Nord-Westphalie et la Région Hauts-de-France

A l'occasion de la célébration en 2021 du 70^e anniversaire de la création de la CECA, matrice de l'actuelle Union Européenne, dont la France prendra la présidence au 1^{er} semestre 2022, avec comme objectif de porter le Pacte vert européen,

- La mission Bassin minier participera au futur programme d'actions et d'événements liés à la célébration en 2021 du 70^e anniversaire de la création de la CECA (communauté européenne du charbon et de l'acier), matrice de l'actuelle Union Européenne, dont la France prendra la présidence au 1^{er} semestre 2022.

Objectif opérationnel N°3: dans le prolongement de l'objectif opérationnel 2 dont il constitue une déclinaison transfrontalière

La France et la Belgique partagent une géographie (Bassin minier transfrontalier : les quatre sites miniers eux aussi inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et plus loin en Flandres la cité minière de Genk, modèle belge de transition réussie) et l'histoire (participation à la CECA) et rencontrent des problématiques analogues. La Mission pourra participer aux initiatives menées avec les territoires belges sur ces thématiques.

Objectif opérationnel N°4 : Participer à voire initier des dynamiques de développement équilibré du territoire en cohérence avec les orientations du SRADDET (contribuer à la vulgarisation du SRADDET par l'identification d'opérations exemplaires sous forme de publication).

Article 3 : Contribution financière de l'État, de la Région, du Département du Pas-de-Calais et du Département du Nord

Afin d'assurer la réalisation, par l'Association, des objectifs qu'il lui confie, l'État contribuera au financement de l'Association par une subvention annuelle maximale de 250 000 € (crédits FNADT), dans la limite des délégations annuelles de crédits. Cette subvention sera versée par le SGAR et sous réserve de l'accord des signataires concernés, ce soutien sera inscrit au Contrat de plan État – Région 2021 – 2027. La participation de l'Etat fera l'objet d'une convention annuelle spécifique qui précisera les modalités de paiement et de contrôle du concours octroyé. En outre, un suivi des actions définies dans la présente convention et du programme d'activité établi par l'Association conformément à l'article 4 sera annexé à cette convention annuelle.

La Région Hauts-de-France s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à participer au financement des objectifs poursuivis dans le cadre de la présente convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.

La Région accorde à la Mission Bassin Minier, au titre de sa participation annuelle au fonctionnement de l'association et à la mise en œuvre de son programme d'activités sur la période 2021-2023, une subvention annuelle d'un montant maximal de **819 454 €, qui englobe :**

- une participation d'un montant de **679 464 €** au titre de la politique régionale d'aménagement du territoire,
- une participation complémentaire de **140 000 €** au titre de la politique régionale culturelle spécifiquement ciblée sur la mission de gestion du Bien Bassin minier patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Ce plafond pourra être révisé par voie d'avenant à la présente convention et sur décision de la commission permanente du Conseil Régional . Les éléments de cadrage budgétaire seront transmis à l'Association après débat par l'assemblée régionale sur ses orientations budgétaires.

La participation régionale fera l'objet d'une convention annuelle financière spécifique précisant les modalités du paiement de la participation régionale et de contrôle exercé par la Région sur l'activité de l'association.

Ces participations ne prennent pas en compte les actions qui pourraient être financées sur d'autres dispositifs régionaux, et qui devront faire l'objet de demandes de subvention spécifique. Dans ce cas, elles devront être comptablement valorisées dans le cadre d'une comptabilité analytique annexe.

Il sera demandé à l'Association de porter à la connaissance de la direction régionale chef de file du suivi de la convention (l'Agence Hauts-de-France 2020-2040) les montants de crédits sollicités et mobilisés par ailleurs afin d'assurer la lisibilité de l'ensemble des engagements régionaux venant en soutien à l'activité de l'Association.

Le Département du Pas-de-Calais s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à participer au financement des objectifs poursuivis dans le cadre de la présente convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.

Le Département du Pas-de-Calais accorde à la Mission Bassin Minier, au titre de sa participation annuelle au fonctionnement de l'Association et à la mise en œuvre de son programme d'activités pour la période 2021-2023, une subvention annuelle d'un montant maximal de **182 828 €**.

La participation départementale fera l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens spécifique qui précisera les modalités de paiement et de contrôle du concours octroyé ainsi que le programme d'activité établi par l'Association en collaboration avec les Services départementaux notamment pour les actions ayant trait aux compétences partagées entre l'Etat, la Région et le Département.

Le Département du Nord s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à participer au financement des objectifs poursuivis dans le cadre de la présente convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.

Le Département du Nord accorde à la Mission Bassin Minier, au titre de sa participation annuelle au fonctionnement de l'Association et à la mise en œuvre de son programme d'activités pour la période 2021-2023, une subvention annuelle d'un montant maximal de 110 000 €.

Article 4 : Modalités de suivi de la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023

Afin de donner l'ensemble des informations nécessaires à l'instruction et à l'affectation des subventions, la Mission Bassin Minier s'engage annuellement à produire et transmettre aux partenaires financeurs les éléments suivants :

- Un programme d'activités prévisionnel déclinant annuellement le programme pluriannuel inscrit dans la présente convention d'objectifs selon une structure de présentation et de contenu similaire.
Ce programme décrira en outre les éléments précis de production programmés pour l'année et précisera la manière dont celui-ci contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et spécifique énoncés au programme pluriannuel 2021-2023.
- La liste prévisionnelle des études qui seront confiées à un prestataire extérieur, accompagnée d'un descriptif des études prévues.
- Un organigramme de l'association actualisé au 1^{er} janvier de l'année de référence détaillant la part prise par chaque membre de l'équipe à la réalisation des différentes missions et objectifs de travail inscrit au programme pluriannuel 2021-2023.
- A partir du budget primitif global de l'année de référence, un état précis détaillant pour le fonctionnement général de l'association et pour chaque objectif stratégique les dépenses prévisionnelles par nature de dépenses ainsi que les recettes prévisionnelles par financeur.

Au-delà de la participation des signataires de la convention aux instances statutaires (AG, CA), un comité technique est institué. Il est composé des représentants des services de chaque signataire ouvert, si besoin, aux représentants des intercommunalités, voire des communes.

Ce comité se réunit deux fois par an et s'assure de la mise en œuvre des objectifs et propose, éventuellement, des adaptations. Il s'attachera à proposer une méthodologie d'évaluation des résultats au regard des objectifs et s'assurera de sa mise en œuvre.

Une instance technique de suivi global se réunira une fois par trimestre avec les représentants techniques des signataires. Des échanges techniques sur les thématiques comme la culture et le tourisme devront être organisés de manière régulière.

Par ailleurs, la Mission veille à associer les services des différents signataires dans les réunions liées à la mise en œuvre de la présente convention. Elle s'assure de l'information de ces services quand les projets étudiés impliquent une demande de financement afin d'assurer leur réalisation.

Article 5 : Publicité et communication

La Mission s'engage à valoriser le soutien financier et/ou l'appui technique de ses partenaires que sont l'Etat, La Région, le Département du Pas-de-Calais et le Département du Nord sur tout support d'information et outils de presse (dossier de presse et panorama de presse).

A cet effet, elle s'engage :

- à citer ses partenaires financeurs lors de la diffusion de messages publicitaires susceptibles d'être réalisés lors des différentes rencontres ou événements que la Mission organise ;
- à insérer – à sa charge et systématiquement, les logos de ces partenaires sur un maximum de supports de communication (programmes, affiches, site internet, outils presse, et tous supports imprimés ou supports signalétiques lors de manifestations, ...) ;
- à informer les Services Presse des partenaires, des relations presse que la Mission met en place.

Chaque outil devant mettre en exergue la marque et/ou l'appellation et /ou le message dans des conditions techniques conformes aux attendus des signataires (la position et la taille de l'emplacement promotionnel de chaque financeur), La Mission Bassin Minier sollicitera pour chaque support ou action faisant leur promotion, une validation préalable, via les directions concernées de la Communication et des Relations Publiques.

La Mission s'engage à informer au préalable les directions référentes des partenaires financeurs de ses réalisations à venir et à les convier aux diverses manifestations qu'elle organise.

En échange, l'Etat, la Région, le Département du Pas-de-Calais et le Département du Nord s'engagent à informer la Mission des manifestations qui recoupent leurs actions et pour lesquels leur présence est souhaitée.

Lors de manifestation ou d'évènements extérieurs, les agents et les représentants de la Mission ne sont, en aucun cas, habilités à représenter l'Etat, ni la Région, ni le Département du Pas-de-Calais, ni le Département du Nord.

Article 6 : Contrôle

La Mission s'engage à faciliter toutes les vérifications que le Préfet de Région et/ou le Président du Conseil Régional et/ou le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et/ou le Président du Département du Nord souhaiteraient faire effectuer par ses services sur pièces ou sur place.

La présente convention pourrait être suspendue, voire résiliée avec un préavis de trois mois, et sans indemnité, suivant la mise en demeure ou sur décision de l'un des signataires, s'il s'avérait qu'une partie importante, voire la totalité des clauses de la présente convention n'étaient pas respectées.

En outre, le remboursement partiel ou total des sommes versées pourrait être exigé, s'il s'avérait qu'elles n'aient, partiellement ou totalement, pas été utilisées conformément aux articles de la présente convention.

Article 7 : Litiges

En cas de contestation dans l'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

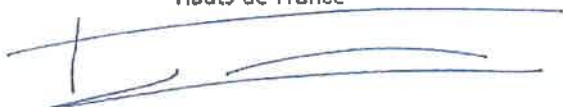
Article 8 : Prise d'effet – durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification à chacun des signataires jusqu'au 31 décembre 2023 (pour les exercices 2021, 2022 et 2023). Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être modifiée par avenant.

Fait à _____, en 5 exemplaires originaux

Le **28 MAI 2021**

Le Président
du Conseil régional
Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

- 4 JUIN 2021
La Présidente
de la Mission Bassin Minier
Nord - Pas de Calais



Cathy APOURCEAU-POLY

Le Préfet de la région
Hauts-de-France



Michel LALANDE

Le Président
du Conseil départemental du Nord



Jean-René LECERF

Le Président
du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Jean-Claude LEROY

ANNEXE 2



DÉCEMBRE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

de la Mission Bassin Minier

Sommaire

1. ASSURER LA GESTION DE L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION **7**

Assurer une veille patrimoniale sur les éléments du Bien (patrimoine bâti et sites naturels), leur prise en compte dans les stratégies de planification, et porter une vigilance particulière sur les édifices miniers à enjeux dont les sites en péril **8**

Accompagnement du dispositif de gouvernance et de suivi opérationnel de la gestion du Bien inscrit **15**

Développer la dynamique d'appropriation et de valorisation du Bassin Minier Patrimoine mondial **19**

Contribuer à la Destination Touristique Autour du Louvre Lens, en appui des acteurs du tourisme, par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature **28**

2. CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER **33**

Faciliter par son expertise et sa capacité d'animation les opérations de rénovation des cités minières **34**

Contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour la rénovation des cités minières **37**

Participer au travail d'observation des évolutions du territoire en s'intégrant au « groupe-projet » dédié au Bassin Minier au sein du portail Internet Géo2France **38**

3. PARTICIPER À LA DYNAMIQUE ET À L'OUVERTURE DU BASSIN MINIER AUX TERRITOIRES VOISINS AFIN DE CRÉER DES SYNERGIES DE DÉVELOPPEMENT **43**


Participer à la réflexion autour de la relation Métropole lilloise-Bassin Minier qui constitue un espace à enjeux du SRADDET (flux de mobilité, développement économique, urbanisation...) via des groupes de travail thématiques **44**

Contribuer à faire rayonner ce territoire au-delà de nos frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française (mêlant environnement, culture, social, économie et tourisme) **45**

Dans le prolongement de l'objectif opérationnel 2 dont il constitue une déclinaison transfrontalière **47**



Fresque réalisée à Drocourt dans le cadre de la résidence "Street-art et Patrimoine mondial" pour le 10^e anniversaire de l'inscription ©Mission Bassin Minier



**1. Assurer la gestion
de l'inscription
du Bassin minier
Nord-Pas de
Calais Patrimoine
mondial de
l'UNESCO et
animer la mise en
œuvre du plan de
gestion**

Objectif opérationnel N°1

Assurer une veille patrimoniale sur les éléments du Bien (patrimoine bâti et sites naturels), leur prise en compte dans les stratégies de planification, et porter une vigilance particulière sur les édifices miniers à enjeux dont les sites en péril

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS DANS L'ÉLABORATION DE LEURS PLU, PLUi, SCoTS ET PLANS DE PAYSAGES

Cette assistance a pour objectif de veiller à la prise en compte du périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO et des enjeux paysagers dans les documents de planification (PLU, PLUi, SCoT) et passe par la fourniture de l'ensemble des données, études, cartographies déjà produites ainsi que la participation à des ateliers thématiques (co-construction et co-animation).

En 2022, la Mission Bassin Minier a fourni une assistance technique à la Ville de Douai et à la ville d'Auby sur la dimension Patrimoine mondial et mobilités douces dans leur **PLU respectif**. Elle a participé à la constitution des portés à connaissance pour les PLU des villes d'Auby, de Dechy, de Bruille-les-Marchiennes, de Waziers et pour le PLUi de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane. Elle a émis un avis, dans le cadre des consultations des personnes publiques associées, concernant les PLU d'Erre, de Vendin-le-Vieil, d'Hamel, de Vimy et de Masny.

La Mission Bassin Minier a finalisé son travail sur les fiches « patrimoine » des cités minières incluses dans le périmètre Patrimoine mondial pour Valenciennes Métropole afin de définir des prescriptions et recommandations pour le traitement de leurs abords. Ce travail pourra servir de modèle pour une extension à l'ensemble des cités concernées par des prescriptions spécifiques sur leurs clôtures dans le **PLUi**.

La Mission Bassin Minier a contribué à la rédaction du diagnostic et du Projet d'Aménagement Stratégique du **SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin**. Elle a également participé aux comités techniques.



Base de loisirs de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut ©Mission Bassin Minier

PARTICIPATION À LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC SCARPE ESCAUT

En 2022, la Mission Bassin Minier a participé à l'évaluation de la charte du Parc 2010-2022 ainsi qu'aux ateliers d'élaboration du diagnostic. Cette action se poursuivra en 2023.

CONVENTION DE PARTENARIAT MISSION BASSIN MINIER/FONDATION DU PATRIMOINE

Signée en 2017 pour 3 ans, elle a été reconduite en 2020 pour une nouvelle période de 3 ans.

En 2022, la Mission Bassin Minier a poursuivi le travail d'animation de la convention afin d'encourager les dons sur la souscription "Patrimoine minier en danger" lancée en 2017. La Ville de Somain s'est vue attribuer en novembre 2022 un versement de 15 000 euros (sur les 35 000 euros que compte la souscription) en récompense de son investissement à réhabiliter le site qui devient le premier site sauvé de l'opération "Patrimoine minier en danger".

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MINIER EN DANGER

Face à une situation d'urgence qui se renforce chaque année, la Mission Bassin Minier réunit l'ensemble des partenaires pour avancer sur ce dossier selon les quatre axes suivants :

- établir le diagnostic technique des bâtiments concernés et définir les travaux d'urgence à engager,
- accompagner la réflexion programmatique et la recherche d'opérateurs privés,
- identifier les sources de financement et favoriser une ingénierie efficiente,
- poursuivre l'appui technique : la Mission Bassin Minier intervient auprès des collectivités afin d'accompagner les démarches de reconversion en contribuant à la définition des programmes et des usages des sites, à l'ingénierie financière des projets. Elle le fait dans un souci d'équilibre et de complémentarité des usages et fonctions à l'échelle des territoires de référence et en veillant autant que possible à la mise en réseau des sites, voire à leur mutualisation quand c'est possible.
- mener une réflexion globale sur les pistes de programmation et de développement de projets adaptée à la complexité des sites "en danger". Des méthodes encore émergentes sont expérimentées à l'échelle nationale et européenne pour répondre à la difficulté de reconvertir des sites patrimoniaux en leur trouvant de nouveaux usages économiquement viables et qui aient du sens localement (gestion de la vacance, de la dégradation, de l'absence de vocation clairement déterminée...).



Chevalement de la fosse n° 2, Anhiers ©Mission Bassin Minier

SALLE DES PENDUS DE LA FOSSE 12 À LOOS-EN-GOHELLE

En 2022, la Mission Bassin Minier a participé au travail collectif mené avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Ville de Loos-en-Gohelle et Maisons et Cités : constitution d'un dossier de présentation et visite de site dans le but de construire un partenariat avec l'entreprise SODEXO (création d'une légumerie solidaire) ; participation aux réunions techniques avec l'Architecte du patrimoine missionné par Maisons et Cités pour réaliser un diagnostic architectural et sanitaire sur le bâtiment et établir les premiers chiffrages. Les travaux devront se poursuivre en 2023 car un projet de légumerie de grande ampleur portée par la Chambre d'Agriculture est venu concurrencer le projet de Sodexo qui pour l'heure suspend sa décision de s'engager dans le projet.

CHEVALEMENT D'ANHIERS

La Mission Bassin Minier reste en veille sur le dossier et répond aux sollicitations du propriétaire (recherche de matériaux adaptés à la restauration, mise en relation avec la Fondation du Patrimoine, échanges de bonnes pratiques avec le propriétaire du site de Billy-Berclau, mise en lumière du projet à travers des interviews, participation aux rencontres du Bassin minier patrimoine mondial en juin ...).

CAMUS HAUT D'ANNAY-SOUS-LENS

L'année 2022 n'aura pas permis de dégager une solution pour la rénovation du Camus. Le dernier comité de pilotage s'est conclu sur une situation de blocage et une fin de non recevoir du bailleur et de la ville qui souhaitent procéder à la démolition du bâtiment. La Mission Bassin Minier et la DRAC ont alerté sur le très mauvais signal que constituerait cette décision dans un contexte de 10^e anniversaire et de rapport périodique, prévu par la Convention du patrimoine mondial, à fournir à l'UNESCO en juillet 2023. Un important travail d'information sur la situation a été opéré par la Mission Bassin Minier auprès notamment de l'administration centrale du Ministère de la Culture, en relais de l'action de la DRAC, très investie sur le sujet.

FOSSE 6 DE HAINES-LEZ-LA-BASSÉE

Peu d'avancée significative sur ce dossier en 2022

CHÂTEAU DES DOUANIERS À FRESNES-SUR-L'ESCAUT

La Mission Bassin Minier a lancé la consultation et un jury, composé de la Ville et de Valenciennes Métropole, a sélectionné l'architecte du patrimoine missionné pour l'étude. Malheureusement l'étude n'a toujours pas pu être lancée à cause d'un conflit qui oppose les indivisaires sur la succession. En effet, le lancement de l'étude nécessite l'autorisation de tous les indivisaires (pièces nécessaires à l'obtention de la subvention de la DRAC). Malgré de multiples relances et une interpellation des notaires et avocats des différentes parties, seuls 3 indivisaires sur 7 ont donné leur accord.

FOSSE MATHILDE À DENAIN

La Mission Bassin Minier n'a pas été associée aux dernières avancées. Le bâtiment pourrait devenir un site d'accueil d'une maison France services. Il faudra veiller aux dispositifs mobilisés pour maintenir une information de base sur l'histoire du site.

CHAPELLE SAINTE-BARBE À SOMAIN

En lien étroit avec la commune, maître d'ouvrage du projet de reconversion du site, la Mission Bassin Minier a participé au lancement du chantier de rénovation. Le 27 novembre 2022, s'est tenue la pose de la première pierre du site en présence de 237 élus et habitants. Les travaux dureront un an jusqu'en décembre 2023.

SALLE DES PENDUS DE LA FOSSE 7 DE BARLIN

Pas d'avancée sur ce dossier en 2022, une prise de contact est programmée avec la ville en 2023.

FOSSE 13 BIS DE BÉNIFONTAINE

La Mission Bassin Minier a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Bénifontaine, lancé la consultation et l'architecte a été choisi. La Mission Bassin Minier a déposé un dossier de demande de subvention à la DRAC en novembre. L'étude pourra démarrer en début d'année 2023 après acceptation du dossier par la DRAC.



Pose de la première pierre pour la réhabilitation de la Chapelle Sainte-Barbe, le 26 novembre 2022 ©Mission Bassin Minier

FOSSE 5 DE BILLY-BERCLAU

Une rencontre a été organisée avec le propriétaire en présence de la DRAC et de l'UDAP 62. Après échange, la Mission Bassin Minier a proposé que le propriétaire passe directement commande à un architecte du Patrimoine, il n'apparaissait pas nécessaire de passer par une délégation de Maîtrise d'ouvrage. La Mission Bassin Minier a fourni un appui technique au propriétaire (rédaction du cahier des charges, choix de l'architecte, fourniture de données et informations sur le site notamment concernant les risques miniers, échanges de bonnes pratiques avec le propriétaire du chevalement de Anhiers, ...).

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISÉES PAR LES CHARTES PARTENARIALES

Signées au deuxième semestre 2017 entre l'Etat, la Mission Bassin Minier et les bailleurs, Maisons & Cités et SIA Habitat, ces chartes partenariales favorisent la coopération entre les parties.

Poursuite des travaux du groupe technique Grosses Réparations/Gros Entretiens des cités incluses dans le périmètre Patrimoine mondial avec la Mission Bassin Minier, Maisons & Cités et les UDAP du Nord et du Pas-de-Calais. Ce groupe lancé en 2021 permet de définir les prestations sur les façades et les abords des logements et de préparer l'instruction des dossiers de demande d'autorisation. Cela concerne 36 opérations hors ERBM, lancées en études (4687 logements) et qui permettront de réaliser pour 73,5 M€ TTC de travaux sur la période 2022-2024.

Lors des 4 réunions qui ont eu lieu en 2022, les projets concernant les cités suivantes ont été pré-validés : cité du nouveau monde à Wallers, cité du Moulin à Somain, cité Saint-Amé à Liévin, cité de la fosse 6 à Labourse, cité des Employés à Evin-Malmaison, cité Ferronnière à Douai et cité Chabaud-Latour à Denain. Lors de ces réunions, des visites de cités en phase chantier ont permis de valider des choix techniques pour la rénovation des façades de la cité de la Fosse n°24 à Estevelles (menuiseries, rejointoiement...), pour la cité de Beaurepaire à Somain, et pour l'expérimentation de la pose de tuiles solaires rouges sur une toiture de la cité de la Fosse 7 à Courcelles-les-Lens.

Création d'un tableau de bord des cités dont la valeur patrimoniale pourrait être impactée à court ou moyen terme (risques de démolition ou de dénaturation) afin d'anticiper le plus en amont possible et d'éviter des situations de blocage et de trouver des solutions qui garantissent le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle. En 2022, le format du tableau a été validé par le comité de suivi. La Mission Bassin Minier est en attente de données de la part du bailleur afin de le compléter.



Cité de la Fosse n°24 à Estevelles ©Mission Bassin Minier

Mise en place de réunions du comité de suivi (biannuel) rassemblant l'Etat, la Mission Bassin Minier et les bailleurs pour permettre une information mutuelle sur les projets concernant les cités dans le périmètre Patrimoine mondial et de définir de manière collégiale les actions et pistes de travail. En 2022, le Comité de suivi s'est réuni 3 fois avec Maisons & Cités, les sujets suivants ont été abordés :

- la démolition d'une partie des logements de la cité des musiciens à Bruay-La-Buissière/Divion,
- le projet des 3 rues en impasse (Maud'Hui, Grossetti, Humbert) de la cité de la Victoire à Houdain,
- le projet de démolition des logements situés le long de la route de Dourges dans le périmètre de la cité Foch à Hénin-Beaumont,
- le projet de la cité n°9 à Hersin-Coupigny,
- le Camus Haut d'Annay-sous-Lens,
- le projet de réhabilitation de la Fosse n°12 à Loos-en-Gohelle,
- le suivi de l'évolution du parc de logements de Maisons & Cités.

ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES ET DES PORTEURS DE PROJETS SUR UN TERRIL CLASSÉ

L'accompagnement des gestionnaires (Département du Nord, CPIE-Chaîne des terrils, PNRSE, Département du Pas-de-Calais, EDEN 62, EPF Nord-Pas de Calais, Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane ...) et porteurs de projet sur un terril classé s'est poursuivi dans l'objectif de prendre en compte les enjeux du classement dans les plans de gestion et projets.

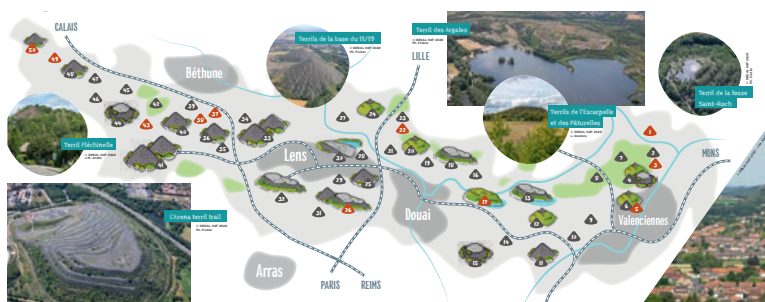
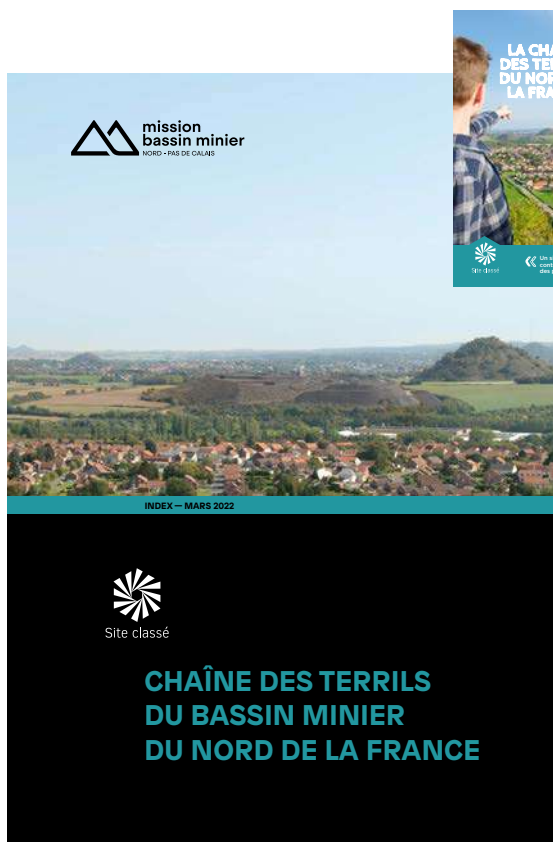
En 2022, en partenariat avec la DREAL Hauts-de-France, la Mission Bassin Minier a publié deux outils de communication et de valorisation des 78 terrils classés formant la chaîne des terrils du nord de la France.

Une plaquette « grand public » de la Chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France : La Mission Bassin Minier a finalisé la plaquette au premier trimestre 2022, pour ensuite être publiée à 10 000 exemplaires par la DREAL Hauts-de-France. Dès l'été 2022, la Mission Bassin Minier a diffusé cette publication à grande échelle auprès des offices de tourisme du territoire, des grands sites miniers et de partenaires pouvant être relais de cette communication dans le cadre d'animations. La diffusion se poursuivra en 2023.

Un index des terrils composant la Chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France : Analogue à l'index général sur le site Bassin minier Patrimoine mondial, ce document présente et décrit le site classé en tant que « chaîne », en précisant le caractère de chacun des terrils. Pour produire ce document ayant un parti-pris visuel, la Mission Bassin Minier a utilisé les photos issues de la campagne photographique réalisée par la DREAL et la Mission Bassin Minier en 2020 et 2021.

Une première communication sur les versions numériques de ces deux outils a également été faite au cours de l'été 2022 et à la rentrée : relais sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn, sur les sites web et la newsletter de la Mission Bassin Minier.

Dans la lignée des demi-journées organisées les années précédentes, la Mission Bassin Minier a organisé un **comité de suivi** du site classé le 20 octobre 2022, réunissant les propriétaires, gestionnaires et partenaires du territoire. Ce comité de suivi a permis de présenter la campagne photographique ainsi que ces deux outils de communication et de valorisation. Ce comité technique a aussi permis à certains partenaires de partager leurs retours d'expériences d'aménagement et de gestion de terrils.



Carte de la Chaîne des terrils intégrée dans la plaquette grand public ©Mission Bassin Minier

Index des terrils et la plaquette grand public ©Mission Bassin Minier

ACCOMPAGNEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE BASSIN MINIER ET COHÉRENCE DES PROJETS INTER-AGGLOMÉRATIONS



Présentation du schéma stratégique partenarial des espaces naturels et récréatifs dans le Bassin minier du Nord lors du comité de pilotage du 22 novembre 2022 à Lewarde ©Mission Bassin Minier

FINALISATION DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA STRATÉGIQUE PARTENARIAL DES ESPACES NATURELS ET RÉCRÉATIFS DANS LE BASSIN MINIER DU NORD À LA DEMANDE DU DÉPARTEMENT DU NORD ET EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES TERRITORIAUX

Le schéma a été présenté en comité de pilotage le 22 novembre et a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires. Construit dans un cadre partenarial très large, associant le Département du Nord, les 5 EPCI, le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, VNF, l'ONF, le CEN, le schéma identifie 9 grands ensembles paysagers. Il a fait l'objet d'une traduction graphique originale, très dessinée et très précise. Le rapport détaille par unité opérationnelle les grands enjeux et des propositions détaillées pour favoriser la mise en œuvre du schéma directeur.

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

En 2022, la Mission Bassin Minier a contribué à cette étude confiée à l'AULA. Cette trame comprend les volets verts et bleus, ainsi que la trame agricole et la trame noire. La Mission Bassin Minier participera aux ateliers qui se tiendront en 2023.

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS-ROMANE DANS SA POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI INTÈGRE LA CHAÎNE DES PARCS.

CONTRIBUTION À L'ÉMERGENCE DE PÔLES STRUCTURANTS

En 2022, la Mission Bassin Minier a poursuivi l'accompagnement des partenaires pour faire émerger les pôles structurants du Bassin minier.

Le Département du Nord a lancé, pour le compte des propriétaires du site de **Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut**, les travaux d'aménagement de ce site, ceux-ci sont prévus sur une durée de 3 ans. Dans ce cadre, la Mission Bassin Minier a participé à une première réunion portant sur la stratégie de communication, commune aux 3 propriétaires, pour valoriser le site. Cette réflexion porte sur la communication interne au site, ainsi que sur la signalétique directionnelle pour amener au site.

Poursuite de l'accompagnement de la commune de Loosen-Gohelle dans l'accompagnement de la mission de maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation des travaux de valorisation et préservation du sommet du **terril 74a**. Malgré le choix d'un maître d'œuvre, le projet a peu avancé, faute de certitudes concernant la procédure réglementaire à suivre.

Veille autour du projet de **Bike-parc** envisagé sur le terail de Grenay et Mazingarbe, propriété de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, qui pourrait prendre la maîtrise d'ouvrage du projet. Il n'y a pas eu d'avancée en 2022.

Accompagnement du **Parc des Berges de la Souchez** dans le déploiement de son activité « Sports de nature » notamment via la création de l'espace d'accueil du Stade des Boclets. Le projet d'aménagement du « vestiaire » est abandonné pour le moment. Pour autant, l'Aréna Terail Trail poursuit son développement, avec un travail de conviction auprès d'organismes privés d'événements, porté par la Mission Bassin Minier qui joue son rôle d'animateur de la Destination sport nature du Bassin minier.

Ce travail a porté ses fruits avec l'accueil de la formation « école de trail » de Sébastien Cornette en mars 2022, qui sortait de sa région d'origine pour la première fois. A cette occasion, Sébastien Cornette a fait profiter de son expertise à plusieurs groupes dans le cadre d'un programme mixant conférence et mise en pratique avec des séances d'entraînement ciblées (groupe de collégiens du collège Jean Zay, participants du Trail des Pyramides Noires...).

Poursuite de l'accompagnement de la commune de Lallaing et Douaisis Agglo dans le développement du projet de reconversion du **terril de Germignies sud**, en participant notamment en 2022 à l'étude paysagère lancée par la commune en 2021, et aux études complémentaires portant sur les solutions d'alimentation en eau du terail suite à l'arrêt de la station de lagunage. La Mission Bassin Minier a ainsi participé aux comités techniques, comités de pilotage, réunions de terrain et accompagné le maître d'ouvrage de l'étude, notamment dans les échanges avec l'Inspection des sites.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHAÎNE DES PARCS, AUX CÔTÉS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS

La convention de partenariat renouvelée en 2022 poursuit les axes suivants :

- Accompagner le Pôle Métropolitain de l'Artois et les EPCI dans le déploiement de la Chaîne des Parcs,
- Produire et actualiser l'état d'avancement de la Chaîne des Parcs (base de données, cartographie, conception de supports de communication...),
- Participer aux réflexions sur la mobilité globale et les modes doux,
- Appui technique aux études concernant l'unité opérationnelle Souchez amont/sites de mémoire,
- Contribuer à la définition de la bonne gouvernance de la Chaîne des Parcs autour des besoins en matière de pilotage stratégique, d'animation et de gestion.

L'année 2022 a constitué une année de transition pour la Chaîne des Parcs, à la fois en raison de la fusion entre le Pôle Métropolitain de l'Artois et Euralens, qui notamment fait émerger de nouvelles priorités et du programme chargé du 10^e anniversaire du Bassin Minier Patrimoine Mondial.

Dans ce contexte, la Mission Bassin Minier a été aux côtés du PMA dans l'organisation de deux séances de la commission des élus de la Chaîne des Parcs, ce qui a permis de consolider la nouvelle feuille de route.

Il est d'abord apparu qu'il était nécessaire avec le déploiement progressif de la Chaîne des Parcs de mettre l'accent sur l'optimisation des modalités de gestion, en capitalisant sur les acquis des acteurs locaux ou sur des exemples plus lointains et en favorisant la mise en place d'outils communs, à la fois pour le pilotage et pour la mise en œuvre opérationnelle.

Par ailleurs, dans le domaine de l'animation, la Mission Bassin Minier inscrit désormais le Trail des Pyramides Noires comme l'événement sportif favorisant la mise en scène de la Chaîne des Parcs.

Elle a de plus accompagné le partenariat tissé entre le PMA et l'organisation du Ch'ti Bike Tour 2022 par un travail de proposition de 4 parcours pour la formule Gravel et un parcours VTT, permettant de mettre en scène la Chaîne des Parcs.

La Mission Bassin Minier a également participé au **comité de suivi de gestion du terril Fort Louis à Harnes**, terril propriété du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France.



Signalétique de la Chaîne des Parcs sur l'Aréna Terril Trail
©Jean-Michel André

Objectif opérationnel N°2

Accompagnement du dispositif de gouvernance et de suivi opérationnel de la gestion du Bien inscrit

LA GOUVERNANCE

En 2022, l'objectif a été de relancer le système de gouvernance qui s'est considérablement ralenti par le cumul de la crise sanitaire et des élections successives. La Mission Bassin Minier fournit son appui à l'organisation, à l'animation et à la rédaction des relevés de décisions des trois instances du dispositif :

- la **Conférence des Territoires** du Bassin minier Patrimoine mondial, co-présidée par le Préfet de Région et le Président de Région, la dernière remontant à 2018. Cette conférence est repoussée au premier trimestre 2023.
- les **4 comités locaux** Valenciennois, Douaisis, Lensois et Béthunois. Le comité du Lensois s'est réuni le 29 avril 2022, et le comité local du Douaisis le 27 septembre.
- le **comité technique de suivi** mensuel regroupant la Mission Bassin Minier et les services de l'Etat concernés (DRAC/DREAL/DDTM/UDAP) s'est tenu régulièrement.

ORGANISATION DE LA 4^E ÉDITION DES RENCONTRES DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL

Elles ont eu lieu le 30 juin 2022 sur le site minier de Wallers Arenberg pour célébrer le 10^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO et à cette occasion un temps convivial a été organisé.

Plus de 150 personnes ont participé à cette 4^{ème} édition organisée autour de 3 thématiques : le développement touristique et culturel, le paysage comme support de nouveaux usages et les quartiers miniers qui se transforment. Enfin, pour clôturer l'événement, la mission ALL-Autour du Louvre Lens avait sollicité un designer culinaire et quatre chefs pâtisseries du territoire afin de concevoir un gâteau d'anniversaire rendant hommage au Bassin minier Patrimoine mondial et ses 10 ans d'inscription. Les actes des Rencontres sont disponibles sur le site bassinminier-patrimoinemondial.org

Un travail de relations presse a été mené avec l'agence Mot compte Double dans le cadre de cet événement institutionnel. Une vidéo, regroupant les participants de divers acteurs du territoire et d'ailleurs, a également été réalisée afin de célébrer ces 10 ans d'inscription. Elle a été diffusée lors de l'événement et reprise en fin d'année pour clôturer cette année anniversaire.

3 newsletters ont été envoyées pour faire le relai de cet événement ainsi qu'une actualité sur les sites www.bassinminier-patrimoinemondial.org et www.jai10ans.com

Côté réseaux sociaux, 4 tweets (1 203 vues) et 2 posts LinkedIn (567 vues) ont été publiés le jour J.



Fresque réalisée par Olivier Sampson lors des Rencontres du Bassin minier Patrimoine mondial, le 30 juin 2022 ©Mission Bassin Minier

ÉTUDE DES AIRES D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS VIS-À-VIS DES PROJETS D'IMPLANTATION DE STRUCTURE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

L'étude est partie du constat de l'implantation ou la demande d'implantation croissante de parcs éoliens ou solaires sur le territoire. Ces énergies renouvelables peuvent être visibles dans le paysage, donc la question des co-visibilités avec la Valeur Universelle Exceptionnelle et de l'intégration dans le paysage se pose. L'enjeu est donc de définir les aires d'influences paysagères de ces projets sur la VUE. Cette étude est cofinancée par la DREAL et la DRAC des Hauts-de-France.

Suite à la consultation infructueuse de 2021, une nouvelle procédure a eu lieu en 2022. La Mission Bassin Minier a organisé la consultation (finalisation du cahier des charges, lancement de la consultation, analyse des offres, organisation du jury de sélection) et démarré le pilotage de l'étude en associant l'ensemble des EPCI, les services de l'Etat concernés (DRAC, DREAL, UDAPs, DDTMs), les deux Départements, les SCoTs, l'AULA, le PNRSE, le CPIE-Chaine des terrils, les CAUEs et la Chambre d'agriculture.

La réunion de lancement a eu lieu en mai et le premier comité de pilotage en octobre. Les réunions de préparation et réunions intermédiaires ont été nombreuses : 1 réunion du comité technique élargi, 2 comités techniques restreints, 2 réunions thématiques avec la DRAC, les UDAPs et la DREAL, une dizaine de temps d'échanges avec les prestataires auxquels s'ajoutent les réunions en interne à la Mission Bassin Minier.

Le pilotage de l'étude assuré par la Mission recouvre le pilotage technique des prestataires (fourniture de données, lecture, écriture, travail spécifique sur la traduction de la VUE, l'organisation du travail de terrain ...) l'organisation des temps d'échanges avec les partenaires techniques (intérieur et extérieur au bassin minier) et politiques.

Le rapport final de l'étude est attendu au premier trimestre 2024.

En parallèle, fin 2022 la Mission Bassin Minier a participé au lancement de l'étude POLEOL, menée par l'Université de Lille. Cette étude a pour objectif d'analyser les mécanismes de l'acceptation ou non acceptation d'un projet éolien dans les Hauts-de-France, en prenant le Bassin minier parmi les territoires étudiés.



Panorama sur le paysage minier avec des éoliennes à Lauwin Planque
©Jean-Michel André - Mission Bassin Minier

DIFFUSION DU GUIDE "ARCHITECTURE, URBANISME ET VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE : LA VOIE DES POSSIBLES"

Un soin particulier a été accordé à la communication via les outils numériques de la Mission Bassin Minier : newsletter, site internet, réseaux sociaux.

MISE EN PLACE D'UN OUTIL COLLABORATIF DE VEILLE SUR LES ÉLÉMENTS DU BIEN BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL SUR LA PLATEFORME GÉO2FRANCE

L'étude de préfiguration d'un dispositif collaboratif de veille patrimoniale menée en 2020 et 2021 avait conclu à la nécessité de mettre en place un outil dédié et émis l'hypothèse que la plateforme Géo2France pourrait l'héberger. Depuis, des échanges multiples avec l'équipe de Géo2France ont permis de valider cette option et de proposer une première version-martyr de l'outil.

En 2022, le travail technique s'est poursuivi avec Géo2France. L'architecture a été finalisée à travers trois outils : un tableau de bord, un outil collaboratif de contribution, une visionneuse permettant de visualiser les projets et les éléments du Bien.

Pour autant, en 2022, l'outil n'a pas encore pu être finalisé ni présenté aux partenaires. Le travail sera poursuivi en 2023 en se focalisant sur la visionneuse et l'outil de contribution collaborative. Une présentation de l'état d'avancement sera faite dans un premier temps aux membres du Comité technique UNESCO.



CO-ANIMATION DE LA CHAIRE PARTENARIALE « ACCLIMATER LES TERRITOIRES POST- MINIERS »

En 2020, la Chaire partenariale a été labellisée par le Ministère de la Culture, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et Paysage de Lille (ENSAPL).

Dans le cadre d'une convention de partenariat, signée en 2021, la Mission Bassin Minier a poursuivi sa collaboration avec l'ENSAPL en participant à plusieurs actions :

Organisation d'un atelier d'étudiants avec la commune de Harnes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Maisons & Cités. Une trentaine d'étudiants en architecture et paysage ont travaillé sur le site des cités Bellevue ancienne (périmètre Patrimoine mondial de l'UNESCO et ERBM) et la Cité d'Orient de février à juin 2022. Ils ont pu faire des propositions à la fois en termes de rénovation et d'adaptation de logements, de valorisation du site de l'ancien cavalier de mines repris dans le schéma de la Chaîne des Parcs. Leurs travaux ont été présentés sur site.

Organisation d'une semaine BIO ARA à Harnes. Parallèlement aux travaux menés par les étudiants sur les cités Bellevue ancienne et Orient, une semaine d'ateliers et d'échanges sur la thématique de l'Auto-réhabilitation accompagnée (ARA) a été organisée du 3 au 9 septembre. Cette action a associé les bailleurs du parc minier, la DRAC, l'UDAP du 62, les écoles d'architecture de Lille et de Grenoble, des laboratoires de recherche, des praticiens, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la ville de Harnes, des étudiants et des habitants des cités. Cette semaine d'échanges a été ponctuée d'ateliers pratiques avec les habitants, de conférences avec des doctorants en architecture, et s'est clôturée par une journée d'échanges sur la possibilité de développer des opérations d'auto-réhabilitation accompagnée dans le parc minier et sur l'opportunité d'y introduire des matériaux bio sourcés.

Semaine "Bio-ARA (Auto-réhabilitation Accompagnée en matériaux biosourcés)" au sein de la Cité de l'Orient à Harnes du 03 au 09 septembre 2022 ©ENSAPL

Un soin particulier a été apporté à la communication : installation d'une exposition autour de l'inscription, publication sur les réseaux sociaux, article dans la newsletter de la Mission Bassin Minier et relais sur les sites web.

Suivi des travaux des masters 1-2 et des diplômables qui travailleront sur le Bassin minier. La Mission Bassin Minier a été mobilisée pour participer au suivi des travaux des étudiants qui ont travaillé sur Harnes (fourniture de données et études sur les secteurs, mise en relation avec les acteurs locaux, participation aux pré-jurys et jurys des Master et Diplômes).

Création d'un lieu ressources mobile (définition des usages, aide à la recherche de financement et au lancement). Cet outil mobile servira à compiler, mutualiser, diffuser les résultats des travaux des étudiants et à organiser des rencontres avec les acteurs du territoire (villes, habitants, milieu associatif). Ce lieu mobile sera également un espace d'expérimentation de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation. L'action a bien été financée par la DRAC dans le cadre des "Etés culturels", mais l'association qui a dû être créée pour porter le projet ne poursuivra pas son travail sur le Bassin minier.

Organisation d'un atelier TEPOP (Territoire à énergie populaire). La Mission Bassin Minier en partenariat avec la Chaire, l'association TEPOP, l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Lille, la Ville de Harnes et le Centre d'Animation Jeunesse, le bailleur Maisons & Cités, a organisé une série d'ateliers à destination des jeunes de la ville. Dans le cadre de ces ateliers, des étudiants en architecture ont accompagné une vingtaine de jeunes de Harnes afin qu'ils imaginent et proposent un projet sur le site de l'ancien cavalier de mines entre la cité Bellevue Ancienne (Périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et ERBM) et la cité d'Orient, également repris dans le schéma de la Chaîne des Parcs. Les jeunes ont souhaité travailler sur le thème des JO et des sports de plein-air. Une présentation du projet sur site à l'échelle 1 aura lieu en janvier 2023. L'événement s'est inscrit dans le cadre des 10 ans de l'inscription et à cet égard, une communication spécifique a été déroulée : relais réseaux sociaux, affichages spécifiques.



Atelier TEPOP le 10 décembre 2022 à Harnes ©Mission Bassin Minier

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES AVEC LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE INTITULÉE "LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS : RÉUSSIR SA TRANSITION JUSTE, L'HÉRITAGE COMME RESSOURCE"

Le 24 mai 2022, en partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et l'Atelier d'Architecture Philippe Prost (Grand prix national d'architecture), la Mission Bassin Minier a organisé une journée d'échanges à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Cette journée a permis de mettre en lumière le rôle du Patrimoine mondial dans le chantier de la Transition et de montrer tout le chemin parcouru sur le sujet dans le Bassin minier depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La journée a permis d'échanger avec d'autres territoires confrontés à des enjeux similaires, et de faire dialoguer élus, experts locaux nationaux et internationaux, services de l'Etat, bailleurs, professionnels. Cette journée a réuni 140 personnes en présentiel et environ 70 personnes en visio. Le succès de cet événement a motivé les partenaires pour en tirer une publication avec la revue *D'Architecture (D'A)* qui verra le jour en 2023.

L'événement a bénéficié d'un relais de communication spécifique, en lien avec le travail de communication plus large autour du 10^e anniversaire de l'inscription : newsletter, sites internet, Réseaux sociaux, relations presse...



Intervention de Raphaël Alessandri lors de la journée d'échanges à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine le 24 mai 2022 ©Mission Bassin Minier

Objectif opérationnel N°3

Développer la dynamique d'appropriation et de valorisation du Bassin Minier Patrimoine mondial

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS GRAND PUBLIC ET SUIVI DE PROJETS DE MÉDIATION

Mise à disposition de ressources : La Mission Bassin Minier a diffusé un appel à participation dans le cadre du 10^e anniversaire de l'inscription auprès des communes du Bassin minier reprenant l'ensemble des ressources à disposition pour célébrer les 10 ans de l'inscription (publications, vidéos, expositions, ...)

En appui de l'appel à participation, une opération de sensibilisation des médiathèques et bibliothèques du territoire du Bassin minier a été réalisée avec le soutien des deux Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais.

C'est dans ce cadre qu'ont circulé les 4 expositions mises à disposition gratuitement par la Mission Bassin minier sur l'ensemble du territoire.

- Communes : Annequin, Auchel, Condé sur l'Escaut, Drocourt, Harnes, Hersin Coupigny, Lewarde, Loos en Gohelle, Raismes, Wallers, Waziers, Wingles
- Médiathèques : Avion, Bully les Mines, Condé sur l'Escaut, Fenain, Frévent, Guesnain, Pernes en Ternois
- Etablissements scolaires : Anzin, Auchel, Bruay-La-Buissière
- Structures culturelles : Arenberg Créative mines, Arkéos, musée de l'École et de la Mine de Harnes, musée d'Histoire et d'Archéologie de Harnes, Centre Historique Minier de Lewarde, 9-9 bis à Oignies, Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin

Suivi (comités de pilotage, apports de connaissances, réflexions et positionnements...) **des actions de médiation autour de l'inscription au Patrimoine mondial**, initiées par les communes, les associations locales, les intercommunalités.

Action de médiation à l'échelle du Bassin minier, jeu d'énigmes Malédiction sur le Bassin minier, lancé en octobre 2022 dans le cadre de "J'ai dix ans". Co-pilotée par le Louvre-Lens et la Mission Bassin Minier, cette action se déroule à l'échelle du Bassin minier, entre le Musée du Louvre-Lens et les 5 grands sites miniers du territoire. L'idée consiste à croiser les notions de Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial et l'exposition « Champollion, la voie des hiéroglyphes » programmée par le Louvre-Lens entre septembre 2022 et janvier 2023.



Couverture du livret de jeu ©Minus Éditions

Accompagnement de la mise en lecture et en musique du conte du Vilain petit chevalement (écrit et illustré par les habitants des 5 centres sociaux de Valenciennes entre 2019 et 2020) dans le cadre du projet Ambassadeurs du Patrimoine mondial initié en 2017 et porté par l'Association des Centres sociaux de la région de Valenciennes (ACSRV). La mise en musique a été réalisée par les jeunes musiciens de l'école de musique de Condé-sur-l'Escaut. La première a eu lieu le 3 décembre 2022 à la médiathèque Le Quai à Condé-sur-l'Escaut dans le cadre de "J'ai dix ans".

Une communication spécifique a été développée sur le sujet : Sur la base des éléments visuels du conte, un kit de communication a été développé et diffusé aux partenaires par la Mission Bassin Minier. Un communiqué de presse a été envoyé à la presse locale, avec de faibles retours ce qui peut s'expliquer par la densité d'événements proposés lors du week-end de la Sainte-Barbe sur l'ensemble du territoire.

L'événement a été annoncé sur le site www.jai10ans.com et 10 posts ont été réalisés sur les réseaux sociaux, ce qui a atteint 5 840 internautes.

PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le Rectorat de la Région académique Hauts-de-France a renouvelé la mission-projet accordée à une professeur d'Histoire-Géographie depuis 2018 pour le compte de la Mission Bassin Minier, coordonnée par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. En 2022 a été élaboré et diffusé le compte-rendu de l'année 2021-2022.

En étroite collaboration avec la DAAC et l'inspectrice référente de la commission patrimoine(s) de la DAAC, la Mission Bassin Minier a produit et mis en ligne des contenus, pour les enseignants du programme d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, sur le patrimoine et ses enjeux géopolitiques (thème 4 de la spécialité en terminale générale). Ces contenus sont disponibles depuis le site internet Bassin minier Patrimoine mondial et celui de l'Inspection d'Histoire-Géographie de l'académie de Lille.

La Mission Bassin Minier accompagne également trois enseignants de Terminale ainsi que les élèves en vue de la préparation des écrits et du Grand oral au Bac sur l'année 2022-2023.

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA MÉDIATION PATRIMONIALE

A l'initiative de la DRAC et porté par l'association Mémoires du travail, un projet de **formation régionale sur le Patrimoine mondial** est en cours d'élaboration. La Mission Bassin Minier et l'ABFPM sont parties prenantes de la conception et de la mise en œuvre de cette formation programmée les 17 janvier et 2 février 2023. La cible est les agents de l'Etat et des collectivités territoriales de la Région Hauts-de-France confrontés dans leur pratique professionnelle à la gestion des Biens Patrimoine mondial de la région Haut-de-France. Cette première expérimentation pourrait être renouvelée si elle rencontre son public.

En 2022, à l'initiative du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin et en collaboration avec le PMA et la Mission Bassin Minier, une **masterclass** intitulée "**10 ans de métamorphoses**" a été organisée sur deux journées (28 novembre et 13 décembre). Grâce aux interventions et à des visites de terrain, et au regard des accélérateurs que sont le Louvre-Lens et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, elle a permis d'alimenter en contenu une vingtaine d'acteurs relais, principalement issus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en donnant des éléments de compréhension des transformations et de l'écosystème d'acteurs, et en sensibilisant aux enjeux de médiation autour des grands projets du territoire, afin qu'ils puissent le partager dans leurs actions du quotidien.

Ces journées ont fait l'objet d'une captation photo et vidéo qui servira de matière en termes de communication en 2023.

INTERVENTIONS DANS LE CADRE UNIVERSITAIRE ET/OU DE RENCONTRES PROFESSIONNELLES

En février 2022, la Mission Bassin Minier a de nouveau répondu favorablement, en partenariat avec la Région Hauts-de-France et Sciences Po Lille, pour intervenir auprès d'étudiants du cycle de formation continue "Hautes études régionales" dans le cadre du module sur les inégalités territoriales.

DÉPLOIEMENT DU LOGO OFFICIEL DE L'INSCRIPTION ET DE LA SIGNATURE DES AMBASSEURS DU BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL.

En 2022, les rendez-vous individuels avec les communes se sont poursuivis : Raismes, Somain...

Le cercle des ambassadeurs a continué de s'élargir, en s'appuyant sur les groupements d'employeurs, clubs d'entreprises, salons professionnels ... Des partenariats ont été initiés avec des prescripteurs tels que les fédérations patronales : métallurgie, béton... Une dizaine d'entreprises ont acté leur engagement auprès de la Mission Bassin Minier : Filieris, MSE, SNBPE, Maisons & Cités, SIA, Groupe Nicollin, Castelain, Finorpa, Crédit Agricole... Une partie de ces partenaires ont été des sponsors ou des mécènes du 10^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial.

Au total, près d'une vingtaine d'entreprises se sont engagées aux côtés de la Mission Bassin Minier.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU CHANTIER « SIGNALÉTIQUE BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL » À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

En 2022, le travail a commencé sur Douaisis Agglo où le déploiement est piloté par l'Office de tourisme de l'agglomération de Douai. La Mission Bassin Minier a fourni l'ensemble des textes pour les panneaux.

ANIMATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICANTS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

En 2022, les directeurs de communication des financeurs de la Mission Bassin Minier ont été mobilisés en lien avec le 10^e anniversaire de l'inscription.

UTILISATION D'UN PANEL D'OUTILS DE COMMUNICATION COHÉRENT, COMPLÉMENTAIRE ET CHOISI EN FONCTION DE CIBLES PRÉDÉFINIES

A destination de l'ensemble des cibles de la Mission Bassin Minier, un panel d'outils a été reconduit et alimenté : le rapport d'activités annuel de la Mission Bassin Minier, la carte de vœux, des communiqués de presse et dossiers de presse relatifs à des opérations spécifiques (Trail des Pyramides Noires, projets de médiation et d'action culturelle autour de l'inscription, 10^e anniversaire), panorama de presse ; newsletter bimestrielle de la Mission Bassin Minier, le centre de ressources numériques élaboré en lien avec le CAUE du Nord qui continue d'être régulièrement alimenté.

En 2022, l'anniversaire des 10 ans a été un axe de communication particulièrement développé avec un plan de communication dédié :

La mise en ligne d'un site dédié au 10^e anniversaire, www.j'ai10ans.com (action commune avec le Musée du Louvre-Lens) qui a fait la part belle à la programmation culturelle sur le territoire. Entre le 30 janvier 2022 et le 1^{er} décembre 2022, 75 543 pages du site ont été consultées par 23 611 utilisateurs.

L'organisation d'un voyage de presse à destination de la presse nationale, généraliste et spécialisée, avec le soutien d'une agence spécialisée dans les Relations Presse, "Mots Compte-Double". Cette agence a également accompagné la Mission Bassin Minier lors de temps forts : Rencontres du 30 juin date-anniversaire, colloque à la Cité de l'architecture à Paris, accompagnement sur des reportages de presse nationale : Echappées belles, TF1 ... Des conférences de presse ont également eu lieu sur le territoire : Wallers, Raismes...

L'organisation de temps institutionnels lors de grands temps forts : Raid Bassin Minier, "Bouge ton bassin" à Condé-sur-l'Escaut, Ducasse à Wallers, pose de première pierre de la chapelle Sainte-Barbe, Street-art à Drocourt, concert à Lens des Harmonies du Bassin minier.

La diffusion du kit de communication aux partenaires de la Mission Bassin Minier.

Une campagne d'affichage avec les grands sites du Bassin minier Patrimoine mondial et des éléments miniers (chevalement, terril, cité minière) sur l'ensemble du territoire. Deux campagnes spécifiques ont été conduites grâce au Département du Pas-de-Calais et de la commune de Douai.

La diffusion d'un goodies : une pochette de 6 stickers illustrés par les grands événements du 10^e anniversaire, contenant une carte logotypée avec tous les financeurs, mécènes et sponsors.

La réalisation de contenus spécifiques pour le 10^e anniversaire (newsletters dédiées, réseaux sociaux...).

Le développement de chartes graphiques spécifiques : « Bouge ton bassin » développé avec le Ballet du Nord, le festival de cinéma "Pépites noires" conçu avec les 5 grands sites du Bassin minier Patrimoine mondial et "Traversée(s)" imaginé avec le Boulon et l'Agglomération de la Porte du Hainaut.



POINT SUR

Les retombées

Environ 870 retombées média :

- Dans le cadre du 10^e anniversaire, un voyage de presse a été organisé avec 20 médias
- 10^e anniversaire : 411 articles presse généraliste; 18 radio ; 55 relais partenaires ; 28 TV ; 26 web
- Bassin Minier Patrimoine Mondial : 213 articles presse généraliste, 6 radios, 2 relais partenaires, 10 TV, 12 web
- ERBM : 4 retombées presse
- Mission Bassin Minier : 30 retombées presse
- Raid Bassin Minier: 10 retombées presse
- Trail des Pyramides Noires : 41 retombées presse

Avec notamment :

- TF1 avec un week-end dans le Bassin minier
- L'émission Echappées Belles en tournage dans le Pas-de-Calais (diffusion printemps 2023)
- France 3 : Traversées, Le loto du patrimoine pour le bassin minier : les deux chevalements de la fosse 9.9 bis d'Oignies sélectionnés pour la nouvelle édition du Loto du patrimoine, seul site sélectionné dans les Hauts-de-France par la mission « Bern »
- BFM TV : 10 ans de l'inscription
- Le Figaro : Une saison exceptionnelle
- L'OBS : Le Nord-Pas de Calais, une destination touristique très tendance
- Libération : Le Bassin minier renaît de ses cendres
- Aujourd'hui en France : J'ai dix ans
- Europe 1 : inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO avec le Louvre-Lens
- Wéo : Vacances Hauts-de-France : un été dans le Bassin minier
- 20 minutes: Journées du patrimoine : que faire près de Lille ?

3 campagnes publicitaires :

- Affichage à la gare Lille-Flandres ;
- Affichage dans le Pas-de-Calais sur 250 decaux ;
- Affichage dans les bus dans la ville de Douai.

POURSUITE DE LA PARTICIPATION AU RÉSEAU NATIONAL DES BIENS FRANÇAIS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL : L'ABFPM

Production et animation du séminaire de formation à la médiation autour du Patrimoine mondial (partenariat avec les sites d'Arc et Senans et du Val de Loire). L'édition 2022 s'est tenue les 28, 29 et 30 novembre à la Saline royale d'Arc et Senans.

Participation aux instances de l'ABFPM : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée Générale et journées techniques.

Poursuite de l'accompagnement de l'ABFPM sur la production d'un ouvrage illustré grand public sur les Valeurs Universelles Exceptionnelles de l'ensemble des Biens français. A ce jour, 70% des sites ont été illustrés.



Participation aux 3^e Rencontres des communicants de l'ABFPM les 9 et 10 juin 2022 à Pessac.

Participation à l'édition 2022 du Guide Vert Michelin consacré aux Biens français du Patrimoine mondial. Le guide a été publié en avril 2022.

Contribution au colloque national organisé par le ministère de la Culture, l'ABFPM et ICOMOS à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial au Louvre-Lens les 10 et 11 octobre 2022. La Mission Bassin Minier à la demande des organisateurs a assuré les visites du 11/19 pour les participants avec le soutien du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin.

Intervention au séminaire international de formation des gestionnaires de sites organisé par le réseau des grands sites de France en partenariat avec l'ABFPM. Ce séminaire s'est tenu les 8 et 9 juillet à Bibracte.

AU TITRE DE LA DÉMARCHÉ DE L'INSCRIPTION BASSIN MINIER PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, RÉALISATION DE MISSIONS D'EXPERTISE EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Depuis la pandémie, la Mission Bassin Minier n'accueille plus pour l'instant de délégations nombreuses et elle privilégie des interventions en visio lors de conférences ou de séminaires d'échanges ou de demandes de conseil et de soutien en candidature et gestion de démarches « Patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Les 17 et 18 novembre 2022, elle est intervenue lors du séminaire « RO.ME Rome Museum Exhibition » pour présenter la démarche d'inscription dans le cadre d'une session consacrée aux écosystèmes patrimoniaux en Europe et en Italie.

Les projets opérationnels avec la Chine étant au point mort à cause de la pandémie, la Mission a poursuivi les contacts engagés depuis 6 ans avec l'Ambassade de France en Chine sur le développement d'actions en faveur de la connaissance et de la valorisation du patrimoine industriel et de la diffusion de son expertise au titre de la démarche « UNESCO » (forum du patrimoine industriel, convention de partenariat entre ICOMOS China et l'ABFPM signée en 2019 etc.).

Dans ce travail de veille, elle a poursuivi ses échanges avec la représentante en France de la Chambre de commerce de la Province du Shanxi (CCPIT), province minière qui partage beaucoup d'enjeux avec le Bassin minier.

La Mission Bassin Minier relancera ses échanges auprès du gouvernement japonais, par le biais du Département du patrimoine industriel et du centre d'interprétation des sites de l'Ère Meiji, notamment sur les questions d'interprétation patrimoniale sur les sites du Bassin minier.

À noter que les frais de déplacement de la Mission Bassin Minier sont pris en charge par les partenaires invités.



Visite de la Centrale Montemartini dans le cadre de la 5^e édition du séminaire "RO.ME Museum Exhibition" ©Mission Bassin Minier

CO-CONSTRUCTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE PROJETS CULTURELS PORTANT SUR L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL À L'OCCASION DU 10^E ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION

2022 fut une année riche sur le plan culturel à l'occasion du 10^e anniversaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dix projets ont été pilotés ou co-pilotés par la Mission Bassin Minier :

"BOUGE TON BASSIN"

Ce projet participatif, coréalisé avec le Ballet du Nord, CCN Roubaix/Hauts-de-France, s'est déployé sur l'ensemble du Bassin minier entre janvier et juillet 2022. Le projet a abouti à la réalisation d'un film d'une vingtaine de minutes, d'un making-of et de 7 films territoriaux qui ont été présentés aux participants et au public à l'occasion de 2 séances de projection à Wallers et à Oignies le 14 et le 15 décembre 2022. Le projet a mobilisé une trentaine de partenaires socioculturels et a touché près de 500 personnes tout au long de sa mise en œuvre. Environ 150 personnes ont participé au tournage du film.

Une communication spécifique a été développée sur ce projet :

- Une charte graphique et 3 vidéos liées aux différentes phases du projet ont été réalisées.
- Un travail avec l'agence Hobbynote a permis de réaliser plusieurs campagnes sur le web entre le 29 mars et le 9 juillet 2022. 135 137 internautes ont été atteints par ces campagnes avec un taux de vues de 47,36% sur les vidéos postées (taux d'individus exposés aux vidéos qui sont allés jusqu'au bout de la vidéo). Un filtre Instagram a également été développé et a touché 14 075 internautes. Ce filtre a malheureusement généré très peu d'engagement (836 clics) et seulement une vingtaine d'utilisation de ce dernier).
- 2 communiqués de presse a été envoyé à la presse régionale lors du tournage du film et de sa diffusion.
- Plusieurs newsletters ont été envoyées sur le sujet et une page dédiée a été développée sur le site www.jai10ans.com
- Côté réseaux sociaux, 59 posts ont été publiés sur Facebook et Instagram. L'ensemble du travail effectué sur les réseaux sociaux a permis de toucher 277 135 internautes. Le post le plus viral (la vidéo de lancement de la phase n°3) a touché à lui seul 43 937 personnes.
- Une carte/affiche a également été développée et diffusée au format papier afin de communiquer sur l'événement et autour de l'inscription de manière plus large.



Extrait du film "Bouge ton Bassin" ©Ulloa Films - Léonard Barbier Hourdin



Affiche du projet "Bouge ton Bassin" ©Adley & Félix Bisiaux

“LES PÉPITES NOIRES”

Ce festival de cinéma porté par les 5 grands sites miniers, le Louvre-Lens, Arkéos et le cinéma Les Etoiles (Bruay-La-Buissière), s'est tenu du 26 mai au 27 août 2022 (14 dates de projection, à l'affiche : 8 films). 8 films ayant tous en commun de dépeindre la mine et le monde ouvrier à différentes époques et sous différentes approches ont été présentés au public. Le festival avait la particularité de proposer un format inédit de projections en plein air à travers le dispositif “cinévélo” (Ludik Energie).

Une communication spécifique a été développée sur le sujet :

- Une charte graphique et une vidéo teaser ont été réalisées afin d'alimenter le kit de communication de ce projet.
- Un communiqué de presse a été rédigé et envoyé par la Mission Bassin Minier le 25 avril 2022 et des relances presse ont suivi. Au total, ce sont 49 articles dans la presse, 5 émissions radio et 4 reportages TV qui mentionnent le festival.
- La Mission Bassin Minier a intégré la programmation de Pépites Noires sur le site « j'ai 10 ans » et 20 posts ont été publiés sur Facebook et Instagram pour valoriser le festival de cinéma. La publication qui a touché le plus de monde est la publication de lancement du festival avec près de 21 000 personnes touchées.



Projection au format ciné-vélo du film Zombillenium à Harnes, le 20 août 2022 ©Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



Kristiane et Roger à la rencontre des habitants et de complices sur le site du 9-9bis ©Mission Bassin Minier

UNE RÉSIDENCE-MISSION “LES ARPENTEURS”

Cette résidence a été confiée à la compagnie de spectacle vivant et d'art de rue Les Mains Sales. Du 24 janvier au 8 avril 2022, deux personnages loufoques, Kristiane et Roger, ont arpenté 5 communes de l'agglomération d'Hénin-Carvin, allant au-devant des habitants et les interrogeant sur leur perception de leur habitat, de leur cadre de vie, du patrimoine et de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La résidence s'est écrite autour de 5 épisodes d'une histoire partagée avec l'ensemble des habitants, ponctuée de retrouvailles autour de veillées dans les quartiers, au sommet d'un terril, sur le carreau de fosse du 9-9 bis...

Elle a connu un rebond durant l'été 2022, “Dans les pas de Kristiane”, qui a permis de toucher de nouveaux habitants du territoire à travers l'organisation de 3 veillées-balades patrimoniales à Oignies, Dourges, Drocourt, Hénin-Beaumont et Rouvroy les 30 août, 3 et 17 septembre 2022.

La communication de ce projet a surtout été relayée par les habitants complices de Kristiane et Roger. Néanmoins, la Mission Bassin Minier a créé des événements dans le cadre des veillées de septembre et a réalisé plusieurs posts dédiés au projet sur les réseaux sociaux qui ont touché 6 250 internautes.

TRAVERSÉE(S)

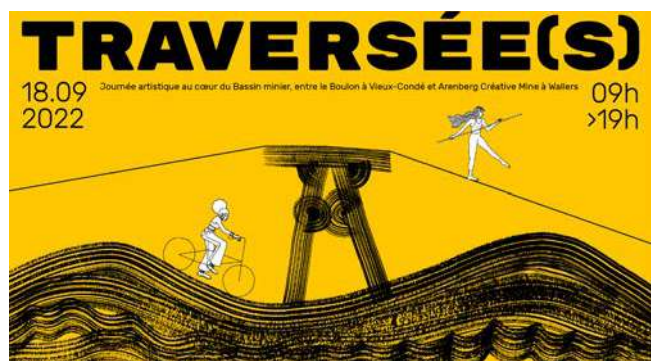
Cette journée artistique au cœur du Bassin minier, entre le Boulon (Vieux-Condé) et Arenberg Créative Mine (Waller-Arenberg) est un projet copiloté par la Mission Bassin Minier, Le Boulon et les Scènes Plurielles (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut). Le long d'un itinéraire à vélo de 35 km, 80 participants ont pu partir à la découverte des éléments du Bien inscrit, ponctué d'interventions artistiques diverses (danse, installation plastique, spectacle ...). A leur arrivée sur le site d'Arenberg Créative Mine, une traversée funambule entre les 2 plus hauts chevalements, réalisée par la compagnie Les filles du renard pâle, a réuni plus de 1 500 personnes.

Une communication spécifique a été développée sur le sujet :

- Une charte graphique a été réalisée afin d'alimenter le kit de communication de ce projet.
- Un communiqué de presse commun (avec le Boulon et l'Agglomération de la Porte du Hainaut) a été diffusé et a permis de recueillir une quinzaine de retombées presse.
- 16 posts sur les réseaux sociaux ont permis de toucher 10 356 personnes.
- Une vidéo rétrospective a également été réalisée et diffusée au public.



Traversée funambule entre 2 des chevalements du site minier d'Arenberg lors de l'événement "Traversée(s)" ©Mission Bassin Minier



Affiche de l'événement ©Adley & Félix Bisiaux

"LE BASSIN MINIER SUR LE DIVAN"

La Mission Bassin Minier et l'EPCC du 9-9 bis se sont associés autour du projet "Le Bassin minier sur le divan", confié à l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine (ANPU). De septembre à décembre 2022, l'ANPU est allée au-devant d'habitants et d'acteurs du Bassin minier (communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et Communauté de Communes de Coeur d'Ostrevent) pour tenter de dresser le portrait actuel du territoire. La restitution de ce travail est intervenue à l'occasion d'"Incandescences", un événement organisé par l'EPCC du 9-9 bis pour les Fêtes de la Sainte-Barbe le 2 décembre.



Fêtes de la Sainte-Barbe au 9-9bis le 02 décembre 2022 ©EPCC 9-9bis

La communication s'est axée spécifiquement sur les réseaux sociaux pour ce projet. Pendant un peu plus d'un mois, 2 publications ont été postées chaque semaine afin de communiquer sur "Le Bassin minier sur le divan" à travers le jeu «Où est Charline ?», ces posts ont touché 21 520 internautes.

UNE COLLABORATION AUTOUR DE DEUX INITIATIVES A ÉTÉ INAUGURÉE AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE (CRP/)

Une commande photographique, "En Creux", initiée à l'occasion du quarantième anniversaire du CRP/ et des 10 ans de l'inscription et une résidence de co-création confiée à la jeune photographe Caroline Pichon. 4 lauréats ont été retenus en avril 2022 pour la commande photographique et livreront leur travail en mars 2023. La résidence de co-création a, quant à elle, débuté en octobre 2022 et se poursuivra jusqu'en juin 2023. Caroline Pichon accompagnera un groupe d'adolescents issus des communes de Billy-Montigny, Sallaumines et Harnes, dans une découverte photographique du Bassin minier Patrimoine mondial, qui aboutira à la réalisation d'une exposition et/ou d'une édition qui sera présentée autour du mois de juin 2023.

La communication sur ce projet est entamée mi-décembre 2022, dans un premier temps exclusivement sur les réseaux sociaux, et devrait se poursuivre jusqu'en juin 2023.

La Mission Bassin minier a également accompagné ou



Concert d'harmonie à Carvin où l'œuvre "Les Pyramides Noires" a été jouée ©Mission Bassin Minier



Vidéo-mapping festival à la gare de Lens où l'inscription était mise à l'honneur ©Mission Bassin Minier



Visite lors du colloque du Ministère pour les 50 ans de la Convention du Patrimoine mondial ©Mission Bassin Minier



Festivités à Wallers le week-end du 1^{er} juillet pour les 10 ans de l'inscription ©Mission Bassin Minier



Fresque de street-art réalisée à Drocourt dans le cadre de la résidence "Street-Art et Patrimoine mondial" ©Mission Bassin Minier



"Gardin Party" à Raismes, le 26 juin 2022 ©Mission Bassin Minier



Lecture à 5 voix du conte, accompagnée par des jeunes de l'école de musique de Condé-sur-l'Escaut ©Mission Bassin Minier

procuré son appui dans l'organisation d'autres événements, notamment :

- **Le projet « Résonances en chaîne »** porté par le Département du Pas-de-Calais ;
- **Le “Vidéo Mapping Festival”** à Lens, porté par l'agglomération de Lens-Liévin (Pays d'Art et d'Histoire) ;
- **Une résidence-mission de street-art confiée au collectif Les Enfants Sauvages, portée par la commune de Drocourt en réponse à l'appel à projets du 10^e anniversaire**, qui s'est déroulée entre juillet et décembre 2022 et a abouti à la réalisation de 2 fresques valorisant le patrimoine et l'inscription UNESCO en plein cœur du quartier de La Parisienne à Drocourt ;
- **La “Gardin Party”** : un week-end festif porté par la ville de Raismes ;
- **Les festivités organisées pour les 10 ans de l'inscription par les villes de Wallers et de Condé-sur-l'Escaut** le week-end du 2 et 3 juillet 2022 ;
- **Les concerts des harmonies du Bassin minier** autour de l'œuvre “Les Pyramides Noires” (création musicale du compositeur Thibaut BRUNIAUX commandée par l'Harmonie de Burbure et le CREMA) et “Fraternity” du compositeur Thierry DELERUYELLE ;
- **La semaine Bio-Ara**, organisée par la chaire des territoires post-miniers ;
- **Le colloque du Ministère pour les 50 ans de la Convention du Patrimoine mondial** au Louvre-Lens.

Tous ces événements et projets ont fait l'objet d'une communication spécifique à travers le site web www.jai10ans.com et les outils de communication du Bassin minier Patrimoine mondial (site web, réseaux sociaux, newsletters ...).

ANIMATION DU COMITÉ TECHNIQUE DES 5 GRANDS SITES MINIERS

En 2022, les réunions du comité des 5 grands sites miniers ont été des réunions opérationnelles, autour des projets communs menés dans le cadre du 10^e anniversaire de l'inscription, à savoir “Les Pépites Noires” et “Malédiction sur le Bassin minier”.

Les réunions du comité de direction reprendront en 2023, dans le courant du 1^{er} trimestre, dès que le nouveau directeur du Centre Historique Minier prendra ses fonctions.

La Mission Bassin Minier a poursuivi son travail de coordination, de compilation et d'envoi de la newsletter d'information des 5 grands sites miniers, en partenariat avec les responsables de communication de ces sites. 4 newsletters sont parues, dont 3 intégraient des portraits vidéo de responsables, communicants et médiateurs (la dernière newsletter de l'année mettait en avant les vœux du 10^e anniversaire reçus partout à travers le monde).

Le texte commun relatif à la présentation du réseau des 5 grands sites, validé en 2021, a été intégré par la plupart des sites au sein de leurs outils de communication.

Contribuer à la Destination Touristique Autour du Louvre Lens, en appui des acteurs du tourisme, par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature

POURSUITE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

À l'échelle de la Destination Autour du Louvre Lens, en coopération avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Pas-de-Calais Tourisme » (Mission ALL - Autour du Louvre-Lens) et l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, notamment les EPCI et leurs offices de tourisme.

Finalisation du schéma stratégique d'aménagement et de développement touristique et diffusion début 2023, à l'occasion de la présentation des chiffres des retombées économiques proposée par la Mission Louvre-Lens Tourisme. Mais l'élément majeur de cette année 2022 aura été la mise en place d'un processus de remobilisation collective des acteurs du tourisme dans l'animation de la destination Autour du Louvre-Lens. La Mission Bassin Minier a été associée à cette démarche, ce qui contribue à conforter son rôle dans le déploiement de la Destination. Elle est notamment identifiée comme référente pour le groupe de travail sur l'offre, qui doit proposer de nouvelles pistes pour enrichir l'expérience des visiteurs.

Projet "World Heritage Journeys in Europe" du Centre du patrimoine mondial et de l'Union Européenne. Le Bassin minier Patrimoine mondial fait partie des 5 sites français à participer au projet depuis mai 2017. Le projet a pour objectif de promouvoir des routes transeuropéennes valorisant les inscriptions au Patrimoine mondial et permettant de renforcer le tourisme culturel. Le portail internet a été lancé en septembre 2018. Cette année, aucune action de valorisation n'a été entreprise.

Publication d'un article sur le Bassin Minier Patrimoine mondial dans la Revue du Patrimoine Mondial (World Heritage Review) et conception d'une exposition numérique qui a été mise en ligne sur la plateforme Google Arts and Culture en mai 2022. Cette exposition est disponible en version française et anglaise. Au mois de septembre, la collection liée aux biens inscrits au Patrimoine mondial avait été visionnée 71 432 fois.

Édition d'une carte détaillée et stratégique de l'itinéraire de la Véloroute du Bassin minier, qui permet de visualiser l'état d'avancement de l'infrastructure ainsi que les actions opérationnelles à enclencher pour sa mise en tourisme. Cette carte sera diffusée et présentée lors du Comité d'Itinéraires du Bassin minier prévu initialement en 2022 mais reporté début 2023.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DES VÉLOROUTES – VOIES VERTES ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À VÉLO

Conduite de l'étude relative à la conception d'une identité graphique et visuelle pour la promotion de l'itinérance à vélo via les Véloroutes. L'étude a été finalisée. Elle propose à la fois une charte graphique, la déclinaison sous la forme d'une gamme d'objets signalétiques et une hiérarchisation des Véloroutes susceptibles d'être mises en produit par les acteurs du tourisme. Cependant, la mise en œuvre des propositions doit encore faire l'objet d'échanges avec l'ensemble des partenaires, avec une priorité clairement pointée sur la Véloroute du Bassin minier.

La Mission Bassin Minier a accompagné également les territoires dans le cadre des projets liés au développement des pratiques cyclistes :

- la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur la mise en œuvre de l'EV5 entre Loos en Gohelle et Wingles ;
- la réflexion et la mise en œuvre de l'EV5 pour le tronçon Bruay - Béthune - Saint Venant auprès de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane et du Département du Pas-de-Calais ;
- Douais Agglo sur une étude de création d'un réseau point nœuds et d'un schéma d'accueil et de services sur les itinéraires ;
- les premiers échanges avec le Pôle Métropolitain Artois-Douais sur la mise en tourisme de la Scarpe et notamment la mise en œuvre de la VéloRoute de la Scarpe entre Arras et Douai ;
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable communautaire, comprenant les réflexions sur le développement et l'engagement d'études opérationnelles de différentes sections de véloroutes du territoire (raccordement en Belgique à Maulde, Véloroute de la Scarpe entre Hasnon et St Amand, Véloroute du Bassin minier entre Denain et Wallers via l'ancien cavalier) ainsi que le plan de jalonnement de la Véloroute du Paris-Roubaix
- Valenciennes Métropole sur des pistes d'amélioration de la Boucle Un'Escaut ainsi que le plan de jalonnement de la Véloroute du Paris-Roubaix. Participation également aux études pour la requalification de la gare de Fresnes notamment pour l'accueil des cyclotouristes

APPUI TECHNIQUE À LA MISE EN PLACE DES PLANS DÉPARTEMENTAUX DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) PORTÉS PAR LES DÉPARTEMENTS ET PARTICIPATION AUX CDESI.

La Mission Bassin Minier travaille avec les deux Départements pour faire du Bassin minier un territoire de coopération interdépartementale dans le domaine des Sports de Nature, en particulier pour les pratiques pédestres et cyclistes, ainsi que sur le concept de Stations Sports & Nature.

LES SPORTS DE NATURE, LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT

À l'occasion des 10 ans de l'inscription, la Mission Bassin Minier a renforcé le calendrier événementiel des Sports de nature.

Le 21 mai 2022, la 7^e édition du **Trail des Pyramides Noires** (qui devait avoir lieu en 2020 puis en 2021) a été organisée. À l'occasion du 10^e anniversaire, la Mission Bassin Minier a proposé un format exceptionnel avec un format « 100 miles », parrainé et couru par l'ultra-traileur Lucas Papi.

Cette édition a d'abord été un succès par le nombre toujours plus élevé de participants, même s'il faut intégrer qu'il existait un "matelas" d'inscrits lié aux annulations des années précédentes. Le bilan reste très positif, comme en témoignent les plus de 80 % de participants qui ont un avis favorable ou très favorable sur l'évènement. Les marges de progrès restent les mêmes et concernent la sécurisation du parcours en matière de balisage, en particulier nocturne.

Pour l'édition 2023, une nouvelle organisation sera ainsi mise en place avec une direction de course renforcée et confiée à 2 traileurs locaux et très investis sur le territoire. Autre nouveauté amorcée en 2022, le renforcement du partenariat avec le PMA pour faire du Trail des Pyramides Noires la vitrine de la Chaîne des Parcs, action qui sera renforcée en 2023.

Au total, 1 600 inscriptions ont été enregistrées et 1 347 coureurs ont finalement pris le départ le 21 mai 2022.



Vainqueur de la formule spéciale du 100 miles (160km) lors du Trail des Pyramides Noires 2022 ©Mission Bassin Minier

Côté presse, 2 communiqués ont été envoyés à la presse (1 lors du lancement des inscriptions et le second pour annoncer les résultats) ce qui a permis de recueillir 61 retombées médiatiques.

Au niveau des réseaux sociaux, plusieurs posts ont été réalisés en amont, pendant, et en aval de l'événement mais la publication qui a eu le plus de succès a atteint 29 760 utilisateurs.

La Mission Bassin Minier a poursuivi l'animation de la dynamique autour du Trail comme levier d'attractivité résidentielle et de rayonnement touristique.

La Mission a poursuivi son accompagnement des territoires de la Destination pour l'accès au réseau des Espaces Trail. Le réseau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le premier à être opérationnel. La Mission Bassin Minier poursuivra le travail avec les territoires du Douaisis, de la Porte du Hainaut, et selon les décisions à venir sur celui de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane ; le déploiement du réseau des circuits trail sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin a pris du retard et ne sera pas totalement implanté en 2022.

La Mission Bassin Minier accompagne l'agglomération dans la définition des tracés, la validation de la cartographie des tracés et de l'implantation. Compte tenu du caractère assez chronophage de ce travail qui nécessite beaucoup de présence sur le terrain, il sera précieux de mobiliser le réseau des traileurs ambassadeurs afin qu'ils puissent nous accompagner sur le travail de terrain. C'est à cette condition que la Mission Bassin Minier poursuivra ce travail sur les autres territoires en 2023.

Les 17 et 18 septembre 2022, la Mission Bassin Minier a « ressuscité » le Raid Bassin Minier, en sommeil depuis 2015. Ce format a eu le mérite de mettre en scène l'ensemble du Bassin minier. Le Raid Bassin Minier a attiré moins de participants qu'espéré, en raison sans doute de sa disparition du calendrier des événements sportifs, mais aussi parce que le Raid multisports a cédé du terrain à de nouvelles pratiques, au premier rang desquelles le Trail, le Gravel ou la marche nordique.

Pour autant, 41 équipes de 3 personnes se sont inscrites pour cette édition spéciale "10^e anniversaire" avec une grande majorité sur la formule X'trem de 2 jours (côté Nord et Pas-de-Calais du Bassin minier) et ont exprimé leur satisfaction. Mais sauf expression contraire des territoires, la Mission Bassin Minier n'envisage pas à ce stade de reconduire le Raid Bassin Minier en 2023.

Deux communiqués de presse ont été envoyés (un pour annoncer le retour du Raid Bassin Minier en 2022 à l'occasion des 10 ans du Bassin minier Patrimoine mondial et un second pour annoncer les résultats). Au total, l'événement a été mentionné dans 23 médias.

La communication a été faite essentiellement via le site internet du Raid (revu et actualisé), et le compte Facebook du Raid. La publication qui a eu le plus de succès a touché 6 524 personnes.



Raid Bassin Minier 2022 ©Mission Bassin Minier

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL ET FLUVESTRE

Suivi des actions issues de la **charte d'engagement pour la mise en tourisme de la Scarpe** : intégration des actions dans le Schéma stratégique et partenarial des espaces de nature et récréatifs du nord, participation au groupe de travail nautisme et itinérance, contribution à la mise en place du concours design auprès des étudiants de l'ESAAT de Roubaix.

CONCLUSION, EN LIEN AVEC LA DRAJES, DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI SUR LES POTENTIALITÉS D'EMPLOIS ET LES BESOINS DE FORMATION LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE, ENTENDU COMME COMBINAISON D'ACTIVITÉS, DE PRATIQUES ET DE SERVICES.

Le comité de pilotage final a eu lieu le 20 octobre 2022. Un plan d'actions autour de 4 axes stratégiques doit permettre de renforcer la Destination Sport Nature du Bassin minier. Volontairement réduites par leur nombre et pour favoriser leur réelle mise en œuvre, les actions visent à favoriser la pratique des terrils par un sport de nature aux jeunes des territoires, renforcer la coopération des deux CDESI à l'échelle du Bassin minier, encourager l'insertion par les sports de nature comme levier de retour à l'emploi, accompagner les besoins en formation au sein des associations pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle socio-économique qui permettrait de faire de ces associations des acteurs de l'économie touristique des sports de nature. Le plan d'action sera engagé en 2023.

Poursuite de l'accompagnement des Offices de tourisme sur la dimension Patrimoine mondial (plaquettes, supports pédagogiques et de médiation, formation ...).



2. Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier



Objectif opérationnel N°1

Faciliter par son expertise et sa capacité d'animation, les opérations de rénovation des cités minières

La Mission Bassin Minier apporte son expertise sur la préservation de l'inscription au Patrimoine mondial et l'approche intégrée de la rénovation des cités minières. Cet accompagnement se traduit à deux niveaux :

- **au niveau des démarches et projets locaux** : par une participation aux instances de pilotage des projets urbains et de transformation des logements, en privilégiant l'appui à la réalisation des études. Cette participation est priorisée et modulée en fonction du niveau d'enjeux des cités (cités dans le périmètre « UNESCO », cités à fort enjeux pour les partenaires et (ou) nécessitant une réelle approche intégrée et de forts investissements sur les espaces publics et les équipements).
- **au niveau global** : l'animation de réflexions transversales et prospectives sur des sujets qui peuvent émerger des échanges avec les EPCI-communes et les bailleurs et qui ne trouvent pas facilement de réponse dans une approche projet par projet (par exemple : des solutions atypiques de transformation de logements pour répondre à des besoins spécifiques, une réflexion sur la mise en valeur, l'usage et l'entretien des jardins et abords des logements ...).

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION DE CITÉS MINIÈRES, DANS UNE LOGIQUE INTÉGRÉE

La Mission Bassin Minier accompagne les bailleurs, communes et EPCI dans leurs projets de rénovation des cités minières qui relèvent d'une approche intégrée (protection et valorisation du patrimoine, réhabilitation énergétique ambitieuse des logements, reconfiguration éventuelle de leurs espaces intérieurs pour les adapter aux attentes de confort et d'habitabilité, mais aussi évolution de ces quartiers urbains en termes de multifonctionnalité, de services de proximité, de connexion aux réseaux de transports en commun, de TIC).

Dans le cadre du travail de promotion de l'inscription, tous les éléments patrimoniaux faisant partie du périmètre sont valorisés dans les supports de communication s'ils font l'objet d'une réhabilitation, d'une inauguration ou d'un dispositif particulier de médiation.

Les cités suivies par la Mission Bassin Minier, par thématique (état évolutif en fonction des sollicitations liées à l'avancement des projets) :

Pour rappel, sur les 35 opérations de rénovation de cités minières, 20 sont incluses dans le périmètre du Bassin minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

En 2022, la Mission Bassin Minier a poursuivi son accompagnement des cités suivantes, dans le cadre de l'ERBM :

PHASE SCHÉMA DIRECTEUR

Etudes urbaines et sociales en vue d'élaborer les schémas directeurs et les fiches actions :

- Appui à la rédaction des cahiers des charges de consultation pour les missions d'AMO en vue de concevoir les études urbaines et sociales.
- Visite de lancement de l'étude urbaine et sociale de la cité avec le groupement d'études missionné.
- Présence aux comités techniques et aux comités de pilotage, accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.

Liste des cités :

- **CABBALR** : Cité Anatole France à Bruay-la-Buissière ☞, Cité du Nouveau Monde à Bruay-la-Buissière ☞, cité de la Victoire à Houdain (étude complémentaire concernant les rues Grosetti, Maud'Hui et Humbert) ☞,
- **CALL** : Cité 4 de Lens (étude complémentaire concernant la rue Notre Dame de Lorette),
- **CAPH** : Cités Bellevue, Turenne, Chabaud-Latour ancienne ☞ et Chabaud-Latour Nouvelle à Denain ☞,
- **Douaisis Agglo** : Cité de la Justice à Aubry ☞, cité des Hauts-Prés à Lallaing, cité de la Belleforière à Roost-Warendin ☞,
- **Valenciennes Métropole** : Cité du Corbeau à Quiévrechain.



Cité du Nouveau Monde, Bruay-La-Buissière ©Mission Bassin Minier

PHASE OPÉRATIONNELLE

Phase de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements :

- Présence aux comités techniques et aux comités de pilotage concernant la rénovation des logements.
- Présence aux comités techniques spécifiques concernant la reconfiguration des logements, le traitement des abords et des façades des logements.
- Visite de la cité en présence du bailleur et la maîtrise d'œuvre pour orienter le projet de rénovation des façades et des abords des logements.
- Validation du traitement des façades et des abords en phase chantier.

Phase de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des espaces publics :

- Visite de la cité dans le cadre du lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre urbaine avec les candidats potentiels.
- Participation aux comités techniques et / ou aux comités de pilotage concernant l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre des espaces publics, accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.
- Participation aux comités techniques et aux comités de pilotage accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.

Liste des cités

- **CABBALR** : Cité du Nouveau monde à Bruay-la-Buissière ☞,
- **CALL** : Cité de la Croisette à Méricourt, cité 10 à Sains-en-Gohelle ☞, cité 4/11 et 5/12 à Sallaumines,
- **CAHC** : Cité de la Parisienne à Drocourt ☞, cité Darcy à Hénin Beaumont ☞, cité Crombez à Noyelles-Godault ☞, cité Declercq à Oignies ☞, Cité Nouméa à Rouvroy ☞,
- **CAPH** : Cité du Pinson à Raismes ☞, quartier Sabatier à Raismes ☞, cité Arenberg à Wallers ☞,
- **CCCO** : Cité du Champs fleuri à Masny ☞,
- **Douaisis Agglo** : Cité de la Justice à Aubry ☞, cité Croix de Pierre à Dechy, cité des Hauts-prés à Lallaing,
- **Valenciennes Métropole** : Cité Hardy Ballanger à Fresnes-sur-Escaut, Cité du Rieu à Vieux-Condé.

SUIVI DES CITÉS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME ERBM « ACCÉLÉRATION » POUR LA RÉNOVATION :

Fin 2022, la Mission Bassin Minier a participé aux comités de pilotage de lancement des rénovations des logements des cités de la Loisme à Barlin, Nouméa à Rouvroy, des Arbrisseaux à Ecaillon et Belleforière à Roost-Warendin dans le cadre du programme ERBM "accélération".

Liste des cités

- **CABBALR** : cité de la Loisme à Barlin ☞ ;
- **CAHC** : cité Nouméa (4^e tranche) à Rouvroy ☞ ;
- **CALL** : cité Saint Albert à Liévin ☞, cité 11 de Béthune à Grenay/Loos-en-Gohelle, cité de Belgique à Grenay/Loos-en-Gohelle, cité Anchin (1^e tranche) à Noyelles-sous-Lens ☞ ;
- **CAPH** : cité Sabatier à Denain, cité Brunehaut (1^e tranche) à Escautpont ☞, cité Bosquet à Wallers-Arenberg ☞, cité de la Drève à Wallers-Arenberg ☞ ;
- **CCCO** : cité Archevêque à Aniche, cité des Arbrisseaux à Ecaillon,
- **Douaisis Agglo** : cité Malmaison à Guesnain ☞, cité Belleforière à Roost-Warendin ☞ ;
- **Valenciennes Métropole** : cité du Rieu à Vieux-Condé.

9 cités sur les 15, sont incluses dans le périmètre du Bassin minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDES STRATÉGIQUES À L'ÉCHELLE DES EPCI OU DES PÔLES MÉTROPOLITAINS

En 2022, la Mission Bassin Minier a participé aux comités techniques et de pilotage ainsi qu'aux ateliers de travail collaboratif organisés par Douaisis Agglo dans le cadre de son étude cadre destinée à définir ses orientations sur les cités identifiées comme prioritaires sur le territoire du **Douaisis**.

Les cités concernées sont les cités de la Justice et du Moulin à Aubry ☞, la cité Bois Bommart à Flers-en-Escrebieux, les cités de Belleforière ☞ et des Vanneaux à Roost-Warendin, les cités Malmaison et de la Balance à Guesnain ☞, les cités des Hauts-prés et du Nouveau Monde à Lallaing, les cités de la Sucrierie et du Niveau à Sin le Noble, cité du Rivage à Waziers, cité des Boussinières à Raimbeaucourt et les cités de la Ferronnerie ☞, de la Solitude ☞, Notre-Dame et de la Clochette ☞ à Douai,

La Mission Bassin Minier a participé aux comités techniques et de pilotage des études urbaines et sociales pilotées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en anticipation, concernant les cités de la Souchez à Angres, Riamont à Liévin, Anchin à Noyelles-sous-Lens ☞.

EXPERTISE SUR LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR LES EPCI SUR L'APPLICATION « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES » DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF SPÉCIFIQUE ERBM ETAT-RÉGION DE FINANCEMENT DES RÉNOVATIONS DE CITÉS MINIÈRES.

En 2022, la Mission Bassin Minier a fourni une assistance technique au collectif de financeurs de l'ERBM pour évaluer le niveau d'avancement et de qualité des dossiers présentés par les EPCI et qui concernent le financement des projets de rénovation des espaces publics des 35 cités visées par une approche intégrée. Suivant l'avancement des projets, cette expertise a concerné les demandes de financement des études de maîtrise d'œuvre et (ou) de travaux. Elle a consisté en formulation d'avis écrits sur les cahiers des charges de missions de Maîtrise d'œuvre et (ou) de descriptif de travaux, participation aux réunions préparatoires avec l'Etat, la région les Départements, l'équipe d'appui à l'ERBM et participation aux auditions des collectivités demandeuses.

Liste des 14 dossiers déposés dans le cadre du premier Appel à Dépôt de Demandes de financement au titre du Fonds conjoint Etat-Région de mai 2022, sur lesquels la Mission Bassin Minier a rédigé des avis :

- **CALL** : cité 4 de Lens à Lens, cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle ☞, cité des Alouettes à Bully-les-Mines, cité Bellevue Ancienne à Harnes ☞, cité des Genettes à Liévin, cités du Parc/Croisette à Méricourt, cité 9 (ilot parmentier) à Lens ☞, cité 4/11 et 5/12 à Sallaumines,
- **CAPH** : cité Sabatier à Raismes ☞, cité Schneider à Lourches-Escaudain-Rooulx,
- **CCCO** : cité Agache à Fenain, cité Barrois à Pecquencourt ☞, cité Heurteau à Hornaing,
- **Valenciennes Métropole** : cité Cuvinot à Onnaing,

Liste des 15 dossiers déposés dans le cadre du deuxième Appel à Dépôt de Demandes de financement au titre du Fonds conjoint Etat-Région d'Octobre 2022 sur lesquels la Mission Bassin Minier a émis des avis :

- **CABBALR** : cité Anatole France à Bruay-la-Buissière ☞, cité du Nouveau Monde à Bruay-la-Buissière ☞, cité de la Victoire à Houdain ☞,
- **CALL** : cité Bellevue Ancienne à Harnes ☞, cité 4 de Lens à Lens, quartier du Maroc à Méricourt ☞, cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle ☞,
- **CAHC** : cité de la Parisienne à Drocourt ☞, cité Darcy à Hénin-Beaumont ☞, cité Declercq à Oignies ☞, cité Nouméa à Rouvroy ☞,
- **CAPH** : cité Sabatier à Raismes ☞,
- **Douaisis Agglo** : cité de la Mouchonnière/corons verts à Douai, cité des Hauts-prés à Lallaing,
- **CCCO** : cité Chauffour à Somain

ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BILAN QUALITATIF DES PREMIÈRES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS

- Le Groupe Technique Habitat de l'ERBM qui s'est tenu en juin 2022 a souhaité engager un bilan qualitatif des premières rénovations de logements.
- Dans ce cadre, la Mission Bassin Minier a été sollicitée pour animer **un groupe sur le sujet : "Regain d'attractivité, évolution et mise en valeur du patrimoine"**. Le bilan se penchera plus spécifiquement sur la question de l'habitabilité, la configuration intérieure des logements, le traitement des façades et l'aménagement des extérieurs (jardins et clôtures). Depuis septembre 2022, la Mission Bassin Minier a organisé 2 ateliers collaboratifs avec les EPCI, les bailleurs, les UDAP, les DDTM, les techniciens de la région et des départements et l'équipe d'appui de l'ERBM ainsi qu'une réunion spécifique avec les bailleurs sur la collecte des données. Suite à ces ateliers, une feuille de route a été établie pour 2023.
- Parallèlement, la Mission Bassin Minier s'est vu confier également la coordination **d'un second groupe autour d'un volet observation, destiné à caractériser plus globalement chaque cité minière et son environnement**. Ce groupe de travail, initialement mobilisé dans le cadre des travaux exploratoires du groupe Géo2France ERBM, s'inscrit toujours en complémentarité avec les travaux engagés au sein du groupe projet Géo2France Outil de Suivi et de Programmation (OSP) ERBM animé par les services des DDTM (cf. OS 2 et OO 3). L'animation de ces deux groupes se poursuivra en 2023.

Objectif opérationnel N°2

Contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour la rénovation des cités minières

La nature de ces missions sera précisée ultérieurement dans le cadre des instances de gouvernance de l'ERBM.



Cité de la Parisienne, Drocourt ©Mission Bassin Minier

Participer au travail d'observation des évolutions du territoire en s'intégrant au « groupe-projet » dédié au Bassin minier au sein du portail Internet Géo2France

Ce groupe-projet est un espace collaboratif qui permet à des acteurs de partager des données (cartographiques ou non), des documents et un calendrier communs, dans le cadre d'une gestion sécurisée des droits d'accès.

Dans l'optique d'une nécessaire mise en synergie de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers mobilisés autour du Bassin minier, la Mission Bassin Minier assure la co-animation du groupe-projet Géo2France dédié en partie à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Les objectifs sont :

- D'assurer une concertation entre les parties prenantes institutionnelles de l'ERBM (l'État, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les 8 intercommunalités concernées) sur les sujets de la donnée et de la connaissance ;
- Mettre en place une mise-à-jour et un suivi au long cours de ces connaissances et des données qui les sous-tendent ;
- Contribuer au partage, à l'exploitation et à la valorisation de ces données et connaissances auprès des populations et des acteurs concernés.

Pour réaliser ces objectifs la Mission Bassin Minier mobilise ses propres outils techniques, ceux déjà disponibles au sein de la plateforme régionale Géo2France, ainsi que ceux développés par d'autres partenaires. Elle s'assure de l'intégration de données sur la composition et l'évolution des populations résidant dans les cités et sur le recensement des friches existantes et susceptibles d'évoluer vers d'autres usages.

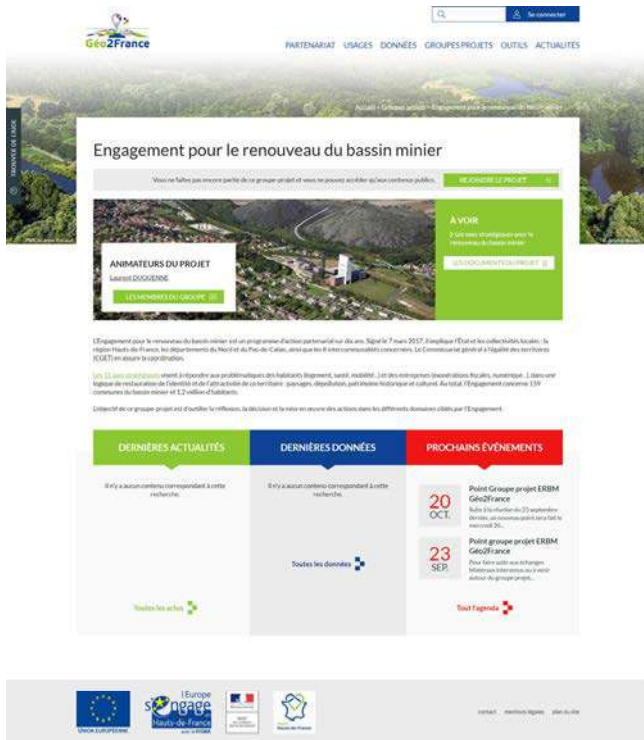
Cette mise en commun des données vient contribuer aux démarches plus générales d'évaluation de l'ERBM, dont les signataires de l'ERBM définissent le cadre et les résultats.

INTÉGRATION AU GROUPE-PROJET DÉDIÉ AU BASSIN MINIER AU SEIN DE GÉO2FRANCE

Dans le prolongement des échanges intervenus en 2021 avec les partenaires, la Mission Bassin Minier a poursuivi et conforté son intervention en 2022 dans le « groupe-projet » dédié au Bassin minier au sein du portail Internet Géo2France dans la perspective de contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier.

Comme rappelé par ailleurs, l'action de la Mission Bassin Minier dans le cadre de ce groupe projet Géo2France ERBM, s'inscrit depuis l'automne 2022 au sein d'un volet "observation" du groupe de travail technique partenarial ERBM « habitat » (cf. OS 2 et OO 1), avec l'objectif de rassembler de manière complémentaire les informations permettant de mieux caractériser les cités et leur environnement (en matière d'occupation, de niveau de vie, de prestations sociales, de desserte, de niveau d'équipements, de logement social, ...).

Un travail sur les indicateurs à mobiliser a pu être engagé au cours du second semestre 2022, notamment dans le cadre d'échanges avec les bailleurs, avec la volonté d'inscrire un suivi de ces indicateurs dans le temps. Une fois partagés début 2023, ils permettront d'alimenter et aider à la connaissance autour des cités ERBM tout en participant à caractériser la situation dans le cadre des travaux de bilan. Des fiches spécifiques permettront de valoriser ces travaux en 2023 ; fiches qui seront également partagés via les services offerts par la plateforme Géo2France, et notamment la visionneuse cartographique



Portail Géo2France, page dédiée à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

À L'ÉCHELLE DU BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS

Pour rappel, les problématiques d'observation doivent tenir compte de la réalité des ingénieries sur le Bassin minier, et notamment de la dissymétrie existante entre le Nord et le Pas-de-Calais. La Mission Bassin Minier reste le seul outil d'ingénierie technique à l'échelle du programme du Renouveau du Bassin Minier et donc un point d'appui pour l'ingénierie d'observation à l'échelle du Bassin minier, ce qui implique une articulation et coordination entre les partenaires (SCOTs, services EPCI, AULA).

RELANCE DES PARTENARIATS ET APPROFONDISSEMENTS DES "REPÈRES STATISTIQUES"

En 2022, la Mission Bassin Minier a relancé des partenariats, notamment dans le cadre des travaux liés à l'ERBM, qui vont permettre d'alimenter et valoriser les « Repères statistiques » (dégagés dans le Livre de la Mission Bassin Minier « 20 ans d'engagement au service du territoire »).

Cependant, les approfondissements associés, permettant notamment d'alimenter les réflexions avec les partenaires (Agence Hauts de France 2020 2040, EPCI, AULA etc.) autour de l'analyse multicritères, n'ont pu être engagés.

Destinée à approfondir l'ébauche de typologie des communes membres des sept EPCI du Bassin minier et permettre de disposer d'une photographie dynamique du Bassin minier dans sa diversité et sa complexité, cette analyse multicritères sera développée en 2023.

Elle permettra la publication d'un numéro spécial « 2000-2020 » du « portrait socio-économique du Bassin Minier » à partir de ce chapitre « Repères statistiques » et s'appuyant sur les différents traitements et analyses menés.

CONSOLIDATION DES DIFFÉRENTES BASES DE DONNÉES

Afin de répondre aux différentes sollicitations reçues (en externe mais aussi en interne), notamment autour du Bien inscrit et plus largement du patrimoine minier, la Mission Bassin Minier a engagé le travail destiné à consolider ses différentes bases de données au cours de l'année 2022.

En articulation avec les réflexions autour de la mise en place d'un outil de veille, ces travaux se poursuivront en 2023 afin de renforcer la capacité de la Mission Bassin Minier à partager et transmettre la connaissance autour du patrimoine minier, tout en améliorant le suivi, dans l'optique notamment de répondre à l'évaluation prévue par l'UNESCO dans le cadre du suivi de l'Inscription (rapport d'évaluation périodique).



Colloque "Conversion et résilience du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et des bassins miniers dans le monde" le 14 octobre 2022 ©Mission Bassin Minier

PUBLICATION D'ÉTUDES DANS LE CHAMP SOCIAL ET URBAIN

A partir des données des bailleurs Maisons & Cités et SIA habitat, un travail d'actualisation des analyses relatives à l'occupation du parc minier et aux caractéristiques des logements a pu être mené en 2022. Il a permis la communication de fiches spécifiques accessibles depuis la fin d'année 2022 sur le site internet de la Mission Bassin minier; fiches qui pourront être enrichies en 2023 grâce aux échanges intervenus avec les bailleurs. A noter que ces travaux permettent également d'alimenter la mise en œuvre et le suivi de la Charte partenariale « Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO » pour les cités minières (cf. OS 1 OP 1.3).

PARALLÈLEMENT, GRÂCE AU PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES MINEURS (ANGDM) ET DANS LA CONTINUITÉ DE L'ÉTUDE DIFFUSÉE À LA FIN DES ANNÉES 2000,

un premier volet permettant de caractériser le profil des bénéficiaires de l'ANGDM a été publié en fin d'année 2022.

Un second volet, prévu initialement fin 2022, sera partagé courant 2023. Il viendra actualiser les interrogations autour de l'impact économique sur le territoire de la disparition progressive des ayants droit, mais également sur les conséquences en matière de peuplement et d'actions en faveur du vieillissement et du grand âge.

RENFORCER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE L'INSCRIPTION DU BASSIN MINIER AU PATRIMOINE MONDIAL SUR LE TERRITOIRE

A l'occasion des événements liés au 10^e anniversaire de l'Inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi en lien avec les travaux de la Plateforme d'Intelligence Collective (PIC) en 2022, la Mission Bassin Minier a pu recueillir les résultats de plusieurs enquêtes questionnant le regard porté sur le territoire et sur l'Inscription.

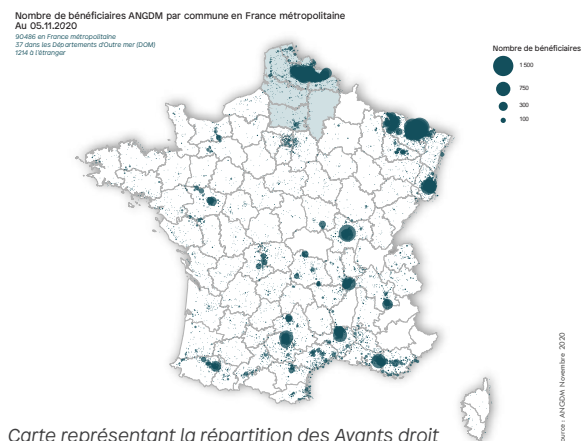
L'ensemble des analyses seront partagées au cours du premier semestre 2023 dans une version actualisée du document **"Chiffres clés et impacts de l'Inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO" publiée en mars 2022**. Elles intégreront notamment les résultats issus de l'enquête visiteurs 2022 menée par la Mission ALL Autour du Louvre-Lens.

A noter que l'enquête menée au sein de la PIC interrogeant la connaissance et le regard porté par les habitants sur le Bassin minier a fait l'objet d'une synthèse qui a été partagée au sein du Grand Forum Euralens en novembre 2022.

Par ailleurs, dans le prolongement des réflexions initiées au sein de l'Institut Fédératif de Recherche sur le Renouveau des Territoires (IF2RT), et notamment avec l'organisation d'un colloque en octobre 2022 "Conversion et résilience du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et des bassins miniers dans le monde" avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans le cadre de l'ERBM, la Mission Bassin Minier va poursuivre la mobilisation du milieu universitaire pour l'accompagner dans la construction du suivi et de l'évaluation de l'Inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial sur le territoire.

POUR SUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS EPCI

Accompagnement dans leurs démarches de connaissance, d'actualisation des documents stratégiques ou réglementaires, et notamment le SCoT de Lens-Liévin / Hénin-Carvin en 2022.



Carte représentant la répartition des Ayants droit en France issue du cahier technique ANGDM.

À L'ÉCHELLE DU NORD

CONTRIBUER AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Suite au comité de pilotage du SDAASP, le 9 décembre 2022, la Mission Bassin Minier demeure aux côtés du Département du Nord dans le cadre de son SDAASP, sans être toutefois sollicitée directement au sein des différents groupes de travail : mobilité douce, accès à la culture et médiation culturelle, pratique sportive et santé.



Couverture du livret PIC 2022 ©Pôle Métropolitain de l'Artois

À L'ÉCHELLE DU PAS-DE CALAIS : « INGÉNIERIE 62 »

En 2022, la Mission Bassin Minier a poursuivi son engagement dans « Ingénierie 62 », plateforme d'ingénierie territoriale du Pas-de-Calais lancée en septembre 2018, en apportant son expertise pour répondre aux sollicitations formulées directement depuis la plateforme.

PUBLICATIONS « SPÉCIAL 10 ANS » DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME D'INTELLIGENCE COLLECTIVE (PIC) EURALENS SUR LES IMPACTS DU LOUVRE-LENS ET DE L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL

En 2022, la Mission Bassin Minier, co-animatrice de la PIC depuis ses débuts, a poursuivi son action en matière de suivi et d'évaluation des impacts du Louvre-Lens, en s'engageant de nouveau en termes d'animation, d'accompagnement et de mobilisation au sein de la PIC.


Cela s'est notamment traduit par la participation à l'élaboration de la **publication spéciale 10 ans de l'ouverture du Louvre-Lens** ("2012-2022 : Les chiffres & les lettres du changement"), mais intégrant également celui de l'Inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial; publication qui a permis de qualifier les dynamiques intervenues au cours des 10 années à l'échelle du territoire.

La Mission Bassin Minier a poursuivi également son engagement au sein de la PIC en participant activement à la réalisation et au suivi d'une étude ciblée complémentaire lancée fin 2021, destinée à renforcer la dimension qualitative au sein des travaux de la plateforme. Cette étude, dont les résultats ont été présentés en novembre 2022, a permis d'interroger la connaissance et le regard porté par les habitants du Pôle métropolitain de l'Artois, et notamment des lycéens et des étudiants, sur le Bassin minier et ses dynamiques actuelles et à venir.

Dans le prolongement de cette étude, au sein du Grand forum Euralens, la Mission Bassin Minier accompagne depuis l'automne 2022 les travaux sur l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) et de l'industrie, et notamment sur l'implication des jeunes du territoire dans une réflexion sur l'attractivité de l'emploi industriel. Elle participe notamment à la réalisation et au suivi d'un dispositif (mêlant questionnaire et ateliers) ayant pour finalité d'intégrer la jeunesse du territoire du PMA dans la réflexion du Cercle de qualité d'Euralens portant sur les mutations du système productif.



Auchel. Depuis le terril n°14 - ©Jean-Michel André - Mission Bassin Minier



3. Participer à la dynamique et à l'ouverture du Bassin minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement

Objectif opérationnel N°1

Participer à la réflexion autour de la relation Métropole lilloise-Bassin minier qui constitue un espace à enjeux du SRADDET (flux de mobilité, développement économique, urbanisation...) via des groupes de travail thématiques

En 2021, la Mission Bassin Minier avait été sollicitée dans le cadre de la préparation d'un atelier thématique de l'appel à projets de recherche du PUCA (Plan Urbanisme, Construction, Architecture) sur le thème « Quelle place pour quel travail en ville ? Les conditions économiques, sociales et environnementales de la ville productive ». L'Université de Lille et l'Université Libre de Bruxelles mènent une comparaison entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Région de Bruxelles et ont souhaité associer la Mission Bassin Minier à ces travaux d'expériences croisées de villes productives.

En février 2022, la Mission Bassin Minier a participé au deuxième atelier portant sur les échelles et la compétition territoriale ("Complémentarités ou concurrences et expériences croisées entre territoires voisins").



PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Objectif opérationnel N°2

Contribuer à faire rayonner ce territoire au-delà de nos frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française (mêlant environnement, culture, social, économie et tourisme)

Dès sa création en 2000, la Mission Bassin Minier a investi de nombreux projets et réseaux européens liés à la reconversion industrielle et à la requalification des friches industrielles.

POURSUITE DU SUIVI DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME EUROPÉENNE DES RÉGIONS CHARBONNIÈRES EN TRANSITION ORGANISÉS À LA COMMISSION EUROPÉENNE

[pour mémoire, 18 régions charbonnières participent au programme : Moravie-Silésie, Usti, Karlovy Vary (Tchéquie) ; Brandenburg, Saxony, Saxony Anhalt, North Rhine-Westphalia (Allemagne) Silésie, Basse-Silésie, Greater Poland (Pologne) ; Western Macedonia (Grèce) ; Jiu Valley (Roumanie) ; Trencin (Slovaquie) ; Zasavska, Savinjska (Slovénie) ; Asturias, Aragón, Castilla-y-León (Espagne)]

PROJET « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DANS LES BASSINS MINIERES DU MONDE » AVEC LIANES COOPÉRATION

Suite à l'acceptation de financement par le MEAE en 2022, la Mission a engagé des premiers contacts avec des communes minières qui pourraient être volontaires pour être s'engager dans le projet « Transition écologique et sociale dans les bassins miniers du monde » avec Lianes Coopération, le Réseau Régional de la Coopération Internationale en Hauts-de-France.

Le projet est de travailler sur des échanges internationaux autour de la transition sociale, économique et écologique dans les bassins miniers du monde, en accompagnant les collectivités locales. De manière plus spécifique, il propose de : permettre des échanges entre élus municipaux en provenance de différents bassins miniers, capitaliser sur les expériences de transition écologique, sociale et économique des bassins miniers dans le monde et appuyer la création, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de transition écologique à échelle locale dans un contexte minier. **Les pays retenus ont été le Maroc, le Cameroun, le Portugal et le Brésil.**

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA FÉDÉRATION DES ROUTES MINIÈRES EUROPÉENNES POUR RÉALISER DES PROJETS COMMUNS DE VALORISATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

En tant que membre adhérent, la Mission Bassin Minier a participé aux travaux de la Fédération des routes minières européennes, Mines.B portée par la Fondazione Cammino Minerario di Santa Barbara en Sardaigne pour réaliser des projets communs de valorisation culturelle et patrimoniale sur **la thématique de la Sainte-Barbe** (depuis des éléments matériels de type église, chapelle, statuaire... tout comme la pratique festive en cours de revitalisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais). L'un des objectifs de ce réseau est l'élaboration d'un dossier de candidature d'un **Itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe**.

Du 23 au 26 juin, à Iglesias en Sardaigne, elle est intervenue lors du séminaire sur « La Convention de Faro : pour des actions concrètes en faveur du patrimoine minier européen », porté par la Fondation.

PARTICIPATION AU PROJET INTERREG VI SUITE DE « DESTINATION TERRILS »

Dans le cadre de la démarche portée par le CPIE Chaîne des Terrils et Espace Environnement, la Mission Bassin Minier est partie prenante de certains groupes de travail* qui accoucheront des axes stratégiques du futur projet qui associera le Pôle Métropolitain de l'Artois, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin etc.

**module de travail n°3 - Indice du potentiel touristique durable des terrils et mise en tourisme des terrils*

**module de travail n°4 - Gestion, aménagement et préservation durable des terrils*

**module de travail n°5 - Accueil des publics*

**module de travail n°6 - Découverte touristique par de nouvelles mobilités*

**module de travail n°7 - Promotion des terrils via l'animation culturelle et touristique.*

CONSULTATION SUR LA FAISABILITÉ DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE « VOYAGE APPRENANT »

Au dernier trimestre 2022, la Mission a consulté le comité de suivi partenarial de sa Convention d'objectifs et de moyens et les partenaires sur la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de « voyage apprenant » à l'échelle du Bassin minier centré sur les enjeux de résilience et de transition, en capacité de répondre à une forte demande de délégations émanant de territoires au niveau local, national et international : compilation des nombreuses initiatives et projets à mettre en valeur ? Identification des publics cibles (publics d'experts, grand public, scolaires ?), articulation entre les différentes échelles ? complémentarités avec les DD tours ? Moyens humains à y dédier ?

Une phase exploratoire réunissant notamment les structures déjà impliquées dans l'accueil de délégations (Pôle Métropolitain de l'Artois EURALENS, CERDD, CD2E, Ville de Loos-en-Gohelle, Office de tourisme de Lens-Liévin etc.) a été engagée.

Objectif opérationnel N°3

Dans le prolongement de l'objectif opérationnel 2 dont il constitue une déclinaison transfrontalière

La France et la Belgique partagent une géographie (Bassin minier transfrontalier : les quatre sites miniers eux aussi inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et plus loin en Flandres la cité minière de Genk, modèle belge de transition réussie) et l'histoire (participation à la CECA) et rencontrent des problématiques analogues. La Mission Bassin Minier peut participer aux initiatives menées avec les territoires belges sur ces thématiques.

PARTICIPATION AU RÉSEAU EUROPÉEN DES CITÉS-JARDINS, INCLUANT LA VILLE DE GENK

En 2022, la Mission Bassin Minier a associé la Ville de Raismes à ce réseau européen qui a pour intérêt d'alimenter leur projet de labellisation au titre de « Villes créatives UNESCO ». La Ville de Genk, engagée dans une démarche de candidature à l'inscription au Patrimoine mondial, a mis en chantier un nouveau dispositif de valorisation du patrimoine et des conditions de vie de ses cités-jardins.

Suite au Forum numérique organisé en 2021, la Mission Bassin Minier a participé au **voyage d'études au Royaume-Uni en juillet 2022** (visites des cités-jardins de Welwyn et de Letchworth) organisé dans le cadre du réseau, avec la Ville de Raismes.

En mars 2023, la Ville de Raismes a invité la Ville de Genk pour une visite d'études préalable de la cité du Pinson et une réunion d'échanges avec des communes du Bassin minier ayant des cités-jardins.



Voyage d'études Royaume-Uni autour des cités-jardins de Welwyn et de Letchworth les 7 et 8 juillet 2022 ©Mission Bassin Minier

DIRECTRICES DE PUBLICATION

Cathy Apoureau-Poly, Présidente
Catherine Bertram, Directrice
Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

COMITÉ DE RÉDACTION

Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Bien fait pour ta Com'
Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

TYPOGRAPHIE

Patron
Caveat Brush
Aléo Light

*Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais,
Décembre 2022*



Mission Bassin Minier — Carreau de Fosse 9-9bis, Rue du
Tordoir, B-P. 16, 62590 Oignies
Tél : 03 21 08 72 72 — www.missionbassinminier.org



ANNEXE 3

PROGRAMME DE TRAVAIL 2023 (version détaillée)

Objectif Stratégique 1 : Assurer la gestion de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion.

Objectif opérationnel N°1 : Assurer une veille patrimoniale sur les éléments du Bien (patrimoine bâti et sites naturels), leur prise en compte dans les stratégies de planification, et porter une vigilance particulière sur les édifices miniers à enjeux dont les sites en péril.

1. Poursuite de l'assistance technique de la Mission Bassin Minier aux communes révisant leur PLU pour veiller à la prise en compte du périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO et des enjeux paysagers dans les documents du PLU.

En 2023

- la Mission devrait suivre les PLU de Liévin, Hulluch et de Pecquencourt,
- elle sera associée aux PLU(s) (ou tout au moins donner un avis suite à un contact pour leur PAC PLU en 2022) de Waziers, Dechy, Auby, Bruille-les-Marchiennes.
- elle donnera un avis sur les PLU(s) de Masny, Râches, Roost-Warendin fin 2022-début 2023.

2. Poursuite de la participation de la Mission Bassin Minier aux travaux consacrés à l'élaboration des SCOTs et PLUi

En 2023

- **La Mission participera aux travaux d'élaboration du SCOT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin et de CABBALR et du PLUi de CABBALR.** Cette assistance passera par la fourniture de l'ensemble des données, études, cartographies déjà produites ainsi que la participation à des ateliers spécifiques thématiques (co-construction et co-animation).
- **La Mission assistera la CAVM pour finaliser la réalisation des fiches « patrimoine »** des cités minières incluses dans le périmètre Patrimoine mondial : choix et suivi du travail d'un prestataire pour étendre les fiches déjà réalisées par la MBM en 2022 à l'ensemble des cités concernées par des prescriptions spécifiques sur leurs clôtures dans le PLUi.

3. En 2023, contribution aux travaux d'actualisation (diagnostic et enjeux) et d'évaluation de la précédente Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et participation à l'élaboration de la nouvelle Charte (bilan de 12 ans dans le cadre de la révision de la Charte)

4. Participation au comité de suivi du Plan de Paysage du SCOT du Grand Douaisis et la Mission pourra accompagner le SCOT à sa demande sur la mise en place des actions concernant les thématiques liées à la préservation et la mise en valeur des paysages miniers (ateliers de sensibilisation, intégration dans les PLUs,...).

5. Participation à l'élaboration du Plan de Paysage pour la Transition énergétique de la CABBALR. La CABBALR lancera l'étude en 2023

6. Convention de partenariat Mission Bassin Minier/Fondation du Patrimoine : signée en 2017 pour 3 ans, elle a été reconduite **en 2020** pour une nouvelle période de 3 ans-

En 2023 : alors que certains projets de sauvegarde voient le jour, sous maîtrise d'ouvrage publique (pose de la première pierre de la Chapelle Sainte-Barbe à Somain en novembre 2022 ou la Fosse 13 bis à Bénifontaine) ou privée (la Fosse 2 à Anhiers ou la Fosse 5 à Billy-Berclau),

- la Mission Bassin Minier et la Fondation du Patrimoine devront proposer **une affectation des fonds récoltés par la souscription (environ 35 000 €)** en fonction des possibilités offertes par le cadre de la souscription. Par ailleurs, il s'agira de voir comment la Fondation du patrimoine peut rester mobilisée aux côtés de la Mission, soit par la prolongation de la souscription, soit par le recours à des souscriptions ciblées.

7. Poursuite d'une action ciblée pour la sauvegarde du patrimoine en danger :

En 2023, la Mission :

- engagera les diagnostics techniques des bâtiments qui n'ont bénéficié d'aucune démarche de ce type : Fosse 7 à Barlin, Fosse 6 à Haisnes les la Bassée
- maintiendra la pression concernant la situation périlleuse du Camus Haut d'Annay sous Lens
- accompagnera les projets en cours : Fosse 12 à Loos-en-Gohelle, Fosse Mathilde à Denain,
- accompagnera les propriétaires privés des fosses 2 d'Anhiers et 5 de Billy-Berclau : interface avec les institutions, mise en réseau, appui technique si nécessaire, ingénierie financière,
- pilotera les études lancées début 2023 sur la fosse 13 bis de Bénifontaine et le Château des Douaniers à Fresnes/Escaut.

8. Mise en œuvre des actions visées par les Chartes partenariales qui avaient été signées au deuxième semestre 2017 entre l'Etat, la Mission Bassin Minier et les bailleurs, Maisons & Cités et SIA Habitat pour favoriser la coopération entre les parties.

En 2023, il s'agira de :

- **poursuivre les travaux du groupe technique Grosses Réparations/Gros Entretien** des cités incluses dans le périmètre Patrimoine mondial avec la Mission, Maison & Cités et les UDAP du Nord et du Pas-de-Calais. Ce groupe lancé en 2021 permet de définir les prestations sur les façades et les abords des logements et de préparer l'instruction des dossiers de demande d'autorisation. Cela concerne 36 opérations hors ERBM, lancées en études (4687 logements) et qui permettront de réaliser pour 73,5 M€ TTC de travaux sur la période 2022-2024.
- **établir un tableau de bord des cités dont la valeur patrimoniale pourrait être impactée à court ou moyen terme** (risques de démolition ou de dénaturation) afin d'anticiper le plus en amont possible et d'éviter des situations de blocage et de trouver des solutions qui garantissent le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle. *Nb : au-delà des cités potentiellement impactées par un projet de restructuration lourde, la Mission Bassin Minier, grâce à la réactivation de sa convention d'échanges de données avec les bailleurs, réalisera et suivra un tableau de bord sur l'état et les évolutions des cités dans le périmètre Patrimoine mondial.*

- **réunir un comité de suivi (biennuel)** rassemblant l'Etat, la Mission Bassin Minier et les bailleurs afin de permettre une information mutuelle sur les projets concernant les cités dans le périmètre Patrimoine mondial et de définir de manière collégiale les actions et pistes de travail.

9. Accompagnement des gestionnaires et des porteurs de projets sur un terri classé pour la prise en compte des enjeux du classement dans les plans de gestion et projets

En 2023, la Mission

- **organisera la 4^{ème} ½ journée de temps d'échanges techniques et de sensibilisation** à destination des élus, des propriétaires et gestionnaires des terrils classés au titre de la loi 1930, en partenariat avec la DREAL Hauts-de-France, et dans la lignée des ½ journées organisées en 2018, 2019 et en octobre 2022 ;
- **poursuivra son accompagnement auprès des porteurs de projets** pour les projets d'aménagement tels que sur le terri de Germignies sud (Lallaing) et du site des Argales (Pecquencourt, Rieulay).

10. Diffusion des outils de sensibilisation et de valorisation des 78 terrils classés formant la « Chaîne des terrils du nord de la France » au titre de la loi du 2 mai 1930 :

Fin 2022/début 2023, la Mission

- **établira et mettra en œuvre un plan de diffusion** de l'Index du site classé et de la plaquette grand public : newsletter dédiée au sujet, actualités sur le site internet de la Mission Bassin Minier, communiqué de presse ;
- **produira des exemplaires supplémentaires** de la plaquette grand public de la Chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France et fera appel à un diffuseur pour une plus large diffusion en région, si le budget le permet.

11. Accompagnement de la mise en réseau des espaces naturels et récréatifs

20 ans après le schéma de trame verte et bleue du Bassin minier, les territoires se sont largement approprié le concept et l'ont décliné successivement en trames locales (qui se sont souvent traduites par la réalisation de boucles comme sur le Douaisis, la CAHC ou plus récemment Valenciennes métropole avec la Boucle Un'Escaut).

Plus récemment, sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois, à l'initiative de l'association Euralens, la Chaîne des Parcs est venue redonner un élan à cette dynamique d'aménagement et de partenariat, au point d'inspirer le Département du Nord, qui a confié à la Mission le soin de réaliser un schéma reproduisant la démarche en l'adaptant aux territoires de l'Est du Bassin minier. Par conséquent, la mobilisation de la Mission s'inscrit désormais dans ce cadre et ces dynamiques.

En 2023, la Mission Bassin Minier

- accompagnera la mise en oeuvre du **schéma stratégique partenarial des espaces naturels et récréatifs dans le Bassin minier du Nord**, à la demande du Département du Nord et en concertation avec l'ensemble des partenaires territoriaux.
- poursuivra la promotion et l'appropriation du schéma, en lien avec les services du Département et des EPCI.

- engagera une étude visant à définir les principes de communication et de signalisation du schéma, en lien avec les multiples échelles de projets, notamment celle de la Destination touristique du Bassin minier
- engagera également la ou les études de cas issues du schéma, à définir dans le cadre du comité de pilotage de la démarche.
- assurera le suivi de l'étude de requalification du terroir de Germignies Sud à Lallaing, en lien étroit avec cette démarche.

Côté Pas-de-Calais, la Mission Bassin Minier poursuit l'accompagnement des acteurs territoriaux, dont le Pôle Métropolitain de l'Artois, dans le déploiement de la Chaîne des Parcs :

- appui à la CALL pour la conduite de l'étude sur le secteur Souchez Amont/Sites de mémoire
- appui aux agglomérations (CALL et CABBALR) sur la poursuite des travaux de l'EV5
- accompagnement/Veille sur la programmation en lien avec le développement de la pratique sportive de Nature
- suivi du projet d'aménagement de la pointe du Terril 74a et de l'implantation de la signalétique sur le site dans sa globalité
- à la demande du Pôle Métropolitain de l'Artois, la Mission Bassin Minier renforce son accompagnement sur les sujets de la gestion et de l'animation de la Chaîne des Parcs : favoriser l'échange de bonnes pratiques, favoriser les mutualisations, développer des dispositifs visant à renforcer l'attractivité et la lisibilité de la Chaîne des Parcs.

Objectif opérationnel N°2 : Accompagnement du dispositif de gouvernance et de suivi opérationnel de la gestion du Bien inscrit

1. Accompagnement du dispositif de gouvernance :

En 2023, l'objectif est toujours de relancer le système de gouvernance qui (en dehors du comité technique) s'est considérablement ralenti par le cumul de la crise sanitaire et des élections successives.

- La Mission fournira son appui à l'organisation, à l'animation et à la rédaction des relevés de décisions des trois instances du dispositif :
 - la Conférence des Territoires du Bassin minier Patrimoine mondial, co-présidée par le Préfet de Région et le Président de Région, prévue en mars 2023, la dernière remontant à 2018 ;
 - les 4 comités locaux Valenciennois, Douaisis, Lensois et Béthunois ;
 - le comité technique de suivi mensuel regroupant la Mission et les services de l'Etat concernés (DRAC/DREAL/DDTM/UDAP).

3^e cycle des rapports périodiques de la zone Europe-Amérique du Nord. Ces rapports, prévus à l'article 29 de la Convention de 1972, sont élaborés à intervalle régulier par l'ensemble des États-parties à la convention pour présenter un état des lieux des biens dont ils ont la charge. Ils devront être remis à l'UNESCO par la France **le 31 juillet 2023 au plus tard.**

- **La Mission, structure gestionnaire, assurera la rédaction du rapport périodique concernant Bien « Bassin minier », qui permet de rappeler les obligations relatives à la conservation, la protection et la mise en valeur des biens inscrits, en lien étroit avec les correspondants « Patrimoine mondial » désignés par la DRAC et la DREAL.**

2. Diffusion du guide à destination des propriétaires occupant des logements miniers inclus dans le périmètre Patrimoine mondial.

En 2019, la Mission a travaillé avec les partenaires du projet (DRAC, Conseil régional, CAUE 59 et 62, DDTM 59 et 62, Espaces infos énergie, services habitat des EPCI et des communes) pour assurer une bonne diffusion du guide. En 2019, trois séances de travail ont été programmées avec la CAHC, la CCCO et la CALL.

En 2023, des séances de travail seront à reprogrammer avec les 4 autres agglomérations du territoire.

3. Diffusion du guide Architecture, projets d'aménagement et Valeur Universelle Exceptionnelle

En 2023, la Mission

- publiera une synthèse du guide sous forme d'un poster ;
- réalisera des "pastilles" vidéo donnant la parole à des acteurs concernés par des projets dans le périmètre « Patrimoine mondial » et intéressés par le guide « VUE » (élus et techniciens de collectivités, propriétaires gestionnaires, architectes et bureaux d'études, services instructeurs, ...)
- Un soin particulier a été accordé en 2022 à la communication via les outils numériques de la Mission Bassin Minier. En 2023, un coup de projecteur pourra être remis avec l'envoi d'un communiqué de presse.

4. Mise en place d'un outil collaboratif de veille sur les éléments du Bien Bassin minier Patrimoine mondial sur la plateforme Géo2France

L'étude de préfiguration d'un dispositif collaboratif de veille patrimoniale menée en 2020 et 2021 avait conclu à la nécessité de mettre en place un outil dédié et émis l'hypothèse que la plateforme Géo2France pourrait l'héberger. En 2022, des échanges multiples avec l'équipe de Géo2 France ont permis de valider cette option et de proposer une première version-martyr de l'outil.

En janvier 2023, la Mission Bassin Minier réunira à nouveau ses partenaires pour proposer une version aboutie de l'outil de veille.

5. Pilotage de l'étude des aires d'influence paysagères du Bassin minier Nord-Pas de Calais vis-à-vis des projets d'implantation de structure de production d'énergies renouvelables et de récupération

Suite à l'émergence de projets éoliens à proximité de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en France, l'État invite les territoires à définir les Aires d'Influences Paysagères (AIP) des projets éoliens sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Patrimoine mondial.

D'autres sources d'énergies renouvelables et de récupération se développent et font l'objet de demandes d'avis auprès de l'État et de la Mission Bassin Minier, notamment le photovoltaïque et la méthanisation. Aussi, les services de l'État (DREAL et DRAC HdF), ont demandé à la Mission de mener cette étude pour évaluer les impacts potentiels de ce type de projets à proximité du Patrimoine mondial, et des terrils classés.

L'étude entamée au deuxième semestre 2022 se poursuivra en 2023 et 2024.

Phase 1. Sensibilités du Bien & Aires maximales Visuelles juillet - février 2023 - 8 mois

Phase 2 : Conditions d'implantations des projets d'EnR février - septembre 2023 - 8 mois

6. Co-animation de la Chaire partenariale « Acclimater les territoires post-miniers », labellisée en 2020 par le Ministère de la Culture, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et Paysage de Lille (ENSAPL). je complète

En 2023, dans le cadre d'une convention de partenariat, la **Mission Bassin Minier** poursuivra sa collaboration avec l'ENSAPL en participant à plusieurs actions :

- l'organisation d'un atelier d'étudiants avec la commune de Sains en Gohelle, la CALL et Maisons & Cités.
- le suivi des travaux des master 1-2 et des diplômables qui travailleront sur le Bassin minier
- la participation à la réalisation d'un ouvrage-bilan sur les travaux d'étudiants entre 2017 et 2022
- l'élaboration d'une stratégie et d'un panel d'outils de communication rendant lisibles les actions de la chaire a été co-construire avec l'ensemble des acteurs de la chaire dont l'ENSAPL. Le relais régulier des actions se fait tout au long de l'année : newsletter, sites web, comptes des réseaux sociaux : facebook, instagram, twitter, linkedin.
- l'organisation d'un atelier TPop (Territoire à énergie populaire) Dans le cadre des ateliers TPop, des étudiants en architecture accompagnent des jeunes (13 à 25 ans) afin qu'ils participent plus activement à la transformation de leur quartier, en collaboration avec les équipes des Centres jeunesse, centres sociaux. Etudiants et jeunes habitants sont ainsi amenés à se questionner sur l'avenir de leur quartier et de réfléchir sur les enjeux de l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de Transition écologique. En préalable de ces ateliers, une boîte à outils du "génie écologique" est créée à partir d'objectifs ambitieux : 100% matériaux écologiques, 100% biodiversité et comestible, 100% énergie locale, 100% mobilités actives. Un soin particulier sera apporté à la communication.
- En 2023, la Mission participera à l'animation et au cadrage du projet « cités minières en acclimatation », lauréat en 2022 de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain. Ce projet est porté par la Chaire partenariale, en partenariat avec la MBM, Maisons & Cités, la Ville de Harnes et la CALL. La Mission Bassin Minier travaillera plus spécifiquement sur l'extrapolation des résultats des travaux de recherche afin de chercher des applications à d'autres cités minières notamment celles identifiées comme prioritaires dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Outre ce travail d'animation, la Mission Bassin Minier assurera une communication active du projet et de ses déclinaisons opérationnelles.
- Coopération dans le cadre de la programmation des Journées Nationales de l'Architecture (mi-octobre) avec la Cité des Electriciens et la DRAC.

7. Participation au réseau international "Post mining".

Ce réseau réunit des équipes universitaires internationales, des acteurs de territoires post-miniers internationaux, des étudiants et des doctorants français et étrangers, des acteurs du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Un séminaire de lancement de ce réseau a eu lieu le 4 septembre 2021 à Venise. En 2022, l'association "Post Mining Network" a été créée et a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet COST (Coopération européenne en Science et Technologie). L'objectif de ce programme Européen est de mettre en réseau des communautés de recherche et d'innovation.

En 2023, la Mission Bassin Minier

- participera à l'édition des Actes du séminaire de Venise.

- participera à sa mise en œuvre à travers des échanges internationaux sur les questions de l'architecture du patrimoine de la transition, suivant les résultats de l'appel à projet COST.

8. Contribution à l'édition d'un tiré-à-part de la revue d'architecture « d'a » sur le thème Patrimoine et transition.

Le 24 mai 2022, dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial, la Mission avait co-organisé une journée d'échanges à la Cité de l'architecture et du patrimoine intitulée : "Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais : réussir sa transition juste, l'héritage comme ressource".

En 2023, sur la base des résultats de cette journée, la Mission Bassin Minier travaillera à la **rédaction d'un tiré-à-part de la revue « d'a »** en partenariat avec l'atelier d'Architecture Philippe Prost et l'Institut Parisien de Recherche Architecture Urbaines et Société (IPRAUS).

Objectif opérationnel N°3 : Développer la dynamique d'appropriation et de valorisation du Bassin Minier « Patrimoine mondial »

En 2023, la Mission sera engagée dans les chantiers suivants :

1. Développement d'outils grand public et suivi de projets de médiation

- Poursuite de la sensibilisation des médiathèques et bibliothèques.
- Suivi (comités de pilotage, apports de connaissances, réflexions et positionnements...) des actions de médiation autour de l'inscription au Patrimoine mondial, initiées par les communes, les associations locales, les intercommunalités.
- Poursuite de la dynamique collective enclenchée dans le cadre des 10 ans de l'inscription autour de l'action de médiation « malédiction sur le Bassin minier » en partenariat avec le Louvre Lens, le Centre Historique Minier, la Cité des Électriciens, le 9-9bis, l'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut et le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin.
- La Mission Bassin Minier va poursuivre l'animation du groupe de médiateurs de ces différents sites pour partager actions et outils et en créer de nouveaux collectivement.

2. Partenariat avec l'Education nationale pour l'année scolaire 2022-2023

- Suivi de la mission projet. Le Rectorat de la Région académique Hauts-de-France a renouvelé la mission-projet accordée à une professeur d'Histoire-Géographie depuis 2018 pour le compte de la Mission Bassin Minier, coordonnée par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

- Production de ressources pédagogiques pour les enseignants de terminale autour de la spécialité du programme d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) consacrée au Patrimoine. Le groupe de travail mis en place à l'initiative de la DAAC, pilotée par l'inspectrice référente de la commission patrimoine(s) de la DAAC, en partenariat avec la Mission Bassin Minier poursuit sa mission de produire des contenus et des parcours pédagogiques. Sur l'année scolaire 2022-2023, 3 enseignants de Terminale de 3 lycées du Bassin minier vont travailler sur le sujet, depuis les cas d'études vus en classe jusqu'à la préparation du Grand oral. Chaque acteur impliqué dans le projet réalisera un journal de bord (écrits, vidéos, ...) détaillant progressions, séquences, activités, outils et rendus afin de partager avec le plus grand nombre, enseignants comme élèves, les différentes pistes possibles. Ces contenus sont valorisés sur le site de la DAAC et sur le site Bassin minier Patrimoine mondial.

Une campagne de communication sera menée auprès de la cible scolaire afin de diffuser les contenus.

3. Développement d'outils à destination des professionnels de la médiation patrimoniale

- Une formation régionale sur le Patrimoine mondial.

A l'initiative de la DRAC et porté par l'association Mémoires du travail, un projet de formation régionale sur le Patrimoine mondial est en cours d'élaboration. La Mission Bassin Minier et l'ABFPM sont parties prenantes de la conception et de la mise en oeuvre de cette formation programmée en 2023. La cible est les agents de l'état et des collectivités territoriales de la Région Hauts de France confrontés dans leur pratique professionnelle à la gestion des Biens Patrimoine mondial.

- Publication sur la médiation et l'action culturelle autour du Bassin minier Patrimoine mondial.

L'objectif de cette publication est de donner les clés de compréhension sur le Patrimoine mondial et sur l'inscription du Bassin minier et de faire le récit des actions et des expérimentations menées depuis quelques années, pour outiller et inspirer les acteurs désireux de construire des actions de médiation.

Des outils de communication seront mis en place pour diffuser cette publication (newsletter dédiée, relai sur le site web Bassin minier Patrimoine mondial).

- Organisation de journées de sensibilisation sur la médiation et l'action culturelle autour du Bassin minier Patrimoine mondial.

La médiation et l'action culturelle regroupent un vaste ensemble d'acteurs issus de la culture, de l'éducation, de la formation, du loisir. A travers ces journées, la Mission Bassin Minier souhaite poursuivre la sensibilisation de ces différents acteurs, recueillir leurs questionnements, partager les expériences. La forme proposée est d'organiser une demi-journée par territoire pour une meilleure proximité.

Une communication dédiée sera mise en place afin de valoriser ces journées de sensibilisation (relais site web Bassin minier Patrimoine mondial, newsletter...).

4. Interventions dans le cadre universitaire et/ou de rencontres professionnelles

En 2023, la Mission Bassin Minier, en partenariat avec la Région Hauts-de-France et Sciences Po Lille, interviendra de nouveau auprès d'étudiants du cycle de formation continue "Hautes études régionales" dans le cadre du module sur les inégalités territoriales (10/02/2023).

5. Déploiement du logo officiel de l'inscription et lancement du cercle des ambassadeurs du Bassin minier Patrimoine mondial.

- organisation d'une réunion avec les DGS des communes d'une agglomération du Nord (à l'instar de celle qui avait été organisée sur le territoire de la CAHC). Les rendez-vous individuels avec les communes se poursuivent.
- **Lancement d'un cercle d'ambassadeurs de la Mission Bassin Minier, constitué à la fois d'ambassadeurs du Bassin minier Patrimoine mondial mais aussi de sponsors/mécènes.**
- Au total, près d'une vingtaine d'entreprises se sont déjà engagées aux côtés de la Mission Bassin Minier. Le recours à un cabinet spécialisé dans la levée de fonds a permis d'établir de nouveaux partenariats clés : Brasserie Castelain, fédération patronale du béton (SNBPE), Maisons & Cités, SIA, Groupe Nicollin, Finorpa, Crédit Agricole... En mars/avril 2023, un événement de lancement du cercle des ambassadeurs sera organisé dans l'objectif de présenter le programme d'actions de la Mission Bassin Minier et d'interroger les entreprises sur leur souhait et leur niveau d'accompagnement dans chacun des projets.

6. Poursuite du déploiement du chantier « signalétique Bassin minier Patrimoine mondial » à différentes échelles. Suivi du déploiement en cours sur la Communauté d'Agglomération de Douai, sur la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent, sur la Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et celle de la Porte du Hainaut.

7. Poursuite de l'animation du réseau de communicants à l'échelle du territoire

En 2023, les directeurs de communication des Communautés d'agglomération seront mobilisés sur différents sujets de communication.

8. Utilisation d'un panel d'outils de communication cohérent, complémentaire et choisi en fonction de cibles prédéfinies

En 2023, à destination des différentes cibles de la Mission Bassin Minier, **un panel d'outils de communication sera reconduit** :

- le rapport d'activités annuel de la Mission Bassin, la carte de vœux, le panorama de presse, des communiqués et dossiers de presse relatifs à des opérations spécifiques (Trail des Pyramides Noires, projets de médiation et d'action culturelle autour de l'inscription, projets de la chaire partenariale "Acclimater les territoires post-miniers, publications), la newsletter bimestrielle.
- La construction du centre de ressources numériques de la Mission Bassin Minier, élaboré en lien avec le CAUE du Nord, se poursuivra et de nouvelles ressources sont régulièrement mises en ligne.

En 2023, le bilan et l'analyse des retombées de l'anniversaire des 10 ans sera réalisé.

Des éléments du bilan pourront être ré-exploités dans la communication pour 2023 notamment à travers une plaquette dédiée.

9. Poursuite de la participation au réseau national des Biens français inscrits au Patrimoine mondial : l'ABFPM

- Production et animation du séminaire de formation à la médiation autour du Patrimoine mondial (partenariat avec les sites d'Arc et Senans et du Val de Loire).
- Participation aux instances de l'ABFPM : Bureau, Conseil d'administration et Assemblée Générale et journées techniques
- Contribution sur demande de l'ABFPM à l'accompagnement de sites en candidature
- Accompagnement de l'ABFPM sur la production d'un ouvrage illustré grand public sur les Valeurs Universelles Exceptionnelles de l'ensemble des Biens français. Il est prévu également de valoriser cette production sous forme d'une exposition qui se tiendrait dans les locaux de l'UNESCO à Paris. Une communication dédiée viendra accompagner ce projet.
- Participation aux 4^{èmes} Rencontres des communicants de l'ABFPM .
- Participation au groupe de travail « Développement Durable »
- Co-animation avec la Saline Royale d'Arc et Senans d'un groupe de travail sur la formation à destination des gestionnaires de Biens.

10. Au titre de la démarche de l'inscription Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO, réalisation de missions d'expertise en matière de protection et de valorisation du patrimoine industriel.

- Depuis la « fin » de la pandémie, la Mission recommence à accueillir des délégations et elle développe des interventions en visio lors de conférences ou de séminaires

d'échanges ou de demandes de conseil et de soutien en candidature et gestion de démarches « UNESCO ».

- Elle poursuivra les contacts engagés depuis 7 ans avec l'Ambassade de France en Chine sur le développement d'actions en faveur de la connaissance et de la valorisation du patrimoine industriel et de la diffusion de son expertise au titre de la démarche « UNESCO » (forum du patrimoine industriel, convention de partenariat entre ICOMOS China et l'ABFPM signée en 2019 etc.)
- Elle poursuivra ses échanges avec la représentante en France de la Chambre du commerce de la Province du Shanxi (CCPIT), province minière qui partage beaucoup d'enjeux avec le Bassin minier.
- La Mission Bassin Minier poursuivra ses échanges et ses contributions auprès du gouvernement japonais, par le biais du Département du patrimoine industriel et du centre d'interprétation des sites de l'Ère Meiji, notamment sur les questions d'interprétation patrimoniale sur les sites du Bassin minier.

A noter que les frais de déplacement de la Mission sont pris en charge par les partenaires invitants.

11. Co-construction, mise en œuvre et suivi de projets culturels portant sur l'inscription au Patrimoine mondial

11.1) Poursuite de la résidence de création, doublée d'une action culturelle, autour de la photographie, en partenariat avec le Centre Régional de la Photographie à Douchy-les-Mines. Les actions de communication, entreprises en 2022, se poursuivront tout au long de l'année.

11.2) Finalisation du bilan des projets culturels et artistiques liés au 10^{ème} anniversaire de l'inscription

- Bilan et partage des expériences menées pour le 10^{ème} anniversaire avec les partenaires (diffusion du film et du making-of de *Bouge ton bassin* etc.)
- Création d'outils de partage (capitalisation) qui seront exploités dans le cadre de ½ journées « médiation et actions culturelles autour du Patrimoine mondial » pour sensibiliser les acteurs du territoire : cahier technique, récit d'actions...
- Réflexion autour de la poursuite de la saison culturelle « Bassin minier Patrimoine mondial » (fréquence, durée, thématique...)

11.3) Re conduite de projets d'action culturelle sur le Bassin minier Patrimoine mondial

- Mise en œuvre d'une ou deux résidences d'artiste portant sur la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial en maîtrise d'ouvrage directe
- Poursuite de l'accompagnement des communes et des acteurs culturels autour de projets d'action culturelle sur la Valeur Universelle et Exceptionnelle du Bassin minier Patrimoine mondial

12) Animation des différents réseaux

- Poursuite de l'animation du **Comité des 5 grands sites** avec un bilan sur les actions de communication à reconduire ou non et les nouvelles à mettre en oeuvre.
- Renouveau de l'adhésion de la Mission Bassin Minier au réseau Artoiscope et participation aux groupes de travail

Objectif opérationnel N°4 : Contribuer à la Destination Touristique Autour du Louvre Lens, en appui des acteurs du tourisme, par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature.

1. Accompagnement du déploiement de la stratégie d'aménagement et de développement touristique à l'échelle de la Destination Autour du Louvre Lens, en coopération avec la Mission ALL - Autour du Louvre-Lens de Pas de Calais Tourisme et l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, notamment les EPCI et leurs offices de tourisme.

En 2023,

- la Mission assurera avec la Mission ALL - Autour du Louvre-Lens le partage et la diffusion du **schéma stratégique d'aménagement et de développement** avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, notamment les EPCI et leurs offices de tourisme. Le schéma stratégique a bénéficié d'une mise en page soignée et a été imprimé pour diffusion dès janvier 2023..
- la Mission est chargée de piloter un groupe de travail sur l'offre, dans sa grande diversité, dans le cadre d'un travail d'animation collective de la Destination. Elle participe également à l'ensemble des réunions plénières pour assurer la convergence des travaux des différents groupes de travail.

2. Poursuite de la mise en œuvre du schéma des VéloRoutes – voies vertes, en partenariat étroit avec la Région et les Départements, sur le territoire de la Destination Autour du Louvre-Lens.

2.1) Développement du tourisme à vélo

La Mission Bassin Minier

- **organisera un Comité d'Itinéraires** visant à partager l'ambition d'une stratégie de développement du tourisme à vélo à l'échelle de la Destination ALL. Elle présentera dans ce cadre un état d'avancement de l'aménagement des véloroutes, les dynamiques en cours, ainsi qu'une série d'actions opérationnelles visant à mettre en produit rapidement les sections ouvertes. Un document stratégique et cartographies relatif à la Véloroute du Bassin minier, réalisé par la Mission Bassin Minier, sera également distribué à cette occasion.
- **La Mission engagera également la diffusion de l'étude relative à la conception d'une identité graphique et visuelle pour la promotion de l'itinérance à vélo** via les Véloroutes. Cette étude propose à la fois une charte graphique, la déclinaison sous la forme d'une gamme d'objets signalétiques et une hiérarchisation des Véloroutes susceptibles d'être mises en produit par les acteurs du tourisme.
- **La Mission Bassin Minier accompagnera également les territoires dans le cadre des projets liés au développement des pratiques cyclistes :**
 - la CALL sur la mise en œuvre de l'EV5 entre Loos en Gohelle et Wingles ;
 - la réflexion et la mise en œuvre de l'EV 5 pour le tronçon Bruay - Béthune - Saint Venant auprès du Département du Pas-de-Calais et de la CABBALR ;
 - la CCCO et la CAD sur une étude pré-opérationnelle sur la mise en œuvre d'un barreau de la VR31 (véloroute du Bassin minier), ainsi que les études portant sur la création d'un réseau point nœuds et d'un schéma d'accueil et de services sur les itinéraires ;

- le Pôle Métropolitain Artois-Douais sur la VéloRoute de la Scarpe ;
- la CAPH dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable communautaire, comprenant également les réflexions sur le développement et l'engagement d'études opérationnelles de différentes véloroutes du territoire ;
- la CABBALR sur les études de mise en œuvre d'un réseau point nœuds ;
- VALMET sur la poursuite de leurs boucles de Trame Verte et notamment des pistes d'amélioration de la Boucle Un'escaut et la mise en œuvre de la boucle de la vallée de l'Aunelle.
- La Mission accompagnera la CAHC sur le tuilage entre la démarche de Trame verte et bleue et celle de la Chaîne des parcs ainsi que la réflexion sur la création du barreau de la V31 (véloroute du Bassin minier) entre Dourges et le Parc des Îles.

2.2). Appui technique à la mise en place des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) portés par les Départements et participation aux CDESI.

En 2023, la Mission travaillera avec les deux Départements pour faire du Bassin minier un territoire de coopération interdépartementale dans le domaine des Sports de Nature, en particulier pour les pratiques pédestres et cyclistes, ainsi que sur le concept de Stations Sports & Nature.

2.3) Les Sports de Nature, levier d'attractivité et de rayonnement

Le Trail des Pyramides Noires

Le Trail des Pyramides Noires a prouvé en 2022 qu'il avait trouvé sa vitesse de croisière autour de 1500 participants.

Le 20 mai 2023, la Mission organisera la 8^{ème} édition, dans un cadre contractuel et partenarial renouvelé afin de renforcer notamment la direction sportive de l'épreuve. Une communication dédiée accompagnera cet événement tout au long de la première partie de l'année.

- **L'animation de la dynamique autour du Trail comme levier d'attractivité résidentielle et de rayonnement touristique.**
 - Accompagnement des territoires de la Destination pour l'accès au réseau des Espaces Trail. Le réseau de la CALL sera le premier opérationnel (les premiers parcours auront été posés fin 2022). La Mission Bassin Minier poursuivra le travail avec les autres territoires volontaires
 - Animation de la communauté des traileurs pour mieux structurer la pratique
 - Appui au développement des produits touristiques
 - Appui au développement de l'Arena Terril Trail de Noyelles/Lens, notamment en lien avec Vivalley qui doit trouver un nouveau cadre d'action en 2023.
 - Réflexion autour de la création d'une Grande Traversée du Bassin Minier : tracé, signalisation, animation...

Considérant le succès relatif du Raid Bassin Minier 2022 (faible participation mais satisfaction totale des participants) et l'impossibilité de mettre en place la Hard Green (modèle économique non abouti), la question devra être reposée avec l'ensemble des partenaires de la volonté de travailler sur un calendrier événementiel renforcé, et des moyens spécifiques qui seraient alloués à celui ci.

- **En 2023**, la Mission poursuivra les réflexions concernant la mise en place d'une offre numérique sur les sports de nature et l'itinérance.

L'objectif est de lancer une mission visant à consolider la stratégie digitale (appellation, outils, mutualisation), définir l'architecture d'un portail à double entrée "Sports de nature" et "itinérance", identifier les outils disponibles sur le marché et valider leur convergence avec un outil commun.

3. Développement du tourisme fluvial et fluvestre.

- **En 2023**, la Mission est associée au suivi des actions issues de l'étude sur la Scarpe : mise en œuvre de la charte, accompagnement d'événements (Embarquement pour la Scarpe), contribution à la mise en place du concours sur les Belvédères, appui à la réflexion sur le développement d'une offre d'hébergement insolite.

4. En 2023, mise en oeuvre du plan d'action issu du Diagnostic Territorial Approfondi sur les potentialités d'emplois et les besoins de formation liés au développement des sports de nature, entendu comme combinaison d'activités, de pratiques et de services.

Ce plan d'actions volontairement limité en nombre d'actions s'articule autour de 3 grands objectifs : favoriser une plus grande pratique des sports de nature sur les terrils pour les publics jeunes, promouvoir les sports de nature comme levier d'insertion, accompagner l'émergence de nouveaux modèles économiques pour pérenniser l'emploi dans les sports de nature.

En 2023, la Mission, en lien avec la DRAJES, coordonnera la mise en œuvre du plan d'actions et pilotera certaines actions.

5. Poursuite de l'accompagnement des Offices de tourisme sur la dimension Patrimoine mondial (plaquettes, supports pédagogiques et de médiation, formation ...).

Objectif Stratégique 2 : Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Objectif opérationnel N°1 : Faciliter par son expertise et sa capacité d'animation les opérations de rénovation des cités minières

« La Mission apportera son expertise sur la préservation de l'inscription au Patrimoine mondial et l'approche intégrée de la rénovation des cités minières. Cet accompagnement se traduira à deux niveaux :

- **au niveau des démarches et projets locaux** : par une participation aux instances de pilotage des projets urbains et de transformation des logements, en privilégiant l'appui à la réalisation des études. Cette participation sera priorisée et modulée en fonction du niveau d'enjeux des cités (Cités dans le périmètre « UNESCO », cités à fort enjeux pour les partenaires et (ou) nécessitant une réelle approche intégrée et de forts investissements sur les espaces publics et les équipements)

- **au niveau global** : l'animation de réflexions transversales et prospectives sur des sujets qui pourront émerger des échanges avec les EPCI-communes et les bailleurs et qui ne trouvent pas facilement de réponse dans une approche projet par projet (par exemple : des solutions atypiques de transformation de logements pour répondre à des besoins spécifiques, une réflexion sur la mise en valeur, l'usage et l'entretien des jardins et abords des logements ...) »

1. Assistance technique apportée par la Mission dans les projets de rénovation de cités minières, dans une logique intégrée :

La Mission Bassin Minier accompagnera les bailleurs, communes et EPCI dans leurs projets de rénovation des cités minières qui relèvent d'une approche intégrée (protection et valorisation du patrimoine, réhabilitation énergétique ambitieuse des logements, reconfiguration éventuelle de leurs espaces intérieurs pour les adapter aux attentes de confort et d'habitabilité, mais aussi évolution de ces quartiers urbains en termes de multifonctionnalité, de services de proximité, de connexion aux réseaux de transports en commun, de TIC).

Dans le cadre du travail de promotion de l'inscription, tous les éléments patrimoniaux faisant partie du périmètre seront valorisés dans les supports de communication s'ils font l'objet d'une réhabilitation, d'une inauguration ou d'un dispositif particulier de médiation.

A noter que plus globalement il serait souhaitable de faire converger les dispositifs et financements culture/médiation et ERBM sur les cités prioritaires afin de donner toute sa visibilité au programme et renforcer l'appropriation par les habitants de ces cités de leur cadre de vie rénové. Les EPCI seront des interlocuteurs incontournables pour le portage de ces projets.

1.1) Etudes urbaines et sociales en vue d'élaborer les schémas directeurs et les fiches actions :

- Appui à la rédaction des cahiers des charges de consultation pour les missions d'AMO en vue de concevoir les études urbaines et sociales.
- Visite de lancement de l'étude urbaine et sociale de la cité avec le groupement d'études missionné.
- Présence aux comités techniques et aux comités de pilotage, accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.

1-2) Phase opérationnelle :

Phase de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements :

- Avis donnés à Maisons & Cités concernant les cahiers des charges de consultation de Maîtrise d'œuvre.
- Présence aux comités techniques et aux comités de pilotage concernant la rénovation des logements.
- Présence aux comités techniques spécifiques concernant la reconfiguration des logements, le traitement des abords et des façades des logements.
- Visite de la cité en présence du bailleur et la maîtrise d'œuvre pour orienter le projet de rénovation des façades et des abords des logements.
- Validation du traitement des façades et des abords en phase chantier.

Phase de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des espaces publics :

- Visite de la cité dans le cadre du lancement de l'appel d'offre de Maîtrise d'œuvre urbaine avec les candidats potentiels.
- Participation aux comités techniques et / ou aux comités de pilotage concernant l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre des espaces publics, accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.
- Participation aux comités techniques et aux comités de pilotage accompagnée de la rédaction d'avis si besoin.

1-3) Les cités suivies par la Mission Bassin Minier, par thématique (état évolutif en fonction des sollicitations liées à l'avancement des projets)

Pour rappel, sur les 35 opérations de rénovation de cités minières, 20 sont incluses dans le périmètre du Bassin minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

En 2023, la Mission poursuivra son accompagnement des cités suivantes, dans le cadre de l'ERBM :

Phase amont : suivi des études pour l'élaboration des schémas directeurs et des fiches actions :

- **CALL** : cité 4 de Lens (suivi de l'AMO sur la rue de Notre Dame de Lorette) cité des Alouettes à Bully-les-mines
- **CAVM** : Cité du Rieu à Vieux-Condé, cité du Corbeau à Quiévrechain

Phase opérationnelle : suivi des projets de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des logements et pour la rénovation des espaces publics :

- **CABBALR** : cité de la Victoire à Houdain (BMPM), cité du Nouveau Monde (BMPM) et cité Anatole France à Bruay-La-Buissière (BMPM).
- **CALL** : cité Bellevue Ancienne à Harnes (BMPM), cité n°10 de Béthune à Sains-en-Gohelle (BMPM), cité 5/12 à Sallaumines, cité 4/11 à Sallaumines, cité n°4 de Lens à Lens, cité du Maroc à Méricourt (en partie BMPM).
- **CAHC** : cité Darcy à Hénin-Beaumont (BMPM), cité Declercq à Oignies (BMPM), cité Nouméa à Rouvroy (BMPM), cité de la Parisienne à Drocourt (BMPM), cité Crombez à Noyelles-Godault (BMPM).
- **Douaisis Agglo** : cité Croix de Pierre à Dechy, cité de la Justice à Aubry (BMPM), cité les Hauts Prés à Lallaing.
- **CCCO** : cité du Bois brûlé à Somain (BMPM), cité Chauffour à Somain, cité du Champs fleuri à Masny (BMPM), cité Barrois à Pecquencourt (BMPM).
- **CAPH** : cité Schneider à Louches - Escaudain - Roeulx, quartier Sabatier à Raismes (BMPM), quartier Arenberg à Wallers (BMPM), cité Chabaud Latour Ancienne (BMPM) - cité Chabaud Latour nouvelle (BMPM), cité Bellevue et cité Turenne à Denain.
- **Valenciennes Métropole** : cité Saint Pierre à Condé-sur-l'Escaut, cité Cuvinot à Onnaing-Vicq. La MBM mettra en place en partenariat avec la ville et la CAVM une démarche de sensibilisation des habitants aux qualités architecturales et patrimoniales des cités, à titre expérimental, une première action sera mise en œuvre sur la cité Saint Pierre.

En 2023, la Mission accompagnera les cités suivantes, dans le cadre de l'ERBM (dotation "accélérée de 2023") :

- **CABBALR** : cité de la Loisne à Barlin (BMPPM),
- **CAHC** : cité de la Motte (4ème tranche) à Rouvroy (BMPPM),
- **CALL** : cité Saint Albert à Liévin (BMPPM),
- **CALL** : cité 11 de Béthune à Grenay/Loos-en-Gohelle,
- **CALL** : cité de Belgique à Grenay/Loos-en-Gohelle,
- **CALL** : cité Anchin (1ère tranche) à Noyelles-sous-Lens (BMPPM),
- **CAPH** : cité Sabatier à Denain,
- **CAPH** : cité Brunehaut (1ère tranche) à Escautpont (BMPPM),
- **CAPH** : cité Bosquet à Wallers-Arenberg (BMPPM),
- **CAPH** : cité de la Drève à Wallers-Arenberg (BMPPM),
- **CCCO** : cité Archevêque à Aniche,
- **CCCO** : cité des Arbrisseaux à Ecaillon,
- **Douaisis Agglo** : cité Malmaison à Guesnain (BMPPM),
- **Douaisis Agglo** : cité Belleforière à Roost-Warendin (BMPPM),
- **Valenciennes Métropole** : cité du Rieu à Vieux-Condé ;

2. Expertise sur les demandes qui seront déposées par les EPCI sur l'application « Démarches Simplifiées » dans le cadre du prochain déploiement du dispositif spécifique ERBM Etat-Région de financement des rénovations de cités minières.

La Mission Bassin Minier sera sollicitée pour un avis portant notamment sur la qualité de la rénovation urbaine par rapport aux enjeux urbains, patrimoniaux, paysagers etc.

3. Participation au groupe de travail habitat de l'ERBM :

En 2022, le groupe de travail « Habitat » a souhaité entamer un bilan qualitatif des premières opérations de rénovation des logements. La Mission a été désignée pilote de groupes thématiques. A ce titre, elle animera des groupes de travail avec les EPCI, les bailleurs, les services de l'Etat de la région et des départements

En 2023, la Mission animera deux groupes :

- **1 - Evolution et mise en valeur du patrimoine, regain d'attractivité (configuration des logements, façades et abords).**
- **2 - Observation** : la Mission Bassin Minier s'est vue confier la coordination d'un volet « observation », destiné à caractériser plus globalement chaque cité minière et son environnement, en complémentarité avec les travaux engagés au sein du groupe projet Géo2France Outil de Suivi et de Programmation (OSP) ERBM animé par les services des DDTM (cf. OS 2 et OO 3 / 1.).

Objectif opérationnel N°2 : Contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour la rénovation des cités minières

La nature de ces missions est précisée de manière évolutive dans le cadre des réunions trimestrielles du comité de suivi de la présente convention d'objectifs et de moyens, comité mis en place le 08 février 2022.

Objectif opérationnel N°3 : Participer au travail d'observation des évolutions du territoire en s'intégrant au « groupe-projet » dédié au Bassin Minier au sein du portail Internet Géo2France.

Ce groupe-projet est un espace collaboratif qui permet à des acteurs de partager des données (cartographiques ou non), des documents et un calendrier communs, dans le cadre d'une gestion sécurisée des droits d'accès.

Dans l'optique d'une nécessaire mise en synergie de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers mobilisés autour du Bassin minier, la Mission Bassin Minier assurera la co-animation du groupe-projet Géo2France dédié en partie à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Les objectifs seront :

- *d'assurer une concertation entre les parties prenantes institutionnelles de l'ERBM (l'État, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que les 8 intercommunalités concernées) sur les sujets de la donnée et de la connaissance ;*
- *de mettre en place une mise-à-jour et un suivi au long cours de ces connaissances et des données qui les sous-tendent ;*
- *de contribuer au partage, à l'exploitation et à la valorisation de ces données et connaissances auprès des populations et des acteurs concernés.*

Pour réaliser ces objectifs, la Mission Bassin Minier pourra mobiliser ses propres outils techniques, ceux déjà disponibles au sein de la plateforme régionale Géo2France, ainsi que ceux développés par d'autres partenaires. Elle s'assurera de l'intégration de données sur la composition et l'évolution des populations résidant dans les cités et sur le recensement des friches existantes et susceptibles d'évoluer vers d'autres usages.

Cette mise en commun des données viendra contribuer aux démarches plus générales d'évaluation de l'ERBM, dont les signataires de l'ERBM définissent le cadre et les résultats.

1. Intégration au groupe-projet dédié au Bassin Minier au sein de Géo2France

En 2023, dans le prolongement des échanges intervenus depuis 2021 avec les partenaires, la Mission Bassin Minier va poursuivre et conforter son intervention dans le « groupe-projet » dédié au Bassin Minier au sein du portail Internet Géo2France dans la perspective de contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, en complémentarité des travaux engagés au sein du groupe projet Géo2France Outil de Suivi et de Programmation (OSP) ERBM animé par les services des DDTM.

L'action de la Mission Bassin Minier dans le cadre de ce groupe projet Géo2France ERBM, s'inscrit depuis l'automne 2022 au sein d'un volet "observation" du groupe de travail partenarial ERBM « habitat et cités minières ».

Soucieux de participer au sein de ce groupe de travail à approfondir les éléments qui doivent concourir à un bilan commun et partagé des opérations et actions menées dans le cadre de la rénovation des cités minières ERBM, tout en œuvrant également à en assurer le suivi dans le temps, les travaux du groupe projet Géo2France ERBM doivent permettre de caractériser plus globalement chaque cité minière et son environnement.

En 2023, prolongeant les échanges de fin 2022, notamment avec les bailleurs, la Mission Bassin Minier va continuer à animer le groupe partenarial avec les objectifs d'alimenter et de partager la connaissance autour des cités ERBM, mais aussi de caractériser leurs évolutions sur la base d'indicateurs partagés ; indicateurs qui seront partagés et valorisés au

sein de fiches spécifiques mais également via les services offerts par la plateforme Géo2France, et notamment la visionneuse cartographique.

2. A l'échelle du Bassin minier Nord-Pas de Calais

Pour rappel, les problématiques d'observation doivent tenir compte en effet de la réalité des ingénieries sur le Bassin minier, et notamment de la dissymétrie existante entre le Nord et le Pas-de-Calais. La Mission Bassin Minier reste le seul outil d'ingénierie technique à l'échelle du programme du Renouveau du Bassin Minier et donc un point d'appui pour l'ingénierie d'observation à l'échelle du Bassin minier, ce qui implique une articulation et coordination entre les partenaires (SCOTs, services EPCI, AULA).

2.1) En 2023, poursuivre l'actualisation et la valorisation des « Repères statistiques » (dégagés dans le Livre de la Mission « 20 ans d'engagement au service du territoire »)

La Mission va profiter de la relance du partenariat avec les partenaires et des fournisseurs de données et de l'ouverture d'un plus grand nombre de données (open data) afin de disposer **d'éléments complémentaires** à ceux repris au sein du chapitre « repères statistiques » du livre et s'appuyant sur les données de l'Insee à différentes dates (1999, 2006, 2016).

- La poursuite de ce travail en 2023 permettra tout d'abord de poursuivre avec les partenaires (Agence Hauts de France 2020 2040, EPCI, AULA etc.) **l'analyse multicritères** qui a été conduite afin d'ébaucher une **typologie des communes membres des sept EPCI** du Bassin minier et aboutir à une photographie dynamique du Bassin minier dans sa diversité et sa complexité.
- Par ailleurs, à partir de ce chapitre « Repères statistiques » et s'appuyant sur les différents traitements et analyses menés, les travaux permettront la **publication d'un numéro spécial « 2000-2020 » du « portrait socio-économique du Bassin Minier »** au cours de l'année.

2.2) Consolider les différentes bases de données

En lien avec les interrogations soulignées au sein des groupes projets Géo2France sur la question des périmètres, mais aussi afin de prendre en compte les différentes sollicitations reçues (en interne et en externe) autour du Bien inscrit et plus largement du patrimoine minier, la Mission Bassin Minier va poursuivre en 2023 les travaux destinés à consolider ses différentes bases de données.

Pour ce faire, des échanges internes, complétés par la mobilisation éventuelle de partenaires, viendront rythmer l'année.

En articulation avec les réflexions autour de la mise en place d'un outil de veille, ces travaux doivent permettre de renforcer la capacité de la Mission Bassin Minier à partager et transmettre la connaissance autour du patrimoine minier, tout en améliorant le suivi dans l'optique de répondre à l'évaluation à venir prévue par l'UNESCO dans le cadre du suivi de l'Inscription (rapport d'évaluation périodique).

2.3) Publier différentes études dans le champ social et urbain

Ces études vont permettre d'alimenter la connaissance du patrimoine minier :

- **grâce à une actualisation régulière des analyses relatives à l'occupation du parc minier et aux caractéristiques des logements** à partir des données des bailleurs Maisons & Cités et SIA habitat, prenant la forme de publications synthétiques valorisant quelques indicateurs clés, et disponibles sur le site internet de la Mission Bassin Minier depuis fin 2022. Ces travaux permettront également

d'alimenter la mise en œuvre et le suivi de la Charte partenariale « Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO » pour les cités minières (cf. OS 1 OP 1.3).

- **grâce au partenariat renouvelé avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).** Dans la continuité de l'étude publiée à la fin des années 2000, un premier volet destiné à caractériser le profil des bénéficiaires de l'ANGDM a été publié fin 2022.

- **Au cours du 1^{er} semestre 2023,** sera publié un second volet portant sur les interrogations autour de l'impact économique sur le territoire de la disparition progressive des ayants droit, mais également sur les conséquences en matière de peuplement et d'actions en faveur du vieillissement et du grand âge.

2.4) En 2023, poursuivre les travaux de suivi et d'évaluation de l'Inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial sur le territoire.

S'appuyant sur l'ensemble des enquêtes réalisées dans le cadre notamment des opérations et des festivités accompagnant le 10e anniversaire de l'Inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco et de l'ouverture du Louvre-Lens (Festival de cinéma Pépites noires, Bouge ton Bassin, résidence d'artistes avec la compagnie Les mains sales, questionnaire de la Plateforme d'Intelligence Collective, questions spécifiques au sein de l'enquête visiteur de la Mission ALL - Autour du Louvre-Lens avec TCI Research,...), la Mission Bassin Minier va rendre compte de la connaissance et du regard porté par les habitants sur le Bassin minier.

- **Au cours du 1er semestre 2023,** une version spéciale des « chiffres clés et impacts de l'Inscription » sera diffusée.

- **Le 5 janvier 2023 : un temps spécifique de présentation des grands enseignements issus de l'enquête visiteurs** réalisée entre mai et septembre 2022 par la Mission ALL Autour du Louvre-Lens et TCI Research, sera co-organisé par la Mission Bassin Minier et la Mission ALL.

L'occasion de présenter les chiffres actualisés de retombées économiques à l'échelle du territoire Autour du Louvre Lens (ALL), ceux relatifs au profil des visiteurs, ..., de prendre date en matière de prospective sur le tourisme culturel, mais aussi de partager les réponses autour du regard porté sur le Bassin minier et son Inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

En 2023, dans le prolongement des réflexions initiées au sein de l'Institut Fédératif de Recherche sur le Renouveau des Territoires (IF2RT), la Mission Bassin Minier va renforcer la mobilisation du milieu universitaire pour l'accompagner dans la construction du suivi et de l'évaluation de l'Inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial sur le territoire.

2.5) Poursuivre l'accompagnement des différents EPCI dans leurs démarches de connaissance, d'actualisation des documents stratégiques ou réglementaires.

3. A l'échelle du Nord

Contribuer au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

En 2023, la Mission continuera à répondre aux sollicitations en faveur du SDAASP, et notamment afin de contribuer aux différents groupes de travail : mobilité douce, accès à la culture et médiation culturelle, pratique sportive et santé. La Mission Bassin Minier pourra également favoriser les liens entre les SDAASP du Nord et du Pas-de-Calais.

4. A l'échelle du Pas-de-Calais : « Ingénierie 62 »

En 2023, la Mission Bassin Minier continuera à s'engager dans « Ingénierie 62 », plateforme d'ingénierie territoriale du Pas-de-Calais lancée en septembre 2018, en répondant aux sollicitations formulées directement depuis la plateforme et en apportant son expertise dans le cadre des ateliers des partenaires mis en place au sein d'Ingénierie 62. Elle participera aux réunions du **Club départemental des acteurs de l'ingénierie territoriale**, organisé par la DDTM 62.

5. Plateforme d'Intelligence Collective (PIC) Euralens sur les impacts du Louvre-Lens et de l'inscription au patrimoine mondial

En 2023, la Mission Bassin Minier, co-animatrice de la PIC depuis ses débuts aux côtés d'Euralens - Pôle métropolitain de l'Artois, **va continuer son engagement au sein de la plateforme** en matière de **suivi et d'évaluation des impacts du Louvre-Lens**.

- Dans le prolongement de la publication spécial 10 ans en 2022 des anniversaires de l'ouverture du Louvre-Lens et de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, **la Mission Bassin Minier poursuivra en effet son action en 2023 en continuant à s'impliquer dans les études ciblées complémentaires**, à l'instar de celle lancée fin 2021 via des questionnaires à destination des habitants et destinée à renforcer la dimension qualitative au sein des travaux de la plateforme. **Cette étude pourrait être actualisée et approfondie en 2023.**
- La Mission s'est inscrite depuis l'automne 2022 dans les travaux sur l'attractivité du territoire du Pôle métropolitain de l'Artois (PMA) et de l'industrie, et notamment **sur l'implication des jeunes du territoire dans une réflexion sur l'attractivité de l'emploi industriel**, avec la mise en place d'un dispositif (mêlant questionnaire et ateliers) ayant pour finalité d'intégrer la jeunesse du territoire du PMA dans la réflexion du Cercle de qualité d'Euralens portant sur les mutations du système productif. **Un rendu de ce travail aura lieu à la fin du 1^{er} semestre 2023.**

Objectif Stratégique 3 : Participer à la dynamique et à l'ouverture du Bassin Minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

Objectif opérationnel N°1 : Participer à la réflexion autour de la relation Métropole lilloise-Bassin Minier qui constitue un espace à enjeux du SRADDET (flux de mobilité, développement économique, urbanisation...) via des groupes de travail thématiques.

En janvier 2023, la Mission sera associée à un temps technique de réflexion organisé par la MEL, sur l'inter-territorialité associant les agences d'urbanisme, la Région et le Département du Nord ainsi que l'Eurométropole, la MEL souhaitant poursuivre ses coopérations existantes et nouer des coopérations nouvelles notamment avec les EPCI qui lui sont limitrophes.

Objectif opérationnel N°2 : Contribuer à faire rayonner ce territoire au-delà de nos frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française (mêlant environnement, culture, social, économie et tourisme).

Dès sa création en 2000, la Mission Bassin Minier a investi de nombreux projets et réseaux européens liés à la reconversion industrielle et à la requalification des friches industrielles.

2.1) En 2023, la Mission Bassin poursuivra son suivi des travaux de la Plateforme européenne des régions charbonnières en transition organisés à la Commission européenne.

[pour mémoire, 18 régions charbonnières participent au programme : Moravie-Silésie, Usti, Karlovy Vary (Tchéquie) ; Brandenburg, Saxony, Saxony Anhalt, North Rhine-Westphalia (Allemagne) Silésie, Basse-Silésie, Greater Poland (Pologne) ; Western Macedonia (Grèce) ; Jiu Valley (Roumanie) ; Trencin (Slovaquie) ; Zasavska, Savinjska (Slovénie) ; Asturias, Aragón, Castilla-y-León (Espagne)]

2-2) En 2023, lancement du projet « Transition écologique et sociale dans les bassins miniers du monde » avec Lianes Coopération, le Réseau Régional de la Coopération Internationale en Hauts-de-France, suite à l'acceptation de financement par le MEAE en 2022.

Le projet est de travailler sur des échanges internationaux autour de la transition sociale, économique et écologique dans les bassins miniers du monde, en accompagnant les collectivités locales. De manière plus spécifique, il propose de : permettre des échanges entre élus municipaux en provenance de différents bassins miniers, capitaliser sur les expériences de transition écologique, sociale et économique des bassins miniers dans le monde et appuyer la création, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de transition écologique à échelle locale dans un contexte minier. **Les pays retenus ont été le Maroc, le Cameroun, le Portugal et le Brésil.**

2.3) En 2023, la Mission Bassin Minier contribuera à l'élaboration au dossier de candidature d'un **Itinéraire culturel européen** du Conseil de l'Europe.

Elle le fera en tant que membre adhérent de la Fédération des routes minières européennes, *Mines.B* portée par la Fondazione Cammino Minerario di Santa Barbara en Sardaigne pour réaliser des projets communs de valorisation culturelle et patrimoniale sur la **thématique de la Sainte-Barbe** (depuis des éléments matériels de type église,

chapelle, statuaire... tout comme la pratique festive en cours de revitalisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais).

2-4) Participation aux futurs projets INTERREG VI :

- **« Destination Terrils 2 »** dans le cadre de la démarche portée par le CPIE Chaîne des Terrils et Espace Environnement, la Mission Bassin Minier est partie prenante de certains groupes de travail* qui accoucheront des axes stratégiques du futur projet qui associera le Pôle Métropolitain de l'Artois, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin etc.

*module de travail n°3 - **Indice du potentiel touristique durable des terrils et mise en tourisme des terrils***

*module de travail n°4 - **Gestion, aménagement et préservation durable des terrils***

*module de travail n°5 - **Accueil des publics***

*module de travail n°6 - **Découverte touristique par de nouvelles mobilités***

*module de travail n°7 - **Promotion des terrils via l'animation culturelle et touristique.***

- **« Tourisme récréatif en Hainaut »** : la Mission participe à la construction du projet dont le Département du Nord sera chef de file, et qui associe notamment Hainaut Tourisme en Wallonie. Ce projet transfrontalier inclut un volet « itinérance douce » important et la valorisation des ressources et sites patrimoniaux et naturels, dans la perspective du développement d'une offre de loisirs récréatifs.

2-5) La Mission étudiera la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de « voyage apprenant »

à l'échelle du Bassin minier centré sur les enjeux de résilience et de transition, en capacité de répondre à une forte demande de délégations émanant de territoires au niveau local, national et international : compilation des nombreuses initiatives et projets à mettre en valeur ? Identification des publics cibles (publics d'experts, grand public, scolaires ?) ; articulation entre les différentes échelles ? Complémentarités avec les DD tours ? Moyens humains à y dédier ? Une phase exploratoire réunissant notamment les structures déjà impliquées dans l'accueil de délégations (PMA EURALENS, CERDD, Ville de Loos en Gohelle, OT de Lens-Liévin etc.) a été engagée.

Objectif opérationnel N°3 : dans le prolongement de l'objectif opérationnel 2 dont il constitue une déclinaison transfrontalière

La France et la Belgique partagent une géographie (Bassin minier transfrontalier : les quatre sites miniers eux aussi inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et plus loin en Flandres la cité minière de Genk, modèle belge de transition réussie) et l'histoire (participation à la CECA) et rencontrent des problématiques analogues. La Mission peut participer aux initiatives menées avec les territoires belges sur ces thématiques.

Participation au réseau européen des cités-jardins, incluant la Ville de Genk

En 2022, la Mission Bassin Minier a associé la Ville de Raismes à ce réseau européen qui a pour intérêt d'alimenter leur projet de labellisation au titre de « Villes créatives UNESCO ». La Ville de Genk, engagée dans une démarche de candidature à l'inscription au Patrimoine

mondial, a mis en chantier un nouveau dispositif de valorisation du patrimoine et des conditions de vie de ses cités-jardins.

Suite au Forum numérique organisé en 2021, la Mission Bassin Minier a participé au voyage d'études au Royaume-Uni en juillet 2022 (visites des cités-jardins de Welwyn et de Letchworth) organisé dans le cadre du réseau, avec la Ville de Raismes.

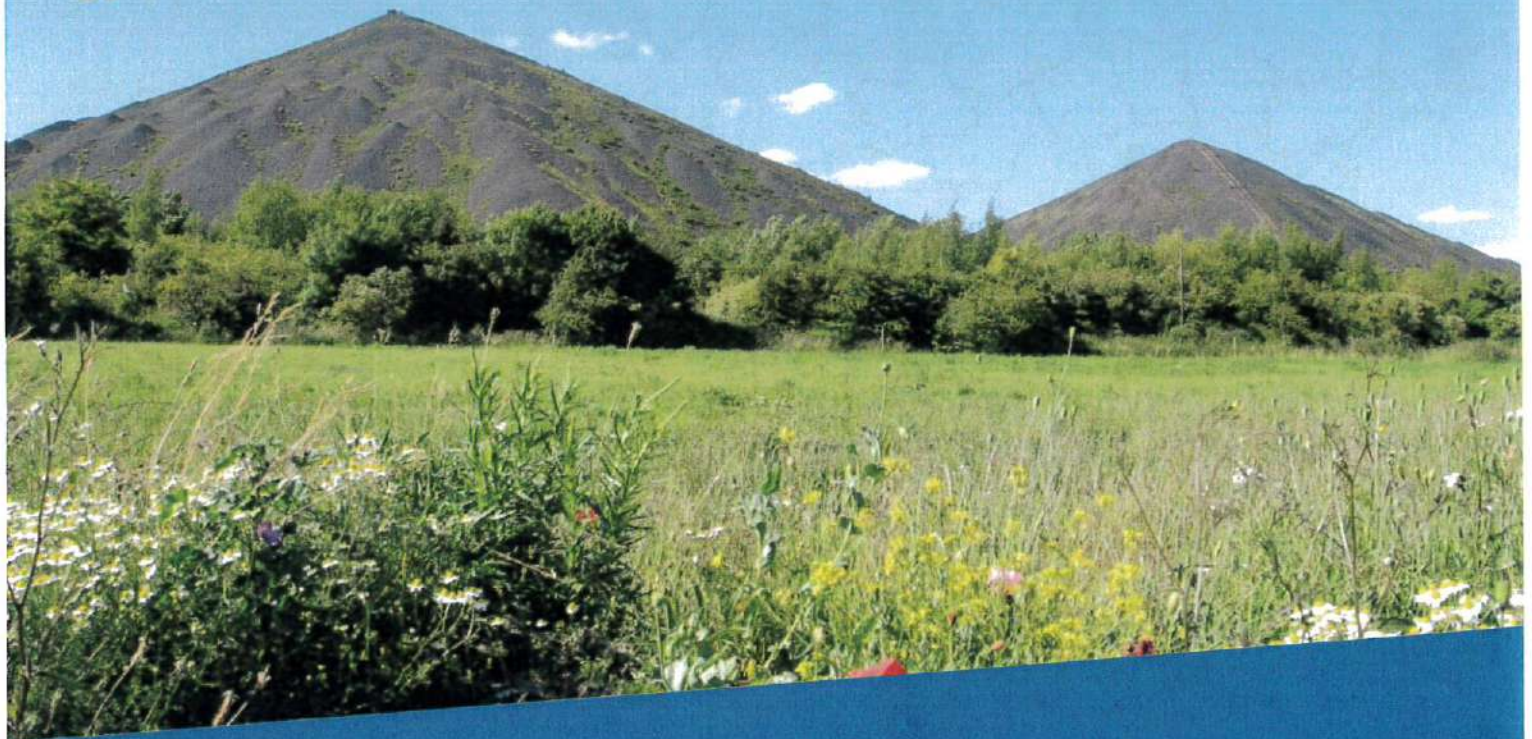
- **En mars 2023**, la Ville de Raismes a invité la Ville de Genk pour une visite d'études préalable de la cité du Pinson et une réunion d'échanges.
- La Mission a proposé d'être associée au Congrès scientifique du réseau et de mobiliser les partenaires pour le futur voyages d'études qui pourrait se dérouler dans le Bassin minier et en Belgique etc. pour faire découvrir aux partenaires européens associés les pratiques (pilotes) déjà appliquées/testées dans ces cités-jardins.

ANNEXE 4



ASSOCIATION DES COMMUNES
MINIÈRES DE FRANCE

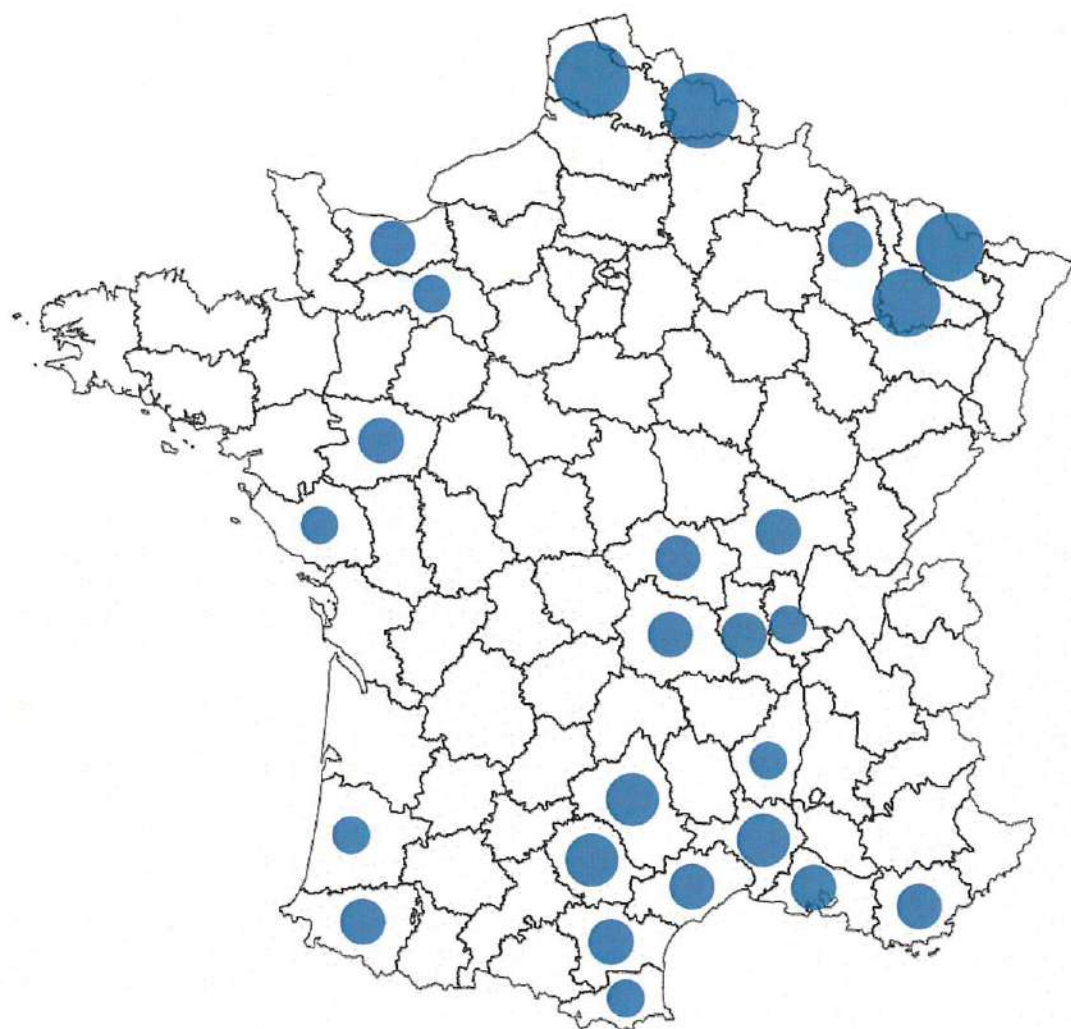
PAYSAGE VEILLE MÉMOIRE ENVIRONNEMENT HABITAT CULTURE
FINANCEMENTS CONSEIL DÉFENSE PATRIMOINE DÉVELOPPEMENT
PROJETS ACCOMPAGNEMENT COMMUNES IDENTITÉ TERRITOIRE
TERRITOIRE IDENTITÉ COMMUNE
DÉVELOPPEMENT PATRIMOINE DÉFENSE
CULTURE HABITAT ENVIRONNEMENT
MÉMOIRE VEILLE PAYSAGE
CONSEIL FINANCEMENTS
ACCOMPAGNEMENT PROJETS



ASSOCIATION DES COMMUNES
MINIÈRES DE FRANCE

À l'origine...

La volonté des élus des bassins miniers de France de s'associer pour anticiper la disparition des exploitations minières et l'héritage laissé



280
communes
adhérentes

10
EPCI

17
associations

Nos ambitions

- Défendre les communes et leurs populations qui connaissent ou qui ont connu l'exploitation de leur sol ou de leur sous-sol ou sont concernées directement ou indirectement par elle.
- Aider l'ensemble des communes minières de France dans leurs démarches pour aménager et développer leur territoire.
- Défendre les intérêts des communes et des habitants dans le cadre de l'après mine (environnement, social, santé, aménagement, culture...) et dans le respect des obligations de l'État envers eux.
- Sensibiliser la population aux économies d'énergie et à leur amélioration, pour jouer un rôle majeur dans la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis 1970, l'Association des Communes Minières (ACM) a élargi ses compétences et propose à ses adhérents un accompagnement plus spécifique face aux enjeux actuels.

En 2019, l'ACM a fusionné avec ACOM France afin d'apporter une meilleure lisibilité des activités et donner une nouvelle impulsion aux problématiques minières à l'échelle locale, nationale et européenne.



Conseil dans la refondation des villes minières



Veille et suivi sur la restauration des territoires miniers



Veille à l'amélioration de l'offre de soin dans le bassin minier pour rejoindre les normes françaises



Campagne thermographique sur le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais



Défense des territoires et des communes minières (PPRM, GEMAPI, DGF, Code minier...)



Créer un nouveau pôle d'énergie (photovoltaïque, gaz de mine et gaz de houille) ; Partenaire de la commission énergétique dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM)



GIRZOM 2 : Trouver de nouveaux fonds pour financer des projets de développement dans les bassins miniers



Adhérent à l'Association des Régions Minières d'Europe – EURACOM ; Partenaire du Coal Regions (Plateforme pour la transition des régions charbonnières de l'Union Européenne) ; Partenaire du projet « RISSC » pour l'amélioration transfrontalière de la prévention et de la gestion des risques du sous-sol engendrés par les terrains sous-cavés



Préservation raisonnée de la mémoire des mineurs et du patrimoine de la mine



Nos missions (1/3)



AU NIVEAU NATIONAL

Défense des communes minières

- Veille à la bonne tenue des réunions des instances départementales de concertation sur les risques miniers prévu par l'article L.174-4 du code minier : « *L'autorité administrative informe annuellement les élus locaux réunis au sein d'un comité départemental ou interdépartemental de suivi des risques miniers du déroulement et des résultats de la surveillance de ces risques* ».
 - L'ACM participe aux réunions des instances existantes et y défend les intérêts des communes minières. L'Association défend l'instauration de ces instances dans chaque département où le sous-sol a été exploité, conformément au code minier.

Code minier / Après-mine

- Suivi de la réforme du code minier :
 - Étude / analyse des propositions de loi ;
 - Concertation avec les parlementaires et les élus locaux ;
 - Propositions d'amendements ;
 - Pétition ;
 - Rencontre avec les ministres, etc. ;
- Suivi des évolutions législatives.

Activité minière

- Suivi des demandes et attributions de titres miniers ;
- Participation au réseau d'excellence Mines & Société de l'École des Mines de Paris (RexMine).

Finances locales

- Étude sur les dotations de l'État aux communes (DGF) – Intervention auprès du Gouvernement ;
- Redevance des mines : réflexion sur les critères de répartition de la redevance et l'évolution des tarifs.

Questions sociales et sanitaires – Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs

- Représentation de l'Association au sein du Conseil d'administration de l'ANGDM qui fait valoir les intérêts des communes minières et de leurs populations (ayants-droit).

Comité d'Histoire de la Mine de l'ANGDM

- Participation aux travaux du comité, notamment la réalisation (rédaction) d'un livre sur l'histoire sociale et industrielle de la mine en France.

Veille réglementaire et juridique

- Suivi des évolutions législatives diverses (droit minier, environnement, urbanisme, etc.) ;
- Réalisation de fiches pratiques / mémentos (dispositions du code minier, PPRM, fiscalité, procédures contentieuses, etc.)

Gestion du portail des Sites et Musées Remarquables de France (sitesminiersremarquables.com)

Organisation des Assises Nationales tous les deux ans

- Tenue de conférences et de visites de terrain :
 - 2022 : LIEVIN (Pas-de-Calais) : « L'éco-transition et les communes minières »
 - 2018 : MONTCEAU-LES-MINES (Saône-et-Loire) : « *Les énergies renouvelables* »
 - 2016 : VARANGEVILLE (Meurthe-et-Moselle) : « *De nouvelles vocations pour les sites miniers* »



AU NIVEAU RÉGIONAL

Actions transversales

- Conseil aux collectivités sur les questions minière impactant leur territoire (problématiques de glissement de terrain, de pollution sur ancien site minier, renseignement minier, etc.) ;
- Organisation de réunions de bassin ;
- Interventions en faveur des collectivités auprès des services de l'État ;
- Interventions en faveur des particuliers pour les dégâts miniers sur habitations.

Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

- Suivi des procédures d'élaboration des PPRM dans les bassins miniers du pays : participation aux réunions de concertation, analyse technique et juridique des dossiers, avis sur les projets présentés, participation aux enquêtes publiques, interventions auprès du Préfet, etc. ;
- Conseil juridique sur les recours relatifs à la mise en place de PPRM – PPRI (CABBALR, Forbach, Varangéville, Vallée de l'Ondaine, Saint-Nicolas-de-Port...).

Gestion de l'après-mine

- Participation aux réunions départementales de concertation sur les risques miniers (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Aveyron) ;
- Problématiques des installations hydrauliques de sécurité (stations de relevage des eaux et digues) ;
- Problématique GEMAPI.

Développement du territoire

- Conseil dans la refondation des communes minières :
 - L'ACM accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets : Quartier de la fosse 7 à Houdain, Cité Schneider à Escaudain, Cité 10 à Sains-en-Gohelle, Site VICAT, le SEMAG à Gardanne, la centrale Lucy à Montceau-les-Mines, etc.
- Veille et suivi sur la restructuration du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais :
 - Le 22 juin 2016, Jean-Louis SUBILEAU a été mandaté pour une mission visant à améliorer rapidement et visiblement les conditions de vie et de logement des habitants sur le territoire du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.
 - Le rapport propose de bâtir de véritables projets en « grappes » qui intègrent la rénovation des cités minières, la revitalisation des centres, la promotion des grands sites miniers patrimoniaux, la mise en valeur paysagère, le développement de pôles d'excellence et la création d'une commission énergie.
- Contributions régulières aux travaux d'EURALENS et du Pôle Métropolitain de l'Artois ;
- Participation au programme Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) qui vise à accomplir la métamorphose du territoire du bassin minier sur 10 ans ;
- Comités locaux du patrimoine UNESCO ;
- Veille sur la santé des habitants du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais à travers le lancement d'une étude sur les « éléments sanitaires dans les communes minières du Nord-Pas-de-Calais (état de santé, offre de soins et potentiels de développement) » :
 - Création de la commission santé ;
 - Défense de l'offre de soin dans les bassins miniers ;
 - Manifestation pour la défense du droit à la santé ;
 - Membre du Conseil d'administration de l'AHNAC ;
- Partenariat avec Maisons & Cités :
 - Suivi du dossier de rétrocession des voiries post-GIRZOM ;
- Suivi de la convention d'utilité sociale avec les communes ;
- Participation à la Mission Transition Numérique mise en place par la Région Hauts de France ;

Nos missions (3/3)

- Réalisation du projet Thermo dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais :
 - Aider les habitants et les communes du bassin minier à réduire leur facture de chauffage et d'électricité ;
 - Réalisation d'une thermographie aérienne et cartographie de l'éclairage public de l'ensemble du territoire. Des opérations d'envergure inédite avec 1.800 km² de surface survolée, soit 1,3 millions d'habitants (30% de la population régionale !). En réalisant la cartographie thermique des bâtiments et de l'éclairage public de 293 communes, ACM conduit un projet audacieux jamais réalisé en Europe ;
 - L'objectif est d'informer les habitants, pour les encourager à entreprendre les travaux d'isolation nécessaires ;
 - Partenariat avec l'AULA pour sensibiliser la population aux économies d'énergie.
- GIRZOM 2 : trouver des fonds pour financer des projets de développement dans le bassin minier :
 - Donner une suite au GIRZOM (Groupe interministériel pour la restructuration de la zone minière), mis en place par l'État, sollicité par ACM, destiné à la réfection des voiries et réseaux divers, avant leur rétrocession aux communes. Le GIRZOM a duré plus de 40 ans, le temps de raccorder au tout-à-l'égout les 70.000 logements conservés et permettre aux ayants-droit des mines et aux nouveaux locataires des conditions de confort répondant aux normes actuelles.
 - L'action commune et solidaire des élus, par la voix d'ACM, a permis d'avancer dans de nombreux domaines tels que l'habitat, le devenir des friches, le transfert des concessions, les conséquences hydrauliques et géologiques de l'arrêt de l'exploitation, etc.
- Nouveau pôle d'énergie (gaz de mine et gaz de houille) dans les Hauts de France – Partenariat avec la Française de l'Énergie : Information des élus sur les enjeux du gaz de mine et du gaz de houille :
 - Exploiter le gaz de couche in situ par forage pour extraire ce gaz constitué de méthane quasi pur et dont le pouvoir calorifique est deux fois supérieur à celui du gaz de mine ;
 - Ces forages devraient permettre la création de 300 à 400 emplois directs ;
 - Ce type d'exploitation permet de produire une énergie locale moins chère et contribue à diminuer le déficit de la balance commerciale ;
 - Le Bassin minier pourrait connaître une véritable ré-industrialisation à l'instar de ce qu'a généré la houille blanche en Tarentaise ou en Maurienne (Savoie) au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.



AU NIVEAU EUROPÉEN

Suivi des programmes européens de coopération territoriale

- Projet de coopération transfrontalière « RISSC » – Programme INTERREG France-Wallonie-Flandres (coopération Nord France – Sud Belgique) :
 - Projet visant à améliorer et mettre à disposition des outils transfrontaliers en matière de sécurité, d'aménagement du territoire tant en prévention qu'en gestion des risques induits par des cavités souterraines anthropiques ou naturelles. Projet mené par l'institut Scientifique du Service Public Wallon (ISSeP) – 11 partenaires du Nord de la France et de Wallonie ;
 - Projet lancé en juin 2018.

EURACOM

- L'Association des Communes Minières assure le secrétariat de l'Association des Régions Minières d'Europe ;
- Suivi des politiques européennes ayant une incidence sur les régions minières ;
- Participation aux projets de coopération interrégionale.

Coal Regions in Transition Platform

- Mise en place, par la Commission européenne, d'une plateforme pour les régions charbonnières en transition afin de les aider à identifier, développer et mettre en œuvre des projets susceptibles de lancer une transformation économique et technologique viable et de permettre un dialogue multipartite :
 - Participation aux divers travaux de la plateforme.

Veille institutionnelle

- Veille sur la création d'un Fonds européen en faveur des régions charbonnières de l'Union européenne – Collaboration avec les Députés européens ;
- Veille sur l'actualité de l'Union Européenne intéressant les territoires miniers.

Quelques dates clés...

1970 Création de l'Association des Communes Minières

1972 Crédit GIRZOM // Mise en place, par l'État, d'un fond destiné à la réfection des voiries et réseaux divers, avant leur rétrocession aux communes.

1975 Premières rénovations // Dans le Bruaysis, à Hénin-Beaumont, à Liévin... Les 1ères rénovations, très succinctes, portent sur la transformation de l'habitat avec l'ajout d'une salle d'eau, l'intégration des toilettes dans le logement.

1979 Mise en place du Plan Vert // Plan pour la requalification des friches du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.

1981 Renforcement des réflexions autour des thématiques du logement et de l'aménagement de Zones d'activités.

1983 Visite du Président Mitterrand à Lens // avril 1983 // Gouvernement Mauroy

Mise en place de crédits à hauteur de 100 MF/an pour l'aménagement de Zones d'activités. 100 autres MF/an sont également dégagés pour la formation et la création d'emplois. La problématique de l'habitat minier est posée.

1985 Naissance de la SOGINORPA // décembre 1985 // Gouvernement Fabius

Société de gestion du patrimoine immobilier des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais dont Charbonnage de France est le seul actionnaire, puis Société par Action Simplifiée en 1997, elle obtient la propriété et la gestion du parc minier.

1987 Rapport Lacaze // mars 1987 // Gouvernement Chirac

Le rapport sur le réaménagement des villes minières commandé par le ministre de l'aménagement Pierre MÉHAIGNERIE et confié à Jean-Paul LACAZE, suggère dans ses conclusions la destruction de 40 à 50 % des logements miniers dans le cadre d'une politique de resserrement urbain. L'association s'oppose à ce rapport qui sera abandonné et demande une reconnaissance du patrimoine minier.

1992 Création de la SACOMI // mai 1993 // Gouvernement Cresson

Société d'aménagement des communes minières sous la forme de SEM dirigée par des élus représentants des différentes collectivités locales. Elle devient la gérante de la Soginorpa et donc la responsable de l'attribution et de la gestion des logements miniers (aux anciens mineurs ou à de nouveaux locataires), ainsi que de leur rénovation.

1994 1^{ère} réforme du Code Minier // Gouvernement Balladur

1996 Disparition de la SACOMI // juin 1996 // Gouvernement Juppé

Le mandat de gestion de la SACOMI est dénoncé par l'État

1999 2^{nde} réforme du Code Minier // Gouvernement Jospin

En 1997, l'Association des Communes Minières a demandé la création d'un Comité pour informer les élus du Bassin Minier du suivi des risques miniers sur leur territoire. La création de ce comité est prévue par l'article L.174-4 du code minier (réforme de 1999).

2000 Naissance d'EPINORPA // avril 2002 // Gouvernement Jospin

Suite au rapport Castagnou, l'Établissement Public de gestion Immobilière du Nord Pas-de-Calais voit le jour à la grande satisfaction des élus des communes minières qui en avaient exprimé le souhait 30 ans auparavant. L'EPINORPA constitue l'organe décisionnel qui définit la politique générale, tandis que la SOGINORPA constitue l'entité opérationnelle, chargée des rénovations, des ventes et de l'entretien du patrimoine.

Naissance de la Mission Bassin Minier

2005 1000 personnes, à l'initiative de l'ACM, ont manifesté à Paris pour défendre les crédits GIRZOM

2012 Ouverture du Louvre-Lens sur le site de l'ancienne fosse n° 9

Inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO

Suivi du dossier GAZONOR consacré à la recherche, à l'extraction, à la purification et à la vente de gaz de mine et de gaz de couche.

2019 Fusion entre ACOM France et l'ACM 59/62

Nos partenaires

L'Association des Communes Minières fédère de nombreuses structures du territoire qui ont à cœur le développement des Bassins Miniers sur tous ses aspects.

Ces soutiens donnent une véritable légitimité à l'Association qui lui permet d'obtenir des résultats.



CHAÎNE DES TERRILS



Ces relations de confiance avec nos partenaires nous permettent de pouvoir compter sur leur expertise quand des sujets le nécessitent et de monter des projets d'envergure à travers un travail en synergie et une mise en commun des compétences.

Pour nous contacter :

Association des Communes Minières de France

3 rue Jules Bédart
62800 LIÉVIN

Tél. : 03.21.45.85.50

Mail : acom.france@nordnet.fr

ANNEXE 5

Association des Communes Minières de France

Programme prévisionnel 2023

Pôle Nord Pas-de-Calais

Les objectifs généraux :

L'objectif est d'accompagner l'ensemble des communes minières Nord Pas-de-Calais dans leurs démarches relatives à l'aménagement et au redéveloppement de leur territoire.

L'association des Communes Minières travaille en relation avec différents partenaires comme la Mission Bassin Minier, Maisons et Cités, l'Etablissement Public Foncier, la Chaîne des terrils, l'Observatoire Régional de la Santé, Chaire Industriel et Minérale, le BRGM, La DREAL, la Française de l'énergie, le Pôle Métropolitain de l'Artois, Aula...

Ceci a pour but de suivre les enjeux régionaux, de les communiquer aux élus des communes minières du Nord Pas-de-Calais afin de les sensibiliser.

Logements miniers :

- En collaboration avec la Mission Bassin Minier, l'Association des Communes Minières suit la gestion des logements miniers après le classement du Bassin minier à l'UNESCO sur les cités pilotes et aussi la programmation des réhabilitations dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.
- Participe aux réunions d'information sur le CLAP Unesco

Ces informations sont ensuite transmises aux élus des communes minières.

La Santé-Sociale :

- ACOM intervient auprès de la CARMI pour défendre les ayants droit sur des soins adaptés pour ainsi améliorer l'offre de soins.
- ACOM suit les propositions de la convention entre l'Etat et la CANSSM sur l'avenir du régime sécurité sociale dans les mines.
- En collaboration avec la Mission Bassin Minier, l'ACOM participe à des commissions de réflexion sur le développement territorial (peuplement des cités minières, évolution des ayants droits, insertion des emplois)
- En collaboration avec la Mission Bassin Minier, l'Observatoire Régionale de la Santé et l'ARS, l'ACOM participe à la création d'une commission santé.
- ACOM intervient auprès de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs afin de défendre les droits des mineurs.
- ACOM a créé un groupe de travail sur le thème de la santé dans le Nord Pas-de-Calais afin de réfléchir : d'une part, sur l'état de santé, de ses enjeux et développement attendus sur le périmètre du Bassin Minier et les grandes intercommunalités qui le constituent ; d'autre part, sur la démographie des professionnels de santé exerçant dans le bassin minier aux échelles communales et intercommunales.

- ACOM participe à une étude menée par l'ORS et ARS sur l'inventaire des maisons de santé dans le Bassin Minier Nord Pas-de-Calais

L'Environnement :

- ACOM participe aux réunions du Comité Interdépartemental de Suivi des Risques Miniers et communique aux élus le résultat des études menées par la DREAL. ACOM apporte également une assistance, un rôle de veille et des apports techniques sur ces dossiers.
- ACOM participe au Conseil d'Administration de la Chaîne des Terrils. Elle suit, avec elle, les études écologiques faites sur les terrils.
- ACOM suit la question des énergies renouvelables sur le Bassin Minier. Elle informe les communes des enjeux de l'utilisation du gaz de mine ou du gaz de couche sur les territoires.
- ACOM sollicite le Département du Nord et du Pas-de-Calais pour la mise en place d'une commission de travail sur la mise en place de moyens spécifiques de gestion et de lutte concernant les incendies et combustions de terrils, sujet grandissant compte tenu des nouvelles réalités climatiques
- ACOM accompagne dans les réflexions des communes à reconverter les friches minières pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- ACOM suit les travaux de l'association EGEE pour informer les communes des potentiels en Géothermie dans le Bassin minier.
- ACOM fait partie de la Chaire Industrie Minérale et Territoires.

Renouvellement Urbain et Environnement :

- ACOM effectue des « Assises de l'Energie » le 31 mars 2023 en partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- ACOM défend le développement du « gaz de mine » sur le Bassin minier
- ACOM participe aux réflexions menées par l'association « Aire Métropolitaine de Lille »
- ACOM participe aux réflexions menées par les communes sur le renouvellement de leur Plan Local d'Urbanisme.
- ACOM participe aux réflexions menées par les services de l'Etat sur la démarche des Plan de Prévention des Risques Miniers.
- ACOM participe aux réflexions sur l'Aménagement du territoire avec le Pôle Métropolitain de l'Artois notamment le forum énergie.

Participation juridique :

Réforme du code minier

- Poursuite du travail de revendication et de propositions auprès du Président de la République, du Gouvernement et des parlementaires sur les enjeux de "l'après-mine"

Finances locales

- Note et Tableau sur l'évolution de la DGF dans les communes minières. Entretien avec le ministère concerné pour revoir le calcul de la DGF pour les communes minières.

Finances nationales

- Courrier au Ministre de la Transition écologique et solidaire et entretien avec le ministère concerné pour l'amélioration des Finances des communes minières
- ACOM sollicite les parlementaires pour la création d'une commission de travail sur la refonte de la fiscalité minière

La Mémoire :

- ACOM participe aux événements du Centre Historique Minier et collabore avec ce dernier à des projets de mise en valeur du Patrimoine.
- ACOM suit la gestion du classement du Bassin Minier au Patrimoine UNESCO. Elle favorise la communication entre les élus du Bassin Minier et la Mission Bassin Minier pour suivre le plan de gestion du territoire. Elle participe également à la Conférence des Territoires et aux comités locaux UNESCO.
- ACOM fait partie du comité de suivi des « Cités Pilotes » UNESCO dans le cadre de l'ERBM. Notre association sensibilise les élus sur le dossier des cités minières et mène, avec la Mission Bassin Minier, une réflexion transversale pour améliorer l'image et l'attractivité des cités minières du Bassin Minier.
- ACOM fait partie du comité de réflexion sur la qualification et protection des paysages remarquables du bassin minier Nord Pas-de-Calais
- ACOM va participer au comité de réflexion de Maisons et Cités sur une étude de l'architecture des maisons minières
- ACOM participe aux réunions de l'association APPIHM.
- ACOM participe à un projet d'étude sur les musées de la mine avec la Chaire Industrie Minérale et Territoires.

Pôle Europe

- ACOM France participe au projet interreg RISSC sur les problèmes de cavités souterraines sur l'ensemble du Bassin minier.
- ACOM France développe son réseau à l'international avec l'accompagnement des pays pour créer des Associations des Communes Minières comme le Portugal, le Maroc, Japon etc
- Projet Ficol avec le pays du Cameroun sur le développement urbain.

Divers :

- Exposition Doisneau

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Subventions au titre de 2023 à la Mission Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de la Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens 2021/2023 et à l'Association des Communes Minières de France

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), signé en 2017 entre les deux départements, la Région Hauts-de-France, l'Etat et les huit intercommunalités du territoire, a favorisé l'émergence de nouvelles synergies en faveur du territoire ainsi que le renforcement du partenariat entre les grandes collectivités et l'Etat.

I. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS MULTIPARTITE 2021/2023 – SUBVENTION 2023

La Mission Bassin Minier (MBM) Nord-Pas-de-Calais est un acteur majeur de la transformation territoriale, du dialogue entre collectivités, de gestion et de promotion du « Label Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO » acquis en 2012. Cette inscription et les enjeux qui en découlent constituent la trame centrale des missions dévolues à la MBM. Elles définissent en effet le rôle primordial de la MBM dans une des avancées les plus symboliques et porteuses de développement et de changement d'image de la période ouverte de « l'après-mine ».

Pendant de nombreuses années, le Département du Nord a formalisé, sous forme de convention annuelle bipartite, ses relations avec la MBM, reconnaissant ainsi l'expertise acquise par l'association depuis 20 ans en matière d'accompagnement du territoire dans la gestion de « l'après-mine ».

En 2021, le Département du Nord s'est engagé aux côtés de l'Etat, de la Région des Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais, par la signature d'une Convention d'objectifs et de moyens multipartite 2021-2023 (annexe 1) avec la MBM, renforçant ainsi la cohérence de l'action publique.

Pour rappel, cette convention s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants :

- 1) assurer la gestion de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion ;
- 2) contribuer à la mise en œuvre de l'ERBM ;
- 3) participer à la dynamique et à l'ouverture du Bassin minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

Les signataires de cette convention ont réaffirmé le caractère stratégique de l'inscription UNESCO en termes d'attractivité du territoire, de changement d'image (à l'extérieur et auprès de ses habitants), de sa capacité de résilience et comme atout de développement et de renforcement économique, social et culturel.

En 2022, la MBM a notamment accompagné les chantiers suivants dans le Nord :

- assistance technique auprès des communes : Douai et Aubry sur la dimension « Patrimoine mondial » et mobilités douces dans leur Plan local d'urbanisme (PLU) respectif ; Aubry, Dechy, Bruille-lez-Marchiennes et Waziers pour la constitution des « Porter à connaissance » de leurs PLU ;
- poursuite du travail d'animation de la convention afin d'encourager les dons pour la souscription nationale « Patrimoine minier en danger » lancée en 2017. La commune de Somain s'est vue attribuer en novembre 2022 un versement de 15 000 € (sur les 35 000 € que compte la souscription) pour son investissement à réhabiliter un site minier qui devient le premier site sauvé de l'opération « Patrimoine minier en danger » ;
- poursuite des travaux du groupe technique « Grosses réparations – Gros entretiens » des cités incluses dans le périmètre Patrimoine mondial aux côtés de Maisons & Cités et des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Nord et du Pas-de-Calais. Ce groupe, lancé en 2021, permet de définir les prestations nécessaires sur les façades et les abords des logements et de préparer l'instruction des dossiers de demande d'autorisation. Cela concerne 36 opérations hors ERBM, lancées en études (4 687 logements) et qui permettront de réaliser pour 73,5 millions d'euros de travaux sur la période 2022-2024 ;
- finalisation de l'élaboration du Schéma stratégique et partenarial des espaces naturels et récréatifs du Bassin minier du Nord. Le Schéma a été présenté en comité de pilotage le 22 novembre et a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires. Construit dans un cadre partenarial très large, associant le Département du Nord, les cinq intercommunalités, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, les Voies Navigables de France (VNF), l'Office National des Forêts (ONF), le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), le Schéma identifie 9 grands ensembles paysagers à enjeux qui feront l'objet de propositions d'aménagement ;
- relance de l'étude des aires d'influence paysagère sur le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. Partie du constat de l'implantation ou de la demande croissante d'implantation de parcs éoliens ou solaires sur le territoire, l'étude vise à définir les impacts paysagers de ces installations. Cette étude est cofinancée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France ;
- mise en œuvre d'une programmation culturelle et événementielle riche à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'inscription UNESCO et des 20 ans de la MBM (annexe 2).

L'année 2022 a également été marquée par des événements majeurs : 70^{ème} anniversaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), 20 ans de la Mission Bassin minier, 10^{ème} anniversaire du Louvre-Lens et du Label UNESCO.

Pour 2023, le programme d'activités de la MBM a été défini en comité technique de suivi de la convention d'objectifs et de moyens réunissant l'Etat, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais (annexe 3).

Aussi, comme prévu à l'article 4 de la Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens 2021/2023, il est proposé de reconduire la subvention annuelle du Département du Nord à un montant de 110 000 € au titre de l'année 2023.

II. SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIÈRES DE FRANCE (ACOM FRANCE)

L'Association des Communes Minières de France (ACOM) défend depuis 1970 les intérêts des communes minières et de leurs populations en assurant un accompagnement, une veille législative sur

le Code minier, en organisant des colloques sur l'actualité minière auprès des territoires connaissant encore une exploitation minière (ardoise, fer, charbon, sel, etc.) ou ayant connu cette exploitation comme dans le Nord-Pas-de-Calais (annexe 4). L'association des communes minières est représentée au sein du conseil d'administration de la MBM et y apporte son expertise, notamment en matière de suivi des évolutions législatives du Code minier.

Dans le Nord, 73 communes du Bassin minier sont adhérentes à l'association ainsi que Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

L'association a sollicité le soutien du Département du Nord au titre de l'exercice 2023, à hauteur de 6 500 € (identique à 2022). Ce soutien permettra de conforter l'action de l'ACOM France auprès des communes minières, pour les accompagner dans leurs démarches relatives à l'aménagement et au redéveloppement de leur territoire (annexe 5).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartite 2021-2023 ci-jointe en annexe 1, une subvention ordinaire annuelle de 110 000 € à l'association Mission Bassin minier Nord-Pas-de-Calais, au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer une subvention de 6 500 € à l'Association des COmmunes Minières de France (ACOM) au titre de l'année 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E23	540 000	110 000	110 000
23006OP003	23006E15	71 500	5 000	6 500

Patrick VALOIS
Vice-Président